

**Richard FORGET**



**LE DOSSIER NOIR  
DU PORTABLE**

**PHAROS**  
JACQUES-MARIE  
LAFFONT

RICHARD FORGET

**LE DOSSIER NOIR  
DU PORTABLE**

**PHAROS  
JACQUES-MARIE  
LAFFONT**

*Merci à :*  
*Christophe Gueugneau,*  
*Omar Guendouz,*  
*Etienne et Marc Cendrier,*  
*Marie Aurore Delauneux.*

Tous droits de traduction, de reproduction et  
d'adaptation réservés pour tous pays.

© Éditions Pharos/Jacques-Marie LafFont Éditeur

ISBN : 978-2-7569-0066-4

<http://www.pharos-jmI.com>

## **Rencontre avec Etienne cendrier**

Petit matin froid, l'hiver à Paris, je me suis couché tard, des dossiers à travailler et je ne suis pas de bonne humeur. La fatigue, les embouteillages, la conjoncture. Un je ne sais quoi dans l'air qui vous tape sur le système dès potron-minet dans notre bonne vieille capitale. J'arrive sur les chapeaux de roue au cabinet, salue machinalement les gens qui patientent en salle d'attente en me faisant remarquer à moi-même que ces deux clients sont bien matinaux.

Maudite soit mon assistante d'avoir accepté un rendez-vous à l'aube, de n'avoir pas eu pitié d'un jeune avocat plein d'allant certes, mais qui ne connaît plus le moindre répit depuis qu'il a ouvert son cabinet, il y a six mois.

Je suis poli et les gratifie d'un sourire un peu crispé. Sourire qui restera crispé pour longtemps lorsque je les aurai entendus !

## **« J'ACCUSE! »**

La « Une » de Zola condamnant un système raciste a permis en son temps de bouleverser une société qui campait tranquillement sur ses non-sens.

Eh bien, je ne me prends pas pour Zola, mais je ne peux pas rester les bras croisés devant les non-sens de la société dans laquelle je m'inscris.

Si je me suis décidé à dénoncer les méfaits du téléphone portable, ou plus simplement à les énoncer, c'est parce que sans cela j'aurais le sentiment d'en être complice.

Comment ne pas saisir tous les porte-voix possibles lorsque vous êtes confronté à une évidence dont les conséquences sur la santé de vos amis, de vos enfants, de vos parents, de tous ceux que vous croisez chaque jour sont terrifiantes ? Qui d'entre nous, ayant été détenteur avant tout le monde de l'information sur le sang contaminé ou les dangers de l'amiante, serait resté les bras croisés en se disant que ce n'est pas son affaire et qu'un autre ne manquera pas de s'en charger mieux que lui ?

Il est toujours difficile, lorsque vous êtes habité tour à tour sans y être préparé par des sentiments qui vont de l'étonnement et du doute à l'acceptation d'une évidence qui confine à l'horreur, d'être impartial, objectif et pourtant je me propose de l'être afin qu'aucune critique partisane ne puisse s'élever contre le récit de ce qui ressemble davantage à un mauvais thriller qu'à une affaire plaidable en justice.

## *UN PENSUM!*

L'un des deux hommes que je venais de croiser dans la salle d'attente, le plus jeune, se tenait sur le seuil de mon cabinet et me dévisageait avec intérêt. J'avais un peu l'impression d'être passé au scanner par son regard perçant.

Bien, d'où viennent-ils ceux-là ? Par qui me sont-ils envoyés ? Pourquoi faut-il les recevoir en urgence ? Une seconde et j'avais restitué le contexte. Michel ! C'est Michel qui me les envoie. Michel Ledoux que j'admire et qui m'a réconcilié avec l'idée de justice. Michel, un avocat juste et courageux, qui défend corps et âme les accidentés du travail et les handicapés et fait partie de ceux qui redonnent à notre profession ses lettres de noblesse. Michel m'a demandé de les recevoir et je me souviens soudain du pourquoi. Un coup de téléphone la veille m'a appris que 200 000 euros de dommages et intérêts sont demandés par Bouygues Télécom contre ce garçon. Il est accusé de diffamation à la suite d'un article paru dans un canard, Le journal du dimanche. Pas un sou et de gros soucis, les clients de ce type sont légion ! Sans compter qu'à ce moment là, lui et moi ignorons encore que les deux autres opérateurs, SFR et Orange, ont lancé la même procédure au pénal, demandant eux aussi leur « petit » dédommagement, en visant le même article et exactement les mêmes propos... Apparemment il n'y a pas qu'en matière de tarifs qu'il y a de l'entente entre opérateurs !

Ce garçon sans ressources que je reçois entre deux portes risque donc gros.

Un pensum ! Lorsqu'on est jeune avocat, à son compte comme je l'étais depuis six malheureux mois, on ne recherche pas en priorité les clients insolvable. Il y a déjà la famille qui sort de ses fonds de tiroir tous les différents « absolument plaidables » quelle a contre tout le monde ! Qui plus est, je ne suis pas porté naturellement à m'emballer pour les grandes causes associatives. Pas que mon cœur soit sec, mais les temps sont durs et lorsqu'on démarre dans la vie, dans mon métier comme dans beaucoup d'autres, on tente d'assurer la quiétude de son nid et la becquée de ses proches, voire sa simple pitance, en priorité. Le peu de temps que le travail vous laisse vous paraît bien léger au regard des sollicitations d'une civilisation du loisir qui vous promet à cors et à cris nirvana et paradis hic et nunc moyennant beaucoup d'espèces trébuchantes.

Pas question donc de s'apitoyer sur des causes insolvable, aussi justes et généreuses soient-elles, lorsqu'à la fin du mois il vous faudra régler le loyer et le salaire de votre assistante sous peine de radiation du Barreau.

### *UN JEUNE AVOCAT PRAGMATIQUE*

Je suis un jeune avocat pragmatique pour qui le principe de réalité est la seule référence. Ce n'est pas facile tous les jours, nous sommes 18 000 inscrits au Barreau de Paris et si on ne veut pas passer son existence à tendre des kleenex à des dames explorées par la montée du jeunisme, il faut se battre.

Si je parle autant de moi avant de vous asséner des vérités qui font mal, c'est parce que je voudrais bien que ce que je vais écrire ne soit pas balayé d'un revers de main sous de faux prétextes. Je n'adhère à aucune forme d'idéologie, je ne suis pas même, à l'instar de Brassens, capable de « mourir de mort lente pour une idée ». Je ne fais pas non plus ce livre pour le spectacle comme c'est souvent le cas aujourd'hui où récupération et manipulation ont pignon sur rue.

### *UNE SONNETTE D'ALARME*

Non ! J'écris ce livre pour tirer une sonnette d'alarme parce que le train déraile ! Je ne vais pas vous faire croire non plus que j'ai jeté mon portable aux orties, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Ce dont il s'agit, c'est de respecter chaque être humain, de comprendre que ce qui a permis de fonder la société, ce qui fonde la justice elle-même, c'est un contrat de préservation et de respect mutuel. L'idée qui préside à la justice est toute simple : mettre en place un rapport entre les hommes qui ne soit pas basé sur la violence et la force. C'est en tout cas ce que je pensais lorsque j'ai entamé mes études à la faculté.

### *UN BON SENS TRES RELATIF*

Le droit m'apparaissait alors comme un recueil de bon sens qui allait s'améliorant au fil de l'Histoire et devenait de plus en plus juste. Cette conception assez naïve n'a pas tardé à être mise à mal. Ma première collaboration au sein du cabinet Soulez Larivière m'a fait découvrir

d'autres visages de la justice en m'ouvrant les yeux sur ses arcanes, son fonctionnement.

Je me taisais, j'écoutais, j'apprenais.

J'apprenais que ce n'est pas si bien que ça la justice, que c'est très relatif. Je comprenais que si la justice est si souvent imparfaite, c'est tout bonnement parce qu'elle est rendue par des hommes. Illusions perdues. Certitudes acquises. Le droit n'était donc pour finir qu'une interprétation des textes, on pouvait instrumentaliser la justice. Elle pouvait n'être qu'un moyen stratégique et dépendait largement de la bonne ou la mauvaise foi des hommes qui la rendaient.

### *FRACAS !*

J'ai ainsi appris que la justice pouvait être aveugle, vraiment aveugle, machinale, infernale, et pas parce qu'elle était déshumanisée mais au contraire parce qu'elle était trop humaine ! Des bases fragiles, des condamnations à l'emporte pièces. J'apprenais. L'Esprit de la Loi s'évanouissait dans les limbes et laissait place non pas à l'anarchie mais à d'intimes convictions construites sur et par des subjectivités. Des hommes quoi, ancrés chacun dans leurs certitudes. On dit que 70 % des Français ont peur de la justice, c'est ce qu'affirme un sondage récent. Beaucoup pensent que les gros poissons connaissent les coins des pêcheurs et ne sont jamais touchés par des filets maillants qui ne retiennent que le menu fretin. La présomption d'innocence ne joue pas de la même manière pour tout le monde. Un des membres de la commission parlementaire mise en place à la suite de l'affaire d'Outreau a déclaré que pour l'année 2005 «

un demi-millénaire de détention provisoire avait été effectué ». Voilà, voilà.

Il n'empêche, je ne l'entendais pas de cette oreille, je ne me ferai pas dévorer par le cynisme.

Je veux bien être conscient, mais pas baisser les bras devant l'injustice. Je ne veux pas mourir pour des idées, certes, mais je n'aime pas non plus l'idée qu'on fasse mourir des êtres parce qu'on a sa petite idée en tête. J'apprenais, mais j'étais bien décidé à ne pas me laisser laminer par « l'aquoibonisme ».

Je me taisais, j'écoutais, j'apprenais.

Je comprenais deux ou trois petites choses qui allaient beaucoup me servir dans un dossier dont je n'aurais jamais pu imaginer la teneur.

## **Mais pourtant ça se saurait !**

Le jeune type fait un pas en avant et dévoile, caché derrière lui, un drôle de bonhomme, la soixantaine, en sandales et sans chaussettes alors qu'on est en plein hiver. Je suis très pressé, des dossiers à clôturer pour des audiences au Palais cet après-midi, beaucoup d'urgences, une lassitude, la tête ailleurs. Tant de gens qui comptent absolument sur vous, tant de responsabilités du jour au lendemain, c'est écrasant. On a toujours une première impression et cette première impression est comme l'intime conviction, il faut s'en méfier, quoi qu'en dise le dicton populaire. Là, en l'occurrence, je ne serai pas déçu. Au premier abord, ces deux-là dégagent un fort capital de sympathie. Ils se présentent, le jeune à la veste de velours est encore pour quelques jours le porte-parole d'une association dénommée « Priartem ». Il se nomme Étienne Cendrier. Marc, son père, est chargé de l'information scientifique au sein de cette association et précise au passage qu'il est architecte et passionné de sciences. Après ces brèves présentations, Étienne Cendrier pointe du doigt mon portable posé sur mon bureau :

- C'est ça le problème ! me dit-il dans un large sourire.

Oups ! Dans mon for intérieur, les pensées se précipitent... Que me veulent ces deux *zozos* ?

Le jeune n'a pas tout à fait le look type du militant associatif tel qu'il est campé dans mes stéréotypes, mais il s'en rapproche. Et je ne suis pas vraiment porté sur le militantisme associatif, c'est pas ma tasse de thé. Pas vraiment ! Je remarque la flamme dans les yeux, celle qu'on ne rencontre pas à tous les coins de rue et ça me rassure un peu. L'autre, le père, Marc Cendrier, est assez curieux avec ses sandales. C'est un être singulier, une qualité rare de nos jours.

D'entrée de jeu, mon impression qui se confirmera au fil des mois, est que ces deux types inventent leur propre trajectoire, ils sont de ceux qui se construisent en choisissant.

Le fils a dû sentir mes légères réticences, il s'applique à me rassurer, aucune exaltation ne perce dans sa voix, aucune crainte non plus alors qu'à sa place je n'en mènerais pas large et qu'il n'a aucune raison de croire que je vais accepter un dossier dont il me dit avec franchise que personne ne veut. En face, des mastodontes, des poids lourds et lui avec un petit jeu de jambes mais très poids plume et pas un kopeck à mettre dans la balance. Pour l'heure, il répond, sans l'avoir entendue, à la remarque qui m'est venue immédiatement à l'esprit :

« *Si c'était dangereux, ça se saurait !* »

Je me garde bien de dire tout haut ce que j'en pense ! Tandis qu'il m'explique doctement de quoi il retourne. L'association Priartem qu'il représente a donc été créée en l'an 2000 et a pour objectif de « *lutter contre la prolifération incontrôlée des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile sur le territoire national.* »

Son ton est calme, il a l'habitude d'expliquer à des néophytes. Pas non plus un ton condescendant. Un poil didactique peut-être. Il m'endort un peu. Très vite, j'ai envie de bâiller, je me suis couché tard. La première chose à faire, selon moi - mais là aussi je me garde d'intervenir aussi futilement -, serait de changer le nom imprononçable de cette association.

- Notre association se propose de regrouper les particuliers. On fédère les associations de quartier qui sont confrontées à ce type d'installation pour que notre action ait plus d'impact auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et, bien sûr, des opérateurs de téléphonie mobile. Nous voulons qu'on définisse une vraie réglementation sur la distance, la puissance de ces antennes, la délivrance des permis de construire... Que tout ça soit adapté aux contraintes de l'environnement, qu'on respecte les intérêts et la santé des gens. On veut juste imposer aux acteurs concernés la prise en compte des problèmes d'environnement et de tout ce qui porte atteinte à la qualité de la vie et surtout de la santé.

Je tombe des nues. Je n'y connais rien et je n'arrive pas à croire à ce moment-là un seul instant qu'il puisse exister des risques sanitaires en ce qui concerne les antennes au rythme où elles poussent et font concurrence aux champignons. L'environnement, je comprends que ça puisse poser problème, c'est vrai qu'elles ne sont pas belles et qu'on en met partout et n'importe où, mais la santé !

## *DON QUICHOTTE AU PLACARD !*

Un quart de seconde, j'ai presque envie de les reconduire à la porte. Je déteste ces Don Quichotte qui font tourner leurs bras comme des moulins à vent ou des éoliennes et prennent n'importe quel prétexte pour monter une mayonnaise anti-système. Ces gens qui refusent le progrès au nom de l'homme devraient se replonger dans leurs cours d'Histoire, acheter un petit cahier et faire deux colonnes, l'une sur les bienfaits et l'autre sur la souffrance engendrés par le Progrès, par toutes les découvertes et technologies inventées par l'homme, le bilan est vite fait !

### *IMPERTURBABLE*

Étienne Cendrier poursuit sa harangue, imperturbable :

- Nous agissons pour que soit définie une réglementation en termes de distance et de puissance de ces implantations. Il existe un véritable problème de santé ! Nous collectons, nous analysons et nous classons les informations scientifiques, techniques et juridiques, nationales et internationales sur la téléphonie mobile. Nous avons réussi à fédérer des personnes et des associations localisées à travers la France entière.

Le ton a rien à voir avec celui de ces exaltés militants qui nuisent à leur cause. Il connaît son sujet, c'est évident. Il ne parle pas de grands méchants loups mais de cynisme. C'est ce cynisme constant des industriels qu'il condamne.

## *DES CHAMPIGNONS VENENEUX*

- Nous sommes confrontés à des situations diverses: les installations techniques peuvent être différentes. Dans les villes, les antennes sont sur les toits ; dans les zones rurales et les petites agglomérations, elles sont installées sur des pylônes qui sont souvent métalliques et dont la hauteur s'échelonne de 10 à plus de 40 mètres. Leur lieu dépend, dans tous les cas, de la surface qu'elles doivent couvrir. Elles sont implantées soit sur des terrains ou bâtiments publics, des stades, des châteaux d'eau... Ou encore sur des terrains ou bâtiments privés. Parfois, ce sont des immeubles de ville d'habitation, des HLM, des écoles, des hôpitaux, des maisons de retraite. Chaque cas s'ancre dans des problèmes humains et juridiques particuliers, mais tous concernent la vie quotidienne des gens.

### *PAS VU, PAS PRIS!*

Le processus d'installation de leurs antennes, poursuit-il, est toujours le même. Hormis le cas des copropriétaires d'immeubles qui reçoivent une information sommaire - information qui ne mentionne pas les risques potentiels sur la santé -, il n'y a jamais la moindre concertation avec les riverains de ces antennes avant le choix du site. Au mieux, il y a l'affichage obligatoire de la déclaration de travaux, mais c'est un affichage le plus souvent très discret, sur poteau en retrait, dans un endroit difficile d'accès...

J'apprends, ce qui au demeurant me laisse assez froid, que le choix de ces implantations répond à des impératifs

économiques très précis, que leur emplacement doit garantir une bonne couverture téléphonique sur le territoire visé. Les antennes doivent être installées rapidement et à moindre coût.

- Ils ont besoin d'une source d'alimentation électrique et ils refusent généralement de payer une extension EDF, c'est pour ça que les antennes sont le plus souvent liées à des zones d'habitation.

Le père d'Étienne, Marc, le coupe et s'embarrassant de moins de précaution, lâche d'un ton poignant :

- C'est un danger public, ces antennes. Le portable, moi je vous le dis carrément, c'est mortel !

## Du fantasme au principe de réalité

À entendre mes deux zèbres, les mises en garde se multiplient. Certains pays se mobilisent. La loi commence à s'en mêler ailleurs que chez nous, mais la ligne Maginot, une fois franchie, les ondes ne sont plus les mêmes !

Étienne reprend la parole, je vois très bien qu'il veut me ménager et surtout ne pas passer pour un allumé.

-C'est pas une parano, nous ne cherchons pas à dénoncer un complot mondial. Simplement ce que j'affirme et ce pour quoi je gêne les opérateurs, c'est qu'il existe de gros problèmes de santé liés au portable et aux antennes. Impossible désormais de continuer à prétendre, comme le font les pouvoirs publics, pour justifier leur peu d'empressement à définir des normes, qu'il n'y a aucune certitude sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements non ionisants. Il existe, au niveau mondial, de nombreuses recherches sur les effets biologiques de ces rayonnements sur les animaux comme sur les humains. Il y a aussi beaucoup d'études scientifiques et d'enquêtes sanitaires. Des professeurs comme Roger Santini, Pierre Le Ruz, le professeur Neil Cherry, universitaire néo-zélandais, ou encore le professeur Carlo sont d'accord pour dire que ces technologies présentent des risques pour la santé. L'incertitude porte sur le seuil minimal en- dessous duquel on peut être sûr de l'innocuité de ces technologies. Mais certains sont formels, même à très faible dose, l'exposition prolongée

est susceptible de favoriser le développement de maladies.

- Dans d'autres pays que la France, les mises en garde se multiplient et des décisions sont prises, interrompant son père. En Italie, en Belgique, en Suisse ou en Autriche, par exemple, des seuils d'exposition extrêmement bas présentant de bien meilleures garanties sanitaires sont mis en place. Certaines régions comme la Toscane sont exemplaires en adoptant des seuils d'exposition à 0,5 volt par mètre. Et le téléphone marche quand même ! Un peu partout des lois commencent à être votées. Mais chez nous, les ondes, c'est comme le nuage de Tchernobyl... ! En France, les seuils commencent à 41 volts par mètre et ne nous protègent que contre les effets thermiques.

Et Etienne de rajouter :

- En clair, nous ne sommes protégés que contre la cuisson !!!

Je crois bon de recentrer le débat :

- Vous êtes attaqué sur quoi exactement ?

Étienne me montre l'article qui lui vaut cette poursuite avec une telle somme de dommages et intérêts.

À première vue, il y a été fort le bougre ! Je comprends que ça puisse agacer un opérateur...

Il a dû le lire sur mon visage... Il reprend tout de suite la parole et m'explique qu'il a les preuves pour étayer ses affirmations.

Quoi qu'il en soit, je ne peux pas le laisser tomber ! 200.000 euros contre un militant associatif bénévole, c'est énorme ! Cette demande me laisse deviner

qu'Étienne Cendrier a touché là où ça fait mal. C'est ce que je me dis, en prenant en compte le contexte. Bref, au bout de quelques minutes, j'ai envie de foncer.

### *DOUX DINGUES ? PAS VRAIMENT!*

Mais, avant cela, je me fais l'avocat du diable, je les bombarde de contre-arguments dont je vois bien qu'ils sont légers. J'ai compris que ce type n'était pas un doux dingue, j'ai envie de me battre peut-être pour me rassurer sur ma petite contribution au bien-être général. Et puis, après tout, il ne s'agit que de traiter une affaire de diffamation pas le fond de leur problème. Je veux bien les prendre au sérieux mais je ne vais surtout pas adhérer à leur cause, ce serait davantage leur nuire que les aider. Il faut que je reste dans la distance.

Je me moque au fond à ce moment-là de savoir s'ils ont tort ou raison, ce n'est pas mon problème. Par contre, je vais avoir besoin de billes. Il faut qu'ils m'apportent des documents, des pièces, des rapports. Ce qui m'épate, c'est que j'ai l'impression qu'Étienne Cendrier n'a pas une seconde mis en doute mon acceptation de son dossier. Avec une telle demande, il devrait être un peu tendu mais pas du tout. Il n'a pas l'air le moins du monde inquiet ou apeuré. J'apprendrai plus tard que c'était un réel soulagement pour lui d'avoir un avocat. Il n'avait rencontré jusque- là, selon ses propres termes, que des « flèches du Barreau... sans pointe ».

Je le remercie pour ce que je prends comme un compliment.

## *DE L'ACHARNEMENT ?*

Je pensais m'en tirer avec un dossier de diffamation. Mais, sitôt qu'Étienne a terminé, son père, Marc, m'explique qu'il a autre chose à me montrer :

- Je vous en prie !

Il n'a pas remarqué mon sourire pincé et dépose une deuxième assignation sur mon bureau.

Elle émane aussi de Bouygues Télécom mais vise deux associations environnementales pour des oppositions physiques au montage de nouvelles antennes ainsi que, lui, Marc Cendrier nommément. La première assignation a été délivrée à Etienne le 2 février 2004, celle de Marc lui a été remise le 6 février 2004...

Mais, apparemment, sa tête est mise à prix moins cher, « seulement » 17 000 euros.

## *ILLUSIONS PERDUES*

Étienne Cendrier va faire basculer ma vie en quelques jours dans une perte d'illusion sur les scories d'humanisme existant au sein des puissances financières de ce monde mais, pour l'heure, il est tranquille, je dirais même, placide.

- Vous avez peut-être raison de penser ce que vous pensez mais, a priori, je n'ai aucune raison de vous croire. Ces antennes-relais sont indispensables et je n'imagine pas un seul instant que les opérateurs ne se soient pas soumis au principe de précaution, à des règles respectueuses des conditions sanitaires et environnementales. Malgré tout, vous me paraissez convaincu, ça me suffit pour le moment. En tant

qu'avocat, je n'ai pas à adhérer à la cause de mon client mais, pour prouver votre bonne foi et bien vous défendre, il va me falloir du biscuit.

En fait, si j'acceptais leurs dossiers, c'était d'abord parce que Michel me les avait recommandés et que j'ai totalement confiance en lui, ensuite parce qu'ils étaient vraiment dans une sale situation.

## Arrêt sur image

Ouf ! Ils sont partis. Je les ai écoutés, et même entendus, mais je ne suis pas sûr du tout d'être d'accord, ni d'avoir tout compris.

Encore une fois il m'est impossible - à cet instant-là - d'imaginer qu'un véritable danger sur la santé soit occulté, que personne ne prenne un porte-voix, ne serait-ce que les associations de consommateurs, pour hurler à la folie !

Je préférerais croire que ces deux-là étaient dans le fantasme, mais j'allais me heurter très vite au dur principe de réalité...

L'abandon de tout principe de précaution en la matière...

Ce que je me dis, au tout début de cette affaire, c'est qu'il va déjà falloir que je comprenne comment ça marche.

Me voilà parachuté dans un univers impitoyablement technique. Je réalise, et ça m'agace, à quel point je suis un néophyte, à quel point j'utilise des objets sans en connaître le moins du monde leurs mécanismes.

C'est vrai que, par moment, j'ai l'impression de ne plus rien comprendre !

Nous sommes passés en si peu de temps d'un monde très codifié, où les codes étaient extrêmement simples, visibles à l'œil nu, à un monde hypercomplexe où nous ne sommes plus des joueurs mais les jouets de la technologie.

Je suis noyé dans une pléthore de signaux, j'utilise des tas d'objets, mais je ne sais pas comment ça marche. Je suis un petit soldat dans la tranchée d'une guerre des technologies, une guerre mondiale.

J'ai l'impression d'assister, impuissant, à cette guerre des produits, des images, des messages.

Est-ce que quelqu'un est aux commandes ? Il n'y a pas que le réchauffement de la planète auquel nous assistons désormais presque impuissants, il y aussi l'industrie qui s'emballe et la sécurité sanitaire qui reste en panne.

- En tout cas, ils t'ont pas donné le moral, ces deux-là ! ponctue Marie, ma compagne auprès de qui je m'épanche.

### *UN LAPIN QUI COURT*

Avant la rencontre d'Etienne, je ne pensais pas que la pièce dans laquelle je me trouve est un espace ouvert dans lequel le monde s'engouffre à chaque instant, qu'il me traverse. Je le savais, mais je n'y pensais pas.

Les ondes traversent les murs et me traversent sans que je les voies ! Le monde est chez moi, et je crois qu'il est à moi. ! Mais c'est l'inverse, il est chez moi et prend possession de mon corps d'une manière pernicieuse. Ce qu'il peut attaquer, c'est le noyau de mes cellules, ce qu'il peut violer c'est mon équilibre. Je me sens aussi, soudain, indépendamment des ondes qu'on me balance dans le cerveau malgré moi, un peu comme un lapin qu'on aurait décidé de faire courir à deux cents à l'heure sous prétexte d'une information sur un nouveau champ de carottes à une heure de son terrier.

## *PRISE DE CONSCIENCE*

Ces deux hommes m'ont fait toucher du doigt la répercussion permanente de la technique sur mon existence.

Ce qui est sensé être un objet de bien-être est un instrument potentiellement très dangereux. Et, à ce moment-là, je ne me doute pas à quel point.

Ces deux gars venaient, au-delà de leurs propos qui ne voulaient pas m'affoler, de me faire accomplir un arrêt sur image. Je venais de comprendre que le moteur s'était emballé et que - si on ne faisait rien - les pistons n'allaient pas tarder à passer à travers la culasse.

Que tout mon espace soit rempli d'ondes, ça je le savais. Mais ce qu'on ne m'avait pas dit, c'est que je mettais volontairement de temps en temps ma tête dans un four à micro-ondes allumé.

Quelques phrases flottent dans mon cerveau grillé, de jolies phrases d'un Grand Monsieur, qui jusqu'à présent ne me semblaient correspondre qu'à une petite musique, des phrases que je trouvais même plutôt alarmistes :

*« Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité...*

*L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique... Le progrès technique est comme une hache qu'on aurait mis dans les mains d'un psychopathe. »*

Monsieur Einstein avait-il raison sur tout ?...

## Le portable pour les nuls

Mais comment ça marche ? Je suis un néophyte... Les ondes, le portable, les antennes, je n'y connais rien !

Mes réflexions de café du commerce n'engagent que moi, Étienne, quant à lui, s'est bien gardé de partir dans ce type de considération. Il ne brandit pas les dangers du portable, n'agite pas les drapeaux de l'effroi. Il se la joue technique. Sans doute pour ça que je n'ai pas considéré qu'il exagérât et que je me suis intéressé à son affaire.

Les véritables risques, je les réalise en lisant l'importante documentation qu'ils m'ont confiée, mais également en surfant tout seul sur internet.

Je n'en reviens pas : perturbations, allant jusqu'aux tumeurs du cerveau, atteintes des systèmes auditif et visuel, altération de la mémoire et de la formule sanguine... Chaque jour, de nouvelles conséquences insupportables semblent être découvertes.

Et pourtant, la machine emballée poursuit sa course. Le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles a explosé. Nous sommes, en 2006, 48 millions d'utilisateurs en France, contre 16,2 millions il y a six ans...

Tout porte à croire à la lecture de ces documents que nous sommes des millions de petits cobayes sur lesquels de grands fous, se donnant une conscience parfaitement claire au nom du profit de leurs groupes, expérimentent

depuis des années « in vivo » une trouvaille technique, pratique, mais terriblement dangereuse  
Je dévore des pages et des pages d'information, de plus en plus étonné ma foi de constater qu'en France, douce France, terre des droits de l'Homme, une technologie peut ainsi se développer sans que son impact sur la santé n'ait été étudié. Le pire est de constater qu'avant Étienne, d'autres personnes ont tenté en vain de tirer des sonnettes d'alarme et que tous leurs propos et témoignages sont restés lettre morte. Je n'arrive pas à imaginer qu'on fasse de telles impasses au nom du profit. J'essaye de peser objectivement le danger face à un outil aussi pratique, aussi utile, aussi révolutionnaire.

C'est incroyable de voir à quel point ce petit outil a changé nos vies. J'imagine mal ne plus pouvoir joindre mes proches du coin de la rue comme au bout du monde, de ne plus avoir à portée de voix, à tout instant, un ami, un client, même du plus profond du désert.

Mais j'avale aussi très mal qu'on n'ait pas voulu me communiquer le prix à payer ! Qu'on n'ait pas clamé qu'au-delà de la défiguration indéniable du paysage qu'opèrent les antennes relais, elles peuvent nous atteindre physiquement tout comme le téléphone portable !

### *PRECIS DE VOCABULAIRE SULFUREUX*

Les premières révélations de mes deux visiteurs, tout comme les témoignages, les films même qu'ils m'ont conseillé de regarder sur le net, m'ont pas mal secoué. Il faut maintenant que je comprenne tout un vocabulaire,

que je perce le mystère qui entoure pour tout néophyte de ma trempe, des mots familiers dont le contenu m'échappe totalement : ondes, antennes, faisceau...

Dans les semaines qui suivent cette rencontre, j'ai le sentiment de retourner en classe tant je travaille en rentrant chez moi sur des contenus techniques.

Chaque soir, recru de fatigue, je me scotche devant l'ordinateur dans l'idée de trouver des réponses à toutes mes interrogations. Je veux absolument me conforter dans ma décision d'avoir accepté cette nouvelle affaire.

Je commence par le commencement : la genèse du phénomène du portable. En fouinant ici et là en quête de l'origine du mystérieux gadget, je découvre que le rêve ne date pas d'hier. Téléphoner sans fil et quel que soit l'endroit où l'on se trouve représentait, au début du siècle dernier, une utopie très séduisante... Surtout pour l'armée ! Qui y parvint assez rapidement avec ses talkies-walkies.

Le rêve se concrétise au début des années 50 avec l'arrivée d'appareils émetteurs-récepteurs, dérivés de ces fameux talkies-walkies militaires. D'une portée pouvant atteindre 30 kilomètres, ces appareils nécessitent une puissance électrique importante qu'assument de grosses batteries. Ce système va donner naissance à la Citizen Band ou CB qui présente un inconvénient et non des moindres : les conversations sont coupées ou brouillées. Un peu ballot, pour un moyen de communication !

En 1956, les premiers téléphones de voiture font leur apparition en France. Il s'agit d'un système manuel non cellulaire qui couvrait uniquement la région parisienne.

Le premier réseau cellulaire sera baptisé « Radiocom 2000 ». En 1988, il comptait 60 000 abonnés et plus de 90 % des appareils étaient installés à bord des véhicules.

- Ça faisait hyper chic d'en avoir un ! C'était uniquement pour VIP ! me rappelle Marie, ma compagne qui s'étonne de me voir plancher comme un étudiant.

La même année, l'industrie de la téléphonie mobile commence à s'organiser avec la création de la société SFR, premier concurrent de « Radiocom » de France Télécom, suivie par le groupe Bouygues.

Cinq ans plus tard, une seconde génération d'appareils, les portables à la norme GSM, ou Global System for Mobile communications, celle qui est actuellement opérationnelle chez nous, voit le jour avec des réseaux fonctionnant dans deux bandes de fréquences : 900 et 1800 MHz.

Marie me regarde comme si je venais de débarquer d'un OVNI.

- Pas si vite, je perds le fil !

- Tu ne crois pas si bien dire. Pointe alors son nez une troisième génération de téléphones portables sous le sigle UMTS, Universal Mobile Télécommunications System, fonctionnant sur du 2100 Mhz, dite encore « 3G » pour 3e génération . Cette technologie-là, c'est une révolution par rapport au GSM, elle offre des services diversifiés : accès à l'Internet à haut débit, visiophonie en temps réel, télévision...

Ses yeux s'écarquillent. Mais je continue, passionné par mes découvertes.

-Tu n'imagines pas ! Dans un avenir proche, la technologie Flash OFDM, développée aux États-Unis, va faire passer le 3G pour un mollasson avec des connexions mobiles dix fois plus rapides et moins chères que les réseaux 3G actuels.

Marie a la tête qui tourne, moi aussi. Cette vitesse à laquelle un système se substitue à un autre, toujours plus performant, toujours plus complexe, toutes ces innovations qui se succèdent à un rythme effréné sans mesurer l'impact de ce « progrès » sur l'environnement et la santé...

- C'est un peu effrayant, non ?  
Je ne peux qu'être d'accord.

J'en parle autour de moi, j'apprends que depuis le boom de la téléphonie mobile et la prolifération des antennes relais, de plus en plus de voix s'élèvent, qui pour dénoncer, qui pour mettre en garde contre les dangers avérés de son utilisation.

- Mais, dis-moi, sérieusement, tu as compris comment ça marche ?

- Je crois que je commence à comprendre...

Marie, sympa, tente de me rejoindre sur mon terrain de prédilection depuis quelques jours.

- Si tu m'expliquais comment elles fonctionnent ces fameuses ondes sensées être si nocives pour la santé.

Je m'efforce de lui montrer combien nous sommes loin des poèmes romantiques où l'onde désigne toujours l'eau, source de vie, ou encore une étendue étale, transparente

et azurée, où se réfléchissent et s'apaisent les visages et les âmes tourmentées ...

- Les ondes qui m'intéressent, c'est l'inverse, elles peuvent se transformer en vraie saloperie ! Une onde, de nos jours, c'est une perturbation qui se déplace à travers la matière ou l'espace. La matière ne l'accompagne pas, elle bouge toute seule comme une grande. C'est juste de l'énergie qui circule, une énergie puisée..

- Bon, les ondes généreusement émises par les mobiles et leurs relais cellulaires sont des micro-ondes puisées, c'est OK, mais après ça, avoue que je ne suis pas très avancée !

J'étales ma science toute neuve. À la vérité, lui expliquer m'aide à comprendre. Drôle de métier, devenu déjà si tactique et qui oblige à se plonger dans une complexité des plus techniques pour défendre son client.

- Je vais essayer de faire simple. On divise les ondes électromagnétiques en deux catégories : les ondes radio dont les longueurs d'onde peuvent atteindre des kilomètres et les micro-ondes, plus courtes, utilisées pour les radars, certains fours et... les téléphones portables.

- Jusqu'ici, je suis...

- Il faut que tu saches ce que sont les ondes puisées...

- Je ne demande pas mieux...

-Ce sont des ondes modulées par des bouffées d'impulsions en basses fréquences. Ces ondes, accessoirement, interféreraient avec les ondes fondamentales du fonctionnement de notre cerveau...

- Ça ne m'avance pas trop !

- Elles ont plus d'impact sur le plan biologique que celles qui ne le sont pas.

## *LES ONDES PULSEES ET MON ORGANISME*

Ma compagne est vraiment sympa, ou amoureuse... Elle m'écoute avec une véritable attention. Je reprends mes explications pas à pas :

- Afin de fonctionner, la technologie de la téléphonie mobile utilise ces ondes électromagnétiques qui peuvent être considérées comme le véhicule des communications en lieu et place des fils utilisés par la téléphonie fixe. Le téléphone mobile, proprement dit, fonctionne en boucle avec les antennes relais ; tous deux sont émetteurs et récepteurs.

- J'avais bien compris !

- Or, le corps humain, comme toute structure vivante, est, également, parcouru par des émissions électromagnétiques qui déterminent tout échange de substances biochimiques. Les êtres vivants présentent, selon la fréquence à laquelle ils sont soumis, une hypersensibilité particulière, liée à leur structure et à leur fonctionnement biologique même. L'Homme est un système biologique électromagnétique. Il est à la fois récepteur et émetteur d'ondes électromagnétiques.

-Toi qui n'arrêtes pas de critiquer à tort les magazines féminins, j'ai lu récemment un article qui disait que, depuis quelques années, la communauté scientifique a réussi à démontrer que la glande pinéale - un organe situé à l'intérieur du cerveau qui produit la mélatonine, une hormone qui joue un rôle important dans l'entretien des défenses immunitaires -, eh bien cette glande, son petit nom c'est l'épiphyse, est très sensible aux variations du champ électromagnétique !

- Exactement, notamment lorsqu'il s'agit de variations de basse fréquence, comme c'est le cas avec la technologie de la téléphonie mobile. La perturbation de la production de mélatonine peut s'avérer problématique pour la santé humaine.

Je précise au passage que nous n'avons pas tous les soirs des conversations de ce type au coin du feu, mais ce dossier me paraissait de plus en plus chaud, et l'avis et les commentaires de Marie m'étaient précieux en général, et là plus particulièrement.

- On sait aussi que de nombreuses activités biologiques de nature oscillatoire et caractérisées par une fréquence particulière ont lieu au niveau cellulaire.

- Répète, c'est du chinois !

Chaque cellule vibre et émet.

- D'accord !

- Le cerveau lui-même est un émetteur électromagnétique sophistiqué dont on mesure l'activité à l'aide de l'électroencéphalographe.

Il y a beaucoup de choses que je ne m'expliquais pas, qui me paraissent soudain lumineuses. C'est par le biais d'interactions avec nos processus électriques et biochimiques, par exemple, que les champs électromagnétiques peuvent interagir, en bien ou en mal, avec la santé des personnes qui y sont exposées. La médecine utilise d'ailleurs ces possibles interactions avec des visées diagnostiques ou thérapeutiques.

Les champs électromagnétiques variables dans le temps interagissent avec le corps humain - on parle souvent de couplage - en générant des phénomènes dont l'intensité et la nature dépendent de la fréquence en cause.

Je réalisais que les ondes émises par la téléphonie mobile sont toxiques pour le corps humain à triple titre, en raison de la structure physique des émissions :

- À cause des hyperfréquences ou micro-ondes. Il faut quand même savoir que les bandes d'hyperfréquences utilisées par la téléphonie mobile ont été abandonnées par l'Armée qui les considérait trop nocives pour son personnel. C'est ce qui les a d'ailleurs rendues disponibles pour le grand public...

-À cause des fréquences de récurrence en très basse fréquence dites ELF pour « Extremely Low Frequency. » De plus, cette structure physique est puisée. L'émission n'est pas continue mais produite en très brèves saccades. C'est ce qui explique aussi que les ondes puisées de type GSM et radar soient plus nocives que les ondes en hyperfréquences non puisées comme les ondes TV et radio. C'est là que se situe la cause majeure de la toxicité.

Tout cela est bien technique, comment le faire comprendre. Même si mon client est attaqué sur la forme et à partir d'un article, je sais que les magistrats ne pourront statuer que si je leur donne les clefs, que si je mets en lumière ce qui se joue derrière cette poursuite. Je me replonge donc avec obstination dans ma leçon.

Ainsi, la technologie des téléphones cellulaires numériques utilise toute une gamme de fréquences électromagnétiques non-ionisantes (900 et 1800 MHz, soit des hyperfréquences) pour transmettre des données sous forme d'impulsions codées numérisées en extrêmement basses fréquences.

Pour augmenter le nombre d'appels, une même bande de fréquence est partagée par plusieurs utilisateurs qui occupent alternativement un canal de fréquence un huitième du temps seulement.

Pour que la communication ne soit pas morcelée, l'information est puisée en bouffées d'ondes hyperfréquences de durée 0,58 milliseconde et avec 217 bouffées par seconde.

En attendant, ce sont des bouffées d'inquiétude qui me montent à la gorge. Je sais pertinemment que les juges font un travail difficile, je ne vois pas comment simplifier cette histoire pour que l'on puisse comprendre au quart de tour. Ce n'est pas si facile, il faut à la fois être féru en technologies de pointe et connaître le corps humain. Pas donné à tout le monde... En tout cas pas à moi a priori !

Je suis stupéfait d'apprendre que les extrêmement basses fréquences (jusqu'à 300 Hz) ont été classées, en juin 2002, après bien des années de débat, dans la catégorie « potentiellement cancérigènes » par l'Organisation Mondiale de la Santé. Étonné surtout de ne pas en avoir entendu parler dans les media grand public. De cela les chaînes de télévision n'ont jamais dit un mot !

- Marie, écoute ça, le « syndrome des micro-ondes», ou maladie des radiofréquences, a été décrit dès les années 1960. Cette pathologie se caractérise par :
- un syndrome asthénique (fatigabilité, irritabilité, nausées, céphalées, anorexie, dépression) ;
- un syndrome dystonique cardiovasculaire (bradycardie, tachycardie, hyper ou hypotension) ;
- un syndrome diencéphalique (sommolence, insomnie, difficultés de concentration) ;

De la fatigue, de l'irritabilité, avoir mal à la tête, se sentir déprimé, avoir le cœur qui tire, des insomnies...  
Ne pas pouvoir se concentrer... Ça ne te rappelle rien ?

Marie qui s'est plongée avec délices dans un bon roman relève le nez... Elle ne m'a pas écouté...

- Ça devrait ?

- C'est un peu ce qu'éprouve tout le monde. Je trouve incroyable que personne à part Étienne et son association Robin des Toits, ou Rufus dans un film sur Internet ou dans son livre, ne tire la sonnette d'alarme en expliquant que les ondes peuvent être dangereuses.

- Tu es certain que c'est dangereux ?

- Écoute, cette maladie a été décrite dès les années 60. On lui associe aussi ce qu'ils appellent du dermatographisme, c'est-à-dire des allergies cutanées, l'eczéma, le psoriasis, des modifications de la formule sanguine, des perturbations de l'électroencéphalogramme et de la reproduction, une atteinte d'organes des sens et des tumeurs.

- Ça fait pas un peu beaucoup ?

- Je te dirai quand j'aurai fini de tout lire !

Marie est allée dormir, j'ai comme l'impression que mon unique sujet de conversation depuis quelques temps la lasse un peu. Moi, je veux absolument en savoir davantage.

### *ATMOSPHERE ELECTROMAGNETIQUE*

À ce stade, j'ai bien réalisé qu'on baigne tous dans une atmosphère électromagnétique constituée d'un enchevêtrement d'ondes provenant d'un tas de systèmes

de communication. Et que ça peut être dangereux. Contrairement aux champs magnétiques résultant des lignes électriques qui couvrent tout le territoire mais qui restent circonscrites en un étroit périmètre, ces ondes se propagent à des distances variables qui peuvent être importantes et pénètrent sans cesse plus profondément dans les organismes.

J'ai bien compris aussi que les ondes dont la fréquence est rapide - de l'ordre du G Hz (un giga hertz étant égal à un milliard de hertz et un hertz étant équivalent à une oscillation par seconde) - sont appelées micro-ondes et que leur nocivité est accrue lorsqu'elles sont puisées. Ce qui est le cas des téléphones portables mais aussi des radars.

### *COMME UN MICRO ONDE !*

- En pratique, ce sont les mêmes ondes qu'un micro-ondes.

Marie m'interroge incrédule :

- Qu'un quoi !?

- Excuse moi, je suis totalement dans mon sujet. Je n'ai eu qu'une hâte, toute la journée, c'est me remettre à mes recherches. Je veux vraiment savoir si c'est dangereux, si notre société est capable de laisser passer entre les lignes un poisson aussi énorme.

- Mais tu ne crois pas que tout le monde s'en fout ?  
Chacun vit l'instant en se disant que demain est un autre jour.

- La société, ou plutôt ceux qui organisent la cité, ont en charge ses finances. La santé publique, ils ne peuvent pas vraiment s'en foutre. Ça leur coûterait trop cher !

- Tu le dis toi-même, voilà pourquoi ils ont dû prendre leurs précautions et n'ont sûrement pas laissé placer un engin dangereux entre toutes les mains. Si il y a des dégâts, c'est la communauté qui va payer. Regarde les campagnes anti-tabac !

- Sauf que la prise de conscience est à détentes variables Ils ne tirent les sonnettes d'alarmes qu'après avoir pillé le wagon postal !

- Tu veux dire quoi ?

- Je n'en sais rien, mais j'ai vraiment l'impression que c'est dangereux mais que du moment que ça rapporte, on laisse filer...

Marie hausse les épaules mais elle est à nouveau prête à m'écouter.

- Si on s'en tient à la réaction thermique, les téléphones mobiles, par exemple, envoient des micro-ondes semblables à celles utilisées dans les fours du même nom destinés à... cuire des aliments... Les micro-ondes, pénètrent les aliments de quelques centimètres et l'énergie générée excite et fait tourbillonner les molécules d'eau qui se mettent alors à s'affoler et à changer de direction 2,5 billions de fois par seconde. Mlles produisent un échauffement par frottement qui se propage dans l'aliment, qui cuit alors de l'intérieur, par conduction. Et plus elles sont agitées, plus la chaleur augmente. Pendant ce temps, la grille intérieure et les parois du four en métal, matériau qui réfléchit les ondes électromagnétiques au lieu de les absorber, restent froids.

- Ça je sais, c'est pour ça qu'il faut éviter d'enfourner des plats en aluminium, susceptibles de faire jaillir des décharges électriques sous forme de grosses étincelles.

- S'agissant du téléphone portable, figure toi qu'entre 20 et 80 % de l'énergie générée est absorbé par

la tête de l'utilisateur. Ce pourcentage est variable et dépend de plusieurs facteurs : le téléphone himself, le type d'antenne, la distance de l'antenne-relais la plus proche. Contrairement au four à micro-ondes qui lui est blindé, ce qui empêche les micro-ondes de sortir de son enceinte, l'utilisateur de portable n'est pas protégé des dangers d'un appareil dont l'antenne émettrice se retrouve à quelques centimètres de son cerveau !

Mon interlocutrice est un peu ébranlée, sa conclusion est immédiate :

- Alors tu vas me faire le plaisir de téléphoner le moins possible !

- C'est pas la bonne solution car même en veille un appareil émet en permanence.

- Comment ça ?

- Tout simplement parce qu'un portable en veille signale régulièrement sa position aux antennes relais les plus proches. Accessoirement, c'est la raison pour laquelle, grâce au portable et avec l'aide précieuse de ton opérateur, la police peut te suivre à la trace.

- C'est gai ! Mais, au fond, ça m'est bien égal, je n'ai rien à me reprocher...

- C'est simplement un petit coin de liberté qui nous échappe. Faudrait pas qu'il y en ait trop...

- Je suis d'accord avec toi. Mais, dans ce que tu dis, il y a autre chose qui me dérange. Même quand je l'utilise comme réveil, mon portable émet. Ça c'est pas très rassurant !

- Est ce que tu as entendu parler de l'indice DAS.

Les yeux de Marie se lèvent au ciel tandis qu'elle affiche un petit sourire ironique.

- Je sais, c'est pas très excitant mais si tu veux comprendre, tu es obligé d'en passer par là ! L'indice de

Débit d'Absorption Spécifique indique le débit de radiofréquences émises par le téléphone en direction de l'utilisateur, lorsqu'il fonctionne à pleine puissance c'est-à-dire dans les pires conditions d'utilisation. Il s'agit de la quantité d'énergie absorbée par kilogramme de tissu organique. Par décret du 8 octobre 2003, les téléphones mobiles vendus en France doivent rester sous le seuil des 2 W/kg (watt/kilo) au niveau du tronc et de la tête, contre 1,6 W/kg aux États-Unis.

- On est les plus forts !

- Ne rigole pas, c'est grave, d'autant que, pour l'ensemble du corps, la réglementation stipule que le seuil est de 0,08 W/kg. Curieux non !

- On a les neurones plus résistants ?

- C'est pas drôle ! À titre indicatif, une valeur inférieure à 0,2 W/kg est très basse, elle est moyenne entre 0,5 et 1 W/kg et très haute à plus de 1 W/kg.

- Et ça fait quoi ?

- L'effet incontestable à puissance élevée est un échauffement des tissus vivants. En plus, on soupçonne d'autres effets, non thermiques, ceux-là, déjà observés à des intensités d'exposition inférieures à la norme : troubles du métabolisme, de la mémoire, de l'audition, de la vue, maux de tête, hypertension, cancers... D'ailleurs, les fabricants sont aujourd'hui obligés d'indiquer le DAS de leur portable ; ce qu'ils font timidement..

- Tu vas me faire le plaisir d'utiliser en permanence le kit mains libres !

- Même ça, c'est pas évident !

Je lui explique dans la foulée comment le kit « mains libres » pour le coup, équipé d'une oreillette et d'un micro, suscite des commentaires contradictoires. Pour certains, ce serait un moindre mal qui permet d'éloigner

le combiné de l'oreille et de réduire ainsi jusqu'à vingt fois la quantité d'ondes électromagnétiques transmises vers le cerveau.

- Eh bien tu vois !

- Oui mais voilà, porter le téléphone à la ceinture ou dans une poche de pantalon, c'est troquer un risque pour un autre. Le foie, la rate et l'appareil génital sont les nouveaux organes menacés.

- C'est incroyable ! On nous rebat les oreilles avec une meilleure hygiène de vie du soir au matin, faut pas fumer, faut manger léger, et on nous bousillera sournoisement à longueur de journée.

- Touché ! Tu comprends pourquoi ça m'intéresse autant. Il y en a même qui disent que le kit augmente de 30 % les radiations absorbées par le cerveau, le fil reliant le téléphone à l'oreille agirait comme une super antenne. Bon, ce fait-là, on a pas assez de distance et ça n'a jamais été confirmé par des mesures en situation réelle.

- Mais le kit, il est pourtant conseillé par tous les opérateurs, non ?

- Tu dois faire partie des rares personnes qui lisent le mode d'emploi de leur portable... Ça reste du genre confidentiel comme info. Dans une brochure éditée par le Ministère de la Santé, aussi confidentielle

- 100 000 exemplaires alors qu'on est plus de 40 millions d'utilisateurs -, il était aussi recommandé il ne pas mettre ton portable près du ventre d'une femme enceinte ou près de tes organes génitaux et, plus surprenant, de ne pas te déplacer en téléphonant.

Ils ont réinventé la téléphonie fixe c'est ça ?

## Les antennes-relais

L'autre sujet polémique dont s'occupe Robin des Toits, sont donc ces nouvelles sculptures contemporaines disgracieuses qui constellent notre paysage urbain et rural. Tout le monde y a droit. Eh oui, près de 90% du territoire français en est couvert de ces fameuses antennes. Elles s'élancent, à l'assaut des deux, assaillant plaines et montagnes, squattant les toits ou les clochers d'églises, arrogantes ou camouflées derrière d'inoffensives constructions. Parfois surgies du néant et implantées en toute illégalité, en infraction avec les codes de l'urbanisme.

Sans elles, pas de téléphonie mobile, sans elles, point de salut pour les opérateurs. Avec la multiplication effrénée du nombre d'accros au portable, elles se reproduisent à une vitesse vertigineuse : on en compte officiellement plus de 30 000 aujourd'hui et, avec la 3G, leur nombre va probablement tripler. Mais industriels et pouvoirs publics entretiennent une savante confusion entre nombre d'antennes relais et nombre d'émetteurs. À raison de plusieurs émetteurs par station, on pourrait donc facilement multiplier ce nombre.

- D'accord l'utilisation du portable est laissée à l'entière liberté de chacun, mais on ne peut pas en dire autant des relais auxquels sont exposés contre leur gré et souvent à leur insu les habitants des villes et des communes, qu'ils possèdent ou non un cellulaire.

Marie me sourit gentiment, elle en a un peu assez du sujet, elle m'a proposé de sortir ce soir, mais j'ai trop envie de comprendre et pas assez de temps dans la journée.

- Tu ne deviendrais pas un peu monomaniacque, toi ?
- Comprends moi, il faut que je sache comment fonctionnent ces antennes, pourquoi elles déclenchent autant d'interrogations et d'inquiétude de la part de mes clients et pourquoi on en parle si peu.

Depuis leur découverte, à la fin du XIXe siècle, les ondes électromagnétiques ont donc été utilisées pour leur capacité à transmettre des signaux (sons, images, données...) à distance. Mais leur application dans le secteur des télécommunications s'est surtout développée après la Seconde Guerre mondiale. Le phénomène s'est emballé dans les années 90 avec la diffusion du portable.

### *ÇA COMMUNIQUE DUR*

La téléphonie mobile est fondée sur la radiotéléphonie, c'est-à-dire la transmission de la voix sous forme d'ondes radioélectriques, à des fréquences de 900 à 1800 MHz, puisées en extrêmement basses fréquences, et maintenant 2100 MHz depuis l'arrivée du 3G, entre un relais couvrant, selon sa puissance, une zone de rayon allant de plusieurs dizaines de mètres à plusieurs dizaines de kilomètres et le portable de l'utilisateur.

Je lis studieusement : « Aujourd'hui, les mobiles fonctionnent en mode numérique : la voix est numérisée et transmise sous forme de bits. »

Déjà est ce que je comprends bien ce que cela veut dire ? Numérisée, d'accord, transformée en nombre. Transmise sous forme de bits, ça veut dire que leur combinaison a le même rôle que le télégraphe. Les traits et les points ont été remplacés par des 1 et des 0 qui codent le timbre de la voix et le décodent.

- Pour pouvoir localiser en permanence les usagers et savoir vers quel relais diriger un appel, le réseau mobile échange donc périodiquement avec les portables des infos sous forme de messages de signalisation.

- Y a rien à dire, c'est quand même mieux que les signaux de fumée des Indiens ! Ponctue Marie qui décide d'aller toute seule au cinéma.

- Je vais me changer les idées avec un film catastrophe ! me lance-t-elle, ironique.

Je ne relève pas, je suis trop absorbé par ce que je découvre.

Une communication entre un mobile et un relais utilise donc généralement trois canaux de transmission, un pour la voie montante (téléphone vers antenne), un pour la voie descendante (antenne vers téléphone) et un pour la voie technique de contrôle. C'est une technologie de pointe qui permet de gérer un nombre impressionnant d'utilisateurs. Jusqu'ici tout va bien... Même si, comme je suis aussi hypocondriaque que mon voisin, je commence à me sentir stressé.

### *UN EMETTEUR-RECEPTEUR*

La transmission des communications s'effectue donc par le biais d'ondes électromagnétiques puisées par

fréquences de répétition qui se propagent dans l'air ambiant entre l'antenne-relais et le portable.

Ça va, ça vient et nous on croit que c'est pour notre plus grand bien alors, que ça n'a rien d'évident ! L'antenne-relais proprement dite ou station de base comporte plusieurs émetteurs-récepteurs qui permettent le fonctionnement des téléphones mobiles, eux-mêmes émetteurs-récepteurs, utilisant les mêmes bandes de fréquences.

La couverture d'un territoire est calquée sur un maillage constitué de « cellules » au centre desquelles est installée une antenne assurant la liaison avec les portables situés à proximité. Et les communications sont transférées d'une cellule à une autre quand un utilisateur se déplace.

Je me répète, mais jusqu'ici tout va toujours bien...

À la condition de s'arrêter sur chaque mot, on comprend ! Même si c'est un peu ennuyeux, cela vaut le coup et pas seulement pour mon client, mais parce que savoir de quoi il retourne me paraît un enjeu de santé publique autant que de liberté.

### *DES ANTENNES MACRO-CELLULAIRES* *DES ANTENNES MICRO-CELLULAIRES*

Ça se complique avec les antennes macro-cellulaires et les antennes micro-cellulaires. Les sites d'antennes macro-cellulaires se trouvent au dessus du niveau des toits en milieu urbain. Il suffit de lever la tête pour s'en rendre compte. Elles sont installées sur les toits ou sur de grands pylônes. Le rayon de ces antennes est de quelques dizaines de mètres en zone ni haine et de quelques kilomètres en zone rurale (jusqu'à 20 kilomètres).

Les antennes micro-cellulaires, se trouvent en dessous du niveau des toits en milieu urbain. Elles couvrent une moindre distance (rayon de quelques dizaines de mètres), Elles sont souvent utilisées au cœur des villes là où les communications sont particulièrement nombreuses et où la couverture hertzienne est difficile à réaliser vu la densité des constructions.

Ilexiste aussi des antennes pico-cellulaires, implantées à l'intérieur même des grands bâtiments (grands magasins, grandes surfaces, grandes entreprises) dans lesquels les champs électromagnétiques pénètrent difficilement...

*MAIS OUI, ELLES SONT PARTOUT  
MÊME DANS LE MÉTRO ET CERTAINS PARKINGS !*

Voilà pourquoi ça marche aussi dans le métro et de plus en plus souvent au fin fond de n'importe quel parking. Je me demandais comment les ondes passaient sous la terre, j'ai un début de réponse !

La puissance des antennes varie donc en fonction de la distance à couvrir, du nombre d'usagers et du trafic en un temps déterminé. Chacune d'entre elles peut traiter plus de 500 communications simultanées. Chaque antenne émet, reçoit et localise les portables.

Ces ondes peuvent être à la fois absorbées et réfléchies, les surfaces métalliques jouant souvent le rôle de réémetteur passif : balcon, câble, appareil ménager, lunettes à monture d'acier...

- Je peux, en fonction de ce que je porte, servir moi-même d'antenne, c'est ça !

Marie est rentrée du cinéma. Elle est atterrée, je n'ai même pas touché le plateau-repas quelle m'avait préparé.

### *LE COUP DU PARAPLUIE*

- Les rayonnements atteignent toute personne qui se trouve dans le champ d'action de l'antenne, quelle dispose ou non d'un portable. Mais ils se propagent également latéralement, derrière, en dessus et en dessous de l'antenne. C'est ce qu'on appelle les lobes secondaires représentés dans tous les manuels spécialisés.

Tu veux dire que les ondes passent aussi sous l'antenne ?

- Pas d'effet parapluie. Ce truc-là, c'est faux, c'est de la désinformation. Quand ils mettent une antenne «sur un toit d'hôpital, les ondes diffusent vers le bas aussi. Utilise ton portable sous une antenne et tu vas voir si il marche ou pas ! Il y a des études qui l'ont souligné. Ecoute ça, c'est un professeur, Roger Santini, qui l'a écrit: Qui est-ce ?

Roger Santini est docteur ès sciences. Le bio- environnement électromagnétique, c'est sa spécialité.

Il a étudié les effets des antennes relais GSM. Ses études n'ont pas vraiment fait plaisir aux industriels de la téléphonie mobile. Il est chercheur à l'institut National des Sciences Appliquées et travaille sur les risques biologiques et la radioprotection depuis plus de 20 ans. Il dit que personne n'avait intérêt à procéder à une étude épidémiologique. Je te lis ce qu'il raconte : «... *autour de l'antenne, derrière elle et sous l'horizontale des zones plus petites où des hyperfréquences sont également émises. Celles-ci peuvent, par exemple, entrer en résonance avec l'armature métallique en béton ou les poutres de soutien en acier présentes sur le toit. Ce*

*phénomène risque alors de transformer les structures métalliques du toit en «ré-émetteurs passifs» pouvant affecter les occupants des appartements. »*

Marie n'est pas contente parce que je suis peu disponible, mais le sujet la passionne elle aussi. Faut dire que je n'en vois pas beaucoup qui concernent autant notre vie quotidienne, à part la nourriture et le transport peut-être! Je suis curieux de savoir quel est le pourcentage téléphonique qui passe par le portable aujourd'hui. Ce que je sais c'est que pour 92% des 11-20 ans, par exemple, le téléphone mobile est un objet de la vie quotidienne et que pour 78%, c'est davantage qu'un simple téléphone.

- J'ai ta réponse.

Marie est la championne du surf sur le net.

- En 2005, en France, il y avait un peu moins de 48 millions de clients et un taux de pénétration, comme ils disent, de 80,6%. La hausse est constante ! Par contre, je suis tombée aussi sur un article du Monde qui dit qu'un rapport, publié par l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (Afsse), a fait le point sur les effets des téléphones mobiles sur la santé. En dehors de certains symptômes provoqués par l'inquiétude, tout danger lié aux antennes-relais est écarté. Le nouveau rapport « Téléphonie mobile et santé », rédigé par sept scientifiques français, conclut à l'innocuité des antennes-relais du réseau GSM. « En particulier, les cas de cancers d'enfants recensés à Saint-Cyr-l'École (Yvelines) seraient dus au hasard et non aux ondes électromagnétiques générées par les antennes. »

- C'est un vieil article, il date de 2003, il est de Michel Alberganti. Mais je t'en parlerai plus tard. Je veux d'abord comprendre comment ça marche.

- Bon, vas-y, explique !

### *ENCORE LE MICRO-ONDES*

- Les mesures effectuées sur les toits derrière les antennes confirment que les valeurs sont de l'ordre d'une dizaine de volts par mètre, donc très élevées. C'est pourquoi, il existe un périmètre de sécurité. Avec la mise en place du 3G on se rapproche de plus en plus de la fréquence de 2 450 mégahertz utilisée dans les fours à micro-ondes.

- Si je jette à la poubelle mon micro-ondes et mon portable, je vais avoir l'impression de me transformer en femme de Cromagnon !

- Surtout pas ! Je ne t'ai pas dit de faire ça.

- Continue, c'est quoi le rapport.

- Il y a surtout une différence notable entre les deux: le four à micro-ondes a une puissance comprise entre 500 et 1 000 watts, et celle des téléphones mobiles est de 1 à 2 watts. Les antennes relais ont, elles, une puissance d'émission rayonnée de l'ordre de 300 watts à 900 watts. Mais l'autre différence, c'est que le four à micro-ondes est blindé. Les portables et les antennes ne le sont pas ! Et puis, aussi, le four à micro-ondes n'est pas en régime pulsé.

Marie et moi sommes assez sidérés, pourquoi tout cela n'est-il pas diffusé partout.

### *UNE INFORMATION À GEOMETRIE VARIABLE*

- Ce qu'il faut, c'est faire éclater la vérité, balayer les fausses certitudes, aucune information spécifique n'est délivrée aux personnes vivant dans l'immédiate proximité

de ces antennes relais, notamment en- dessous. Ni à ceux qui interviennent occasionnellement à proximité des installations : pompiers, policiers, couvreurs, électriciens qui peuvent se trouver directement dans le cône d'émission maximale de l'antenne durant des temps plus ou moins longs. D'autant que les pictogrammes de sécurité et d'interdiction sont souvent absents à l'abord des toits alors que c'est pourtant obligatoire. Par contre, les techniciens radio, théoriquement informés des risques et de l'existence d'une réglementation délimitant l'exposition professionnelle aux hyperfréquences, interviennent dans le cadre d'un protocole de sécurité stricte et notamment, le plus souvent, après que ces antennes ont été coupées.

- Tu as des preuves de ce que tu avances ?

- Dans un opuscule de CEGETEL, intitulé « Sécurité des personnes et infrastructure GSM », à destination de ses techniciens et datant de 1998, il était indiqué que : *« Après N minutes d'exposition, N étant inférieur à 6 minutes, il est demandé pour une période équivalente de N minutes d'exposition de se placer hors du périmètre de sécurité avant de pouvoir réintégrer la zone d'exposition. Risques encourus :*

- *après quelques minutes d'exposition de l'organisme, au- delà des normes recommandées, on pourra observer un léger effet thermique (effet micro-ondes) ;*

- *risque de choc radioélectrique quand une personne entre en contact avec un objet métallique ou une barrière situés dans un champ électrique ou magnétique variant dans le temps (effet induction). Le risque provient de la circulation de courant, soit de la*

*personne vers l'objet ou bien de l'objet vers la personne (effet compatibilité électromagnétique) ;*

*- influence sur les implants actifs (pacemaker) : une source électromagnétique peut les déprogrammer et provoquer un accident, de même pour les appareils auditifs. »*

Marie a le visage un peu tendu.

- Je te reconnais bien là, Don Quichotte ! Mais fais attention à toi, ce n'est pas parce que tu es avocat que tu ne risques rien, me dit-elle.

Je ne veux pas l'ennuyer davantage mais je sais, malheureusement, que les antennes-relais n'ont rien de moulins à vent, ce sont des moulins à ondes qui nous brisent insidieusement. Je suis tout l'inverse d'un Don Quichotte, puisque ce qui m'intéresse, c'est justement de déchirer le voile de l'illusion, qu'on arrête de croire en nos propres chimères au point d'aller tous, la fleur aux dents, au casse-pipe. Ce qui m'intéresse, c'est le principe de réalité, montrer à quel point ces ondes-là peuvent être dangereuses.

Je ne peux m'empêcher de penser que si Étienne, qui n'a pas un rond, n'avait pas trouvé de défenseur, la justice aurait été violée. Combien sont-ils à ne pas avoir ce choix? Je trouve que c'est très grave. Là encore, l'argent prend aujourd'hui trop souvent le pas sur l'humain et la justice est avalée dans le broyeur.

La lecture de toutes ces recommandations me révolte. Les riverains d'antennes-relais sont exposés toute la journée et on leur répète à profusion qu'il n'y a aucun risque. Qui plus est, les opérateurs n'ont pas l'air de s'inquiéter de savoir si ces riverains sont porteurs d'un pacemaker ou

d'un appareil auditif... On installe et on verra, ça semble être le maître mot... comme pour le portable : on équipe les trois quarts des gens et on verra... Quelques morts valent bien quelques milliards ou l'inverse.

Certains croient détenir le monopole de la vérité. Certains se croient intouchables, et au-dessus des lois, beaucoup font fi de l'humain... Beaucoup tout simplement parce qu'ils ont davantage d'argent que d'autres se croient supérieurs et méprisent leurs contemporains. Et ces gens-là, malheureusement, détiennent parfois un pouvoir exorbitant et sont persuadés qu'ils peuvent tout acheter.

Quelques jours plus tard, je serai convié par mon client à participer à un colloque sur le portable en banlieue parisienne un samedi après-midi. Des représentants du conseil scientifique d'un opérateur sont présents. La salle est clairsemée, les quelques participants qui sont là ont passé l'âge du shopping. L'un d'eux est porteur d'un pacemaker et riverain immédiat d'une antenne-relais. Inquiet, il demande à l'un des représentants de l'opérateur ce qu'il en est. Visiblement gêné, ce dernier lui dit de but en blanc que l'opérateur aurait dû se renseigner avant... car il y a effectivement un risque.

Aux dernières nouvelles, l'antenne est toujours présente.

La suite de ma lecture de l'opuscule de CEGETEL sur la sécurité des personnes et infrastructures est carrément ahurissante.

Dans le paragraphe « Innocuité des ondes », il est carrément écrit que les ondes GSM sont *présumées* non nuisibles. Nous voila bien avancés, et ils la tenaient de qui leur présomption ?

Encore plus fort, il y est précisé quelques lignes plus loin que (c'est écrit en 1998) les ondes GSM sont reconnues non nocives pour l'être humain. Ce passage de la présomption à la certitude m'échappait un peu.

- C'est quand même rassurant, Non !
- Sûrement pas, Marie, à moins qu'on m'explique comment on peut dire que ces ondes sont présumées non dangereuses et deux lignes en dessous, prendre le soin de préciser que « *néanmoins, si les recherches semblent rassurantes (sic) et vont dans le sens de non nocivité pour l'être humain, il faut rester très vigilant à l'égard des conclusions présentes, faute d'être en possession de preuve absolues.* »

De l'art de dire tout et son contraire, ou d'atténuer la vérité. La vérité est simple : les industriels de la téléphonie mobile sont incapables de nous assurer de l'innocuité des ondes GSM.

- Mais toi, Marie, ton opérateur ou le constructeur de ton portable t'a-t-il déjà informée qu'il y avait un doute sur la nocivité de cette technologie. Les opérateurs t'ont-ils déjà informée de l'absence de preuve absolue de l'innocuité des antennes-relais lorsqu'ils en installent au-dessus ou près de chez toi ? J'ai repris toute l'abondante documentation que l'on nous refile lorsqu'on s'achète un téléphone ou lorsque l'on s'abonne, j'ai commencé à parler avec les gens qui habitent à côté d'une antenne relais pour faire une vraie enquête, je n'ai jamais trouvé trace d'une telle information ! On ne leur en parle jamais!

## *DES ANTENNES PAS SI INOFFENSIVES*

Pourtant, on mesure dans l'environnement de ces antennes-relais des niveaux de rayonnement électromagnétique importants. Des mesures effectuées à Paris pour le magazine « Sciences et Avenir », par un expert de la société AINF (devenue depuis SOCOTEC), ont montré des niveaux de champs allant jusqu'à 13 V/m à quelques dizaines de mètres d'une antenne-relais de téléphonie mobile.

- Mais je croyais qu'il y avait une norme.

- Moi aussi, mais tout le monde a l'air de la prendre par-dessus la jambe. Ces valeurs dépendent du nombre de communications qui transitent par la station relais. Elles varient selon le moment de la journée et de l'année. Roger Santini dit...

- C'est ton seul référent ? me demande Marie qui a dû être Socrate dans une autre vie et ne se tient jamais les choses pour dites avant d'avoir épuisé les questions.

- Non, mais c'est le seul qui n'a pas la langue de bois. Il note que « des études font état d'effets sur la reproduction, de perturbations comportementales et d'une augmentation du risque de cancer dès, respectivement, 15 V/m, 5 V/m et 1,7 V/m.

- Où veux-tu en venir ?

- Nulle part, je veux juste comprendre comment ça marche et déterminer si oui ou non c'est dangereux. Ce que je sais, c'est qu'Étienne a une tonne de témoignages de personnes habitant à quelques mètres d'une antenne-relais qui se plaignent de troubles comme une ménopause prématurée, une fatigue chronique, une perturbation du sommeil, des allergies multiples... Tout ce que je sais, c'est que je ne lâcherai pas l'affaire et que je veux

connaître l'impact réel de la téléphonie mobile sur la santé publique.

## **SOS – Danger**

Depuis que je connais Étienne, je me tiens informé en permanence de toutes les études relatives au portable et aux antennes, bien sûr en raison de son procès, mais aussi parce que mes découvertes attisent de plus en plus ma curiosité. Je n'en reviens pas !

Ce que j'ai également appris avec toute la documentation qu'il m'a confiée, c'est que si cette technologie est récente pour l'homme de la rue, elle est depuis longtemps utilisée dans le domaine militaire et ses effets ont été largement étudiés et commentés. Tout bonnement parce que les radars militaires utilisaient la même technologie que la téléphonie mobile. Or, à l'époque, déjà, des craintes ont été émises parmi les personnels des stations radars ; des craintes qui se sont avérées fondées.

### *LES RADARS*

Le mot « RADAR » est une abréviation de « Radio Détection And Ranging » qui signifie littéralement détection et repérage par radio, nom de code adopté par l'US Navy durant la Seconde Guerre mondiale. Cette technique utilise, en effet, le principe des rayonnements électro-magnétiques de très haute fréquence (UHF) qui, après avoir été émis, sont susceptibles de se réfléchir sur les objets métalliques ou diélectriques permettant ainsi d'en détecter l'existence et de connaître leur position, leur

vitesse et leur forme (Carpentier 1969 - Encyclopédie Universalis).

- Marie, tu connais la différence entre un radar et un téléphone mobile ?

Ma compagne reste perplexe.

- C'est très simple, personne ne trimbale un radar dans sa poche en quasi-permanence ou ne le colle à son oreille durant des heures et il ne me semble pas en avoir vu récemment sur la terrasse d'un immeuble...

- Très drôle !

- Plus sérieusement, les rayonnements de la téléphonie mobile sont de même nature que ceux des radars. Ils sont puisés. Mais, ils agissent en champ proche, avec des effets très localisés, tandis que les radars qui parsèment nos routes nous affectent en champ lointain, par une exposition du corps entier de faible intensité. Par ailleurs, les fréquences des micro-ondes du radar s'étalent sur un spectre assez large selon les types d'appareils, tandis que celles du portable se concentrent autour de quelques valeurs précises (900 MHz, 1 800 MHz et 2100 MHz).

- Tu es obligé de savoir tout ça pour aller plaider ?

- Au fur et à mesure que je progresse dans ma propre enquête, je me rends bien compte que ce qui va être difficile, c'est d'expliquer le contexte. La subtilité de ces données techniques m'effare, mais je suis obligé d'en passer par là.

- Peut-être que les opérateurs ont eu peur qu'on comprenne les choses de travers et c'est pour ça qu'ils n'ont rien dit ?

- C'est trop grave ! Ça n'excuse rien !

## *LA NAISSANCE DU MICRO-ONDES*

C'est au cours de mes recherches sur les radars et les champs électromagnétiques que je vais également apprendre comment, un jour d'hiver 1946, des ingénieurs américains de la société Raytheon travaillant sur l'amélioration de la qualité des radars. Percy Spencer, qui dirigeait les opérations, constata que la barre chocolatée qu'il avait dans sa poche avait fondue. Il effectua alors l'expérience avec un sac en papier contenant des grains de maïs qui se transformèrent aussitôt en pop-corn alors que l'appareil, lui, restait toujours froid ! C'est comme cela que le principe du radar a été adapté à la cuisson des aliments.

- Et voilà pourquoi tu as un micro-ondes !
- J'y crois pas !
- Et pourtant, c'est vrai, au début on appelait les micro-ondes les « fours radars »... Et ils ont envahi toutes nos maisons... Sans qu'aucun véritable principe de précaution, une fois de plus, n'ait été mis en œuvre...
- Là, tu m'expliques !
- Ok, mais arrête-moi dès que tu ne comprends pas, il faut que je débroussaille et que j'élague pour faire passer tout ça à un magistrat qui par définition sera épuisé et, pour réussir, il faut que je possède vraiment mon dossier.
- Alors, allons-y pour les radars !

## *DES EFFETS SANITAIRES OBSERVES PAR LES MILITAIRES*

- Dès la Seconde Guerre mondiale, la vitesse des avions (400 à 600 km/h) et leurs vols en haute altitude

(7.000 à 10 000 m) ont rendu illusoire les moyens classiques de repérage (ouïe, vue, jumelles). Pour assurer une défense aérienne efficace, il était indispensable de recourir à de nouveaux procédés de détection. Les progrès accomplis par l'aviation ont donc contribué au développement des techniques RADAR. Depuis, elles ont été perfectionnées et ont généré des tas d'applications : atterrissages sans visibilité, mesures géodésiques, repérages des icebergs, météorologie, navigation fluviale et maritime, aérospatiale, sans oublier le contrôle routier des vitesses.

- Celui-là, en tout cas, tout le monde le connaît !

- Au lendemain de la guerre, le brusque développement des systèmes radar et des télécommunications par hyperfréquences a fait prendre conscience que ces techniques n'étaient pas sans inconvénients car les rayonnements électromagnétiques de très haute fréquence (UHF) exercent des effets nocifs sur les êtres vivants et, tout particulièrement, sur le personnel utilisateur. Ce sont des accidents graves et même mortels qui ont conduit les USA et l'URSS à établir les premiers des programmes de recherches.

Les Russes, qui se sont intéressés au problème dès 1933, d'abord sur un plan thérapeutique, se sont ensuite penchés, après la Seconde Guerre mondiale, dans les années 50, sur la nocivité des rayonnements électromagnétiques des radars à la suite de plaintes des techniciens. Ces derniers souffraient de migraines, de douleurs oculaires ou de fatigue anormale...

-Toujours les mêmes symptômes...

- Je ne te le fais pas dire !

- Les études dans les entreprises et en laboratoire ont fait apparaître une kyrielle de symptômes provoqués

par les micro-ondes, même à très faible intensité : sur le système nerveux ou neurovégétatif.

- Laisse-moi deviner : vertiges, irritabilité, dépression, pertes de mémoire... Et sur le système cardiovasculaire : douleurs au cœur, ralentissement du rythme cardiaque, variations de la pression sanguine...

- Exactement et on a aussi observé des modifications dans la formule sanguine, des problèmes hormonaux et thyroïdiens, des cas de stérilité et un taux anormal de naissances de filles. Un constat qui n'augurait rien de bon et qui sera malheureusement corroboré par les travaux engagés dans les décennies qui suivront.

- De mon côté - parce que c'est contagieux ton truc en plus du reste ! -, j'ai lu que, dès 1942, aux États- Unis également, la marine s'est penchée sur les répercussions des micro-ondes sur la santé et n'a rien trouvé d'alarmant, excepté des symptômes qualifiés de subjectifs comme... la migraine, des douleurs aux yeux, des rougeurs au visage.

- À cette époque, les techniciens étaient exposés à de faibles intensités de rayonnement. À la fin de la guerre, par contre, les puissances ont été multipliées par cent et les effets nocifs se sont intensifiés, à tel point que les soldats utilisaient quelquefois les radars pour faire cuire des aliments ou simplement se réchauffer.

*QUAND LA REALITE  
DEPASSE LA SCIENCE-FICTION...*

Marie m'aide désormais beaucoup dans mes recherches, il faut dire que l'enjeu est de taille... Il concerne presque tous nos contemporains... C'est pas souvent qu'on a un dossier de salubrité publique...

Mais tout s'est tellement complexifié aujourd'hui, en travaillant sur ce dossier, je réalise à quel point les repères sont devenus flous et à quel point le système marchand en abuse. Non seulement dorénavant certaines multinationales se jugent au-dessus des lois, mais elles instrumentalisent la justice, elles la détournent à leur profit... Tout comme la presse...

La bataille juridique devient de plus en plus souvent une bataille de sophistes, le fond importe peu, tout se joue dans la forme.

Je me dis que le leurre a pris le pas sur le vivant, mais j'ai bien l'impression que tout prend le pas sur le vivant.

Il y a un vrai souci dans l'interprétation des textes, que le plus malin sorte son épine du jeu, c'est normal, mais que ce soit le plus retors pose problème. Il faut que je sois le plus vigilant possible.

Marie et moi, grâce à ce dossier, nous nous rendons peu à peu compte que nous sommes de plus en plus écrasés par un monde que nous ne maîtrisons plus. Seuls quelques spécialistes maîtrisent leur spécialité. Nous, tous les autres, nous devons nous contenter de « profiter » des conséquences de leurs recherches qui sont censées nous apporter sans cesse un mieux-être... Mais rien ne le prouve... La preuve !

C'est vrai que nous en profitons du progrès, mais sans la moindre conscience, sans savoir de quoi il retourne, à l'aveugle... Le temps de l'honnête homme qui devait tout comprendre de son monde est bel et bien révolu... Je crois que nous subissons de plus en plus le progrès au nom du profit mais ce n'est jamais celui du plus grand nombre.

C'est encore Albert Einstein qui disait que « *le mot progrès n'aurait aucun sens tant qu'il y aurait des enfants malheureux.* »

Aujourd'hui, je ne suis plus un enfant, mais ce que j'aimerais qu'on m'explique, c'est en quoi la complexité croissante qu'on introduit dans ma vie, indépendamment même de ses conséquences pernicieuses, me conduit au bonheur !

Marie me rapporte ce soir-là une nouvelle anecdote impressionnante. Dans les années soixante, on a découvert un beau jour, que la moitié du personnel de l'ambassade américaine de Moscou avait été touchée par de graves affections, cancers et leucémies notamment, et que trois ambassadeurs étaient morts prématurément. On apprit aussi que le taux de cancers, au sein de cette ambassade, était l'un des plus élevés au monde ! Que s'était-il donc passé pour qu'un tel microclimat délétère s'installe sur le bâtiment et ses occupants ?

L'ambassade américaine avait été, dès 1962 et durant plusieurs années, soumise à un intense bombardement d'ondes électromagnétiques à hautes fréquences.

Pour étudier les effets biologiques des micro-ondes soviétiques - soupçonnées d'être à l'origine des maladies de leurs ressortissants - et leurs éventuelles applications militaires, les États-Unis lancèrent, en 1966, le projet Pandora, confié à une agence du ministère de la Défense, la DARPA.

Ce n'est qu'en 1977 que certains documents et comptes rendus révéleront l'existence probable d'un effet non thermique, déjà découvert par les Russes, qui entraînerait des modifications comportementales, physiologiques et génétiques. Des résultats jamais reconnus ni annoncés officiellement.

- Mais pourquoi, par quel mystère, l'ambassade américaine a-t-elle subi une telle irradiation ? Tu veux me le dire ?

Marie est vraiment ravie de pouvoir m'aider :

- Certains avancent l'hypothèse d'une agression délibérée contre les employés, destinée soit à les affaiblir soit à tester grandeur nature l'arme électromagnétique sur des cobayes humains. Ça je suis pas sûre, mais d'autres penchent pour une incompatibilité malencontreuse entre les nombreux systèmes d'écoute ou de brouillage et le rayonnement d'un puissant émetteur américain planté sur le toit de l'ambassade. Ça peut t'aider ?

- Et comment !

La piste était intéressante, je l'ai suivie, pour me rendre compte que... Le mystère est resté entier...

Peut être avait-on intérêt à ce que tout ça reste opaque. Il n'empêche que, très rapidement, des textes réglementaires nationaux sur la sécurité sont entrés en vigueur, même s'ils restent disparates et différents entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est.

Par la suite, les travaux sur les effets biologiques des hyperfréquences ont été ralentis aux USA et en URSS alors qu'ils débutaient en France sous l'égide de la Direction des Recherches et Moyens d'Essais (DRME) vers 1964.

Pour assister à un regain d'intérêt aux USA, il a fallu attendre 1969 avec le symposium de Richemond, puis 1971 avec la mise en place du programme actuel de recherches dans ce pays.

Après les événements s'enchaînent.

En 1973, l'Organisation Mondiale de la Santé organise une conférence internationale à Varsovie qui sera suivie par le congrès de New York en 1974 (Servantie 1976). Depuis, des pays comme la Pologne, le Canada, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne et l'Angleterre semblent s'intéresser à ces problèmes et financent des études. Enfin, en 1977, le symposium d'AIRLIE (USA) s'est révélé si riche en informations qu'il a été décidé d'organiser tous les deux ans des réunions à caractère international sur les effets biologiques des ondes électromagnétiques de très hautes fréquences.

- Cela reste tout de même très étonnant que personne n'en parle dans le grand public !

- Surtout que l'ensemble des travaux effectués par les USA, l'URSS et la France ont tous révélé que les champs électromagnétiques, particulièrement ceux de fréquence très élevée, exercent sur les êtres vivants des perturbations !

Cette fois-ci, plus rien n'a de secret pour Marie, nous sommes parfaits dans le duo. Laurel et Hardy ont tout à nous envier. Nous sommes vraiment sur la même longueur d'ondes !

- Premièrement, il y a les effets thermiques, m'explique-t-elle. Ils provoquent dans l'organisme une élévation de température due à la transformation de l'énergie électromagnétique des ondes, absorbée dans les tissus, en énergie calorifique (Servantie 1971).

- Exact et ces effets sont directement liés à la fréquence, au temps d'exposition et à la densité de puissance utilisée. Ils provoquent une hyperthermie localisée ou généralisée dans l'organisme.

- J'ai même repéré que des expériences de laboratoire avaient montré que les animaux, exposés à de très hautes densités de puissance (100 mW/cm<sup>2</sup>) souffrent d'hyperthermie générale, de dérèglement du système nerveux central, de perturbations hématologiques et cardiovasculaires. Dans certains cas, une énergie suffisante peut conduire à la mort (Michaelson 1966 ; Averbach 1977). En général, la mort d'un rat peut même intervenir au bout de 15 minutes d'exposition de 100 mW/cm<sup>2</sup> (Vautrin 1977).

- Tu as bien lu, mais, heureusement, l'action létale par hyperthermie reste exceptionnelle chez l'homme. Les conditions expérimentales ne se rencontrent que très rarement dans la réalité et, d'une manière générale, le sujet atteint accidentellement perçoit rapidement une élévation thermique et s'écarte spontanément du danger. A ma connaissance, un seul cas humain mortel est relaté dans la bibliographie (Laughlin 1957). Des accidents locaux peuvent se produire mais seulement en présence de champs électromagnétiques dont la densité de puissance est supérieure à 100 mW/cm<sup>2</sup>. On signale aussi des sensations pénibles de flux de chaleur et de brûlures localisées (Vautrin 1977).

- Sans compter, reprend Marie, qui se fait un point d'honneur d'avoir ses propres sources, l'apparition accidentelle de cataractes ou de troubles oculaires. Ça a entraîné des recherches expérimentales très précises qui confirment l'agression réelle du rayonnement sur l'œil (Zaret 1972 - 1978). Figure-toi aussi que chez le lapin, soumis à une fréquence de 2 450 MHz et une densité de puissance de 180 mW/cm<sup>2</sup> pendant 140 minutes, l'effet caractogène est rapidement obtenu (Kramer 1976). J'ai repéré que des altérations du système neuroendocrinien

chez l'animal ou chez l'homme irradiés ont été décrites par de nombreux auteurs (Tolgskaya 1973 ; Michaelson 1975). Et l'effet auditif a été étudié dès 1962, par un certain Frey.

- Par contre, je te rassure, au moins sur un point, l'action sur les organes de la reproduction est difficile à établir. Ceci dit, en 1968 aux USA, le Ministère de la Santé (Department of Health Education and Welfare) a rendu publique la possibilité d'atteintes testiculaires chez l'homme, attribuées aux effets thermiques des ondes électromagnétiques de très hautes fréquences (Anonyme Time 1978). L'hyperthermie est connue de longue date pour affecter la spermatogénèse.

- Ça ne me rassure pas du tout.

- Pour être tout à fait objectif, si l'action thermogène des ondes électromagnétiques est souvent néfaste, elle peut parfois être utilisée à des fins bénéfiques. Dans certaines conditions contrôlées, l'hyperthermie locale ou générale est employée pour la thérapie de certaines tumeurs cancéreuses tant chez l'animal que chez l'homme (Clarke 1977 ; West 1977 ; Joines 1977). Maintenant, est ce que tu as quelque chose sur les effets non thermiques, ceux qu'ils qualifient de « spécifiques » ?

Marie est incollable, elle est désormais tout aussi passionnée que moi. Je me dis tout à coup que nous sommes comme deux cobayes, heureux d'avoir soudain compris leur pauvre statut. Elle a réalisé qu'au-delà de cette affaire, il y a quelque chose qui se joue pour moi de plus fondamental.

Ce dossier du portable me renvoie à mes interrogations sur mon environnement professionnel parce qu'il est

symptomatique de la négligence générale des principes de base de la morale.

Il existe encore, même si beaucoup militent pour le caractère flou de cette frontière, des choses bien et des choses qui ne le sont pas, des attitudes honnêtes et des attitudes malhonnêtes, des choses bonnes pour la santé et d'autres qui ne le sont pas.

Je fais un métier dont la composante essentielle est tout bêtement de protéger des hommes et de les défendre. Un métier d'intermédiaire entre l'homme et une société qui a créé un instrument pour décider de ce qui était bien et de ce qui ne l'était pas. Cet instrument-là, la justice, est le seul vrai rempart de la démocratie et il faut qu'elle le reste. Il faut lui donner les moyens techniques de comprendre la complexité de certains dossiers, les moyens psychologiques de déjouer les manipulations que certains peuvent orchestrer pour la détourner. Parfois même, à très grande échelle, plus le spectacle est grandiose, moins la réalité a de prise !

- Les seconds effets, les effets spécifiques, ne sont pas liés à un dégagement apparent de chaleur mais aux paramètres de modulation du rayonnement. Ils sont encore mal connus et inexpliqués.

- Et voilà le nœud du problème...

- Tu as raison, l'action spécifique des hyperfréquences est très complexe à établir car elle apparaît pour des densités de puissance très faibles. Il est par ailleurs très difficile de séparer totalement les phénomènes micro-thermiques de ceux qui sont uniquement spécifiques. Pendant que les chercheurs américains se consacraient presque uniquement aux effets « thermiques », les scientifiques russes, polonais et

tchèques ont suivi une démarche différente et se sont attelés à l'étude des effets « spécifiques ».

- Je sais, des enquêtes cliniques ont été organisées.

- Alors tu as vu que les faits rapportés par ces enquêtes proviennent d'observations recueillies auprès de personnels exposés.

- Oui et les troubles fonctionnels constatés sont réversibles, de nature très variée et semblent liés pour la plupart à des désordres neurovégétatifs.

- Comme d'habitude, la fatigue, une certaine fragilité, des troubles du sommeil, de légers troubles de la tension artérielle et du rythme cardiaque, une perte d'appétit,... et de discrètes manifestations hématologiques, l'augmentation des globulines plasmatiques et du cholestérol.

- Des objections ont été soulevées dans les pays occidentaux, de tels tableaux n'ont pas grande spécificité. En plus, des enquêtes analogues ont été effectuées tout particulièrement aux USA sans résultat concluant (Servantie 1973).

Décidément, Marie est maintenant carrément plus accro que moi à cette enquête, elle lit tout ce qui lui tombe sous la main, va chercher des données sur Internet, se renseigne tous azimuts.

- Parallèlement, poursuit-elle, des expérimentations animales, utilisant des expositions très longues mais à des densités de puissance faibles, sont entreprises. Il en ressort une impression d'extrême complexité, tant les investigations décrites sont diverses et contradictoires. Les résultats obtenus par les chercheurs de l'Est permettent d'entrevoir que les effets spécifiques affectent tout particulièrement le système nerveux...

- On en revient toujours à la même chose, des modifications du comportement, une altération de l'électroencéphalogramme, du système cardiovasculaire, de la composition du sang, du système immunitaire et de la digestion (Servantie 1973).

De mon côté, j'avais repéré qu'en France, cette orientation de recherches s'effectue sous l'égide d'organismes tels que la Direction des Recherches, Etudes et Techniques (DRET), la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), le Centre d'Étude et de Recherche Biophysiques appliquées de la marine (CERB) et le Centre d'Études et de Recherches de Médecine Aéronautique (CERMA).

Dès 1966, le professeur Plurien avait mis en évidence l'influence de l'irradiation Radar sur l'activité du système réticulo-histiocytaire chez la souris.

En 1970, le professeur Servantie, et en 1971 le professeur Bertharion révèlent des altérations importantes de l'électrogénèse cérébrale chez le rat soumis à des densités de puissance avoisinant  $5\text{mW}/\text{cm}^2$  pendant des durées d'exposition variables. Puis, le professeur Servantie découvre que l'irradiation modifie la sensibilité du rat à certaines drogues (triodoéthylate de gallamine, iodure de suxaméthonium).

- C'est qui ce professeur Servantie ? me demande Marie, c'est un américain ?

- Non, c'est un français. Il a été, avec P. Tyler, l'un des experts chargés d'étudier les effets biologiques des rayonnements non ionisants pour le compte des forces armées françaises. On lui doit de nombreuses études.

Rares sont celles qui ont été portées à la connaissance du public.

- Ça, j'ai bien compris qu'il fallait être motivé pour se renseigner.

- Toujours en 1971, dans le laboratoire de Physiologie des Régulations du Professeur J. Maniey, on s'est intéressé aux mécanismes neuroendocriniens de la réponse au stress et à l'influence des hormones sexuelles sur l'induction des fonctions corticotrope et gonadotrope.

- C'est quoi encore tous ces mots mal élevés ? marmonne ma compagne.

- Des caractéristiques des hormones. Mais ça veut dire que nous possédions déjà, à l'époque, le matériel et les techniques nécessaires pour analyser les fonctions d'adaptation et de reproduction liées aux complexes hypothalamo-hypophyso-surrénalien et gonatique.

- Abandonne ce jargon, je t'en supplie, c'est déjà assez compliqué comme ça ! Tu veux dire qu'on pouvait analyser l'impact sur les hormones de ces ondes, c'est ça ?

- Exact et c'est dans ce domaine particulier de recherches qu'il a été envisagé en 1975 la mise au point de protocoles expérimentaux dans le but de définir à quels niveaux pouvaient se manifester des perturbations engendrées par l'exposition aux ondes électromagnétiques.

- De mon côté, me coupe Marie, j'ai trouvé en 1975, un médecin de l'armée de l'air belge qui a publié un précis de médecine aéronautique et aérospatiale dans lequel il consacrait un chapitre aux pathologies professionnelles du personnel chargé de la sécurité de la circulation aérienne. Il décrit les effets biologiques des hyperfréquences du radar. À cette époque, les radars utilisaient les mêmes fréquences que la téléphonie mobile

aujourd'hui (bandes C et D de 500 à 2000 Mhz). Mais surtout au-delà des effets thermiques, il constate des effets « spécifiques ».

- Les mêmes qu'avaient décrits les chercheurs soviétiques qui s'étaient appuyés sur des études épidémiologiques menées chez des ouvriers et techniciens travaillant dans des usines et ateliers d'électronique...

- Laisse moi deviner, ironise Marie... : bourdonnements d'oreille, pulsations dans le crâne, prurit au niveau des oreilles, impression d'électricité au niveau des obturations dentaires, fatigue, céphalées, douleurs oculaires, asthénie, réactions végétatives anormales, irritabilité, insomnie, arythmie sinusale, hypotension, hyperactivité thyroïdienne...

Je me rends bien compte qu'il faut que j'en passe par cet apprentissage technique si je veux convaincre de la bonne foi et du bon droit d'Étienne et des victimes du portable. Il faut aussi que je fasse attention de bien comprendre pour ne pas nuire à mon client avec une grossière erreur technique, mais intégrer rudiments de médecine et nouvelles technologies en quelques heures n'est pas une sinécure.

### *TOUS BÂILLONNÉS*

Une chose m'épate en tout cas, c'est que les études se succèdent, les témoins se succèdent, mais non ! Tous bâillonnés. Que les tumeurs au cerveau puissent se multiplier ! Mais voyons ça se saurait ! Que des enquêtes épidémiologiques constatent toutes la dangerosité du

portable mais que toutes ces études soient occultées ne semble donc pas mobiliser l'opinion publique...

Je n'arrive vraiment pas à comprendre.

Non seulement je suis motivé pour défendre mon client, mais je suis stupéfait de toucher du doigt les réponses fallacieuses face à l'évidente menace.

Des industriels dictent visiblement leur ligne de conduite à nos politiques. Ces grandes firmes ont, il est vrai, la main mise sur l'information. Je ne me leurre pas, mais je veux voir jusqu'où ils vont.

## Rapports scientifiques

Publicité à tout va, appareils quasiment gratuits, suppression progressive des cabines téléphoniques, appels depuis un fixe vers un mobile hors de prix et pression sociale... Le phénoménal essor, en moins d'une décennie, de la téléphonie mobile n'est pas dû au hasard. Les portables concernent aujourd'hui des centaines de millions d'utilisateurs dans le monde, toutes catégories sociales et générations confondues, les portables ont inondé le marché....

- C'est fou, je n'arrive pas à croire qu'aucune étude préalable sur ses éventuels risques sanitaires n'ait été faite !

Marie me regarde interdite.

- Et toutes ces études sur lesquelles on est en train de plancher tous les deux ? demande-t-elle.

- Soit elles concernaient les militaires et n'ont pas été portées à la connaissance du grand public, soit elles ont été faites après le lancement !

### *DES USAGERS-COBAYES*

Nous avons tous les deux du mal à l'imaginer mais il a fallu attendre que les premiers effets néfastes se manifestent chez bon nombre d'usagers cobayes pour que les pouvoirs publics se sentent contraints de faire appel aux scientifiques et que des enquêtes soient enfin menées sur les dangers de cette nouvelle technologie. Depuis,

études et rapports se multiplient, souvent contradictoires, alarmistes ou rassurants, selon les organismes sollicités et ceux qui les subventionnent. Ce qui, on le devine, réjouit les industriels de la téléphonie mobile qui peuvent donc continuer, au moins pendant quelque temps encore, à clamer haut et fort qu'aucune preuve d'effet nuisible des champs électromagnétiques n'a, à ce jour, été apportée... Aujourd'hui, cette attitude est pour moi irresponsable.

On n'arrête pas de me dire que le monde a changé, mais lequel, et qui ? Qui a changé ? « On » a abandonné toute éthique au profit du commerce, c'est évident... Sauf que ce « on » n'est pas moi, ce « on » n'est pas non plus mon voisin, ni mon cousin. Ce « on », ce sont des gens qui ont pris les rênes de notre société et sont bien décidés à nous faire admettre que l'éthique ou plus simplement la morale doit nous faire désormais hurler de rire.

Nous sommes dans une démocratie, il existe des rapports, des études, et tout est occulté !

Entendus par l'AFSSE (Agence française de sécurité sanitaire) en 2003, les opérateurs n'ont pas hésité à affirmer : « *Depuis quelques mois, nous assistons à un véritable marché de la peur qui rend malades les personnes fragiles. Ces dernières dorment mal ou ont mal à la tête à force d'être inquiétées par des discours alarmistes.* » On essaie encore d'attribuer les troubles exprimés par les riverains d'antennes-relais à des manifestations psychosomatiques liées à la vue des antennes.

- Et oui, tout se passe dans la tête, le monde n'est que l'idée que je m'en fais jusqu'à ce qu'un pot de fleur mal accroché me tombe justement sur la tête ! ponctue Marie.

De nombreuses études nationales et internationales ont désormais souligné la nocivité avérée de cette technologie pour la santé. Bien entendu, le discours officiel va dans le sens de son absence de dangerosité, mais comment en serait-il autrement ? L'ensemble des études sur lesquelles il s'appuie ont été, totalement ou en partie, financées par des opérateurs de téléphonie mobile et dirigées ou réalisées par des « experts » dont certains sont financièrement dépendant des opérateurs.

- Ils sont vraiment gonflés, tu ne trouves pas ?

Bien sûr que Marie trouve ce type d'attitude révoltante. Comment peut-on se moquer des gens, des citoyens d'une démocratie à ce point ?

- Et tout ça n'a mis la puce à l'oreille d'aucun média. Je n'en reviens pas ! me dit-elle.

- D'autant que même ces rapports « officiels » sont unanimes à reconnaître qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il faut poursuivre les recherches concernant les effets sanitaires des téléphones portables sur les utilisateurs et des antennes-relais sur les riverains...

### *LES ETUDES DITES « OFFICIELLES »*

En France, les instances officielles ont adopté la position des industriels du secteur.

La position officielle de notre beau pays repose, d'une part, sur des rapports nationaux - le rapport Zmirou de 2001 et le rapport de l'AFSSE de 2005 (devenue AFSSET, on a ajouté le mot travail au sigle)-, d'autre part, sur des rapports ou prises de position internationales comme les recommandations de l'OMS, le rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et

Technologiques de novembre 2002 (OPECST) et le rapport de PICNIRP.

Toutes ces études affirment que la téléphonie mobile n'induit aucun risque pour la santé en l'état actuel des connaissances.

Ces instances ont choisi d'ignorer délibérément l'abondante littérature scientifique constatant des effets sanitaires pour les riverains d'antennes-relais ainsi que les multiples mises en garde publiques émises par de très nombreux scientifiques.

Les conclusions des organismes sur lesquelles se fonde la « position officielle » sont, au regard des récents événements, à tout le moins, sujettes à caution.

La version officielle repose donc sur les travaux de l'ICNIRP qui est un organisme privé et qu'un groupe d'eurodéputés a déclaré très proche des industriels du secteur.

On peut trouver la définition du rôle de cet organisme sur le site internet d'Orange : « ICNIRP (International Commission on Non-Ionising Radiation Protection) : organisme indépendant, composé de scientifiques et de médecins et reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est le principal organisme international de normalisation qui publie régulièrement des recommandations concernant la protection sanitaire vis-à-vis des champs électromagnétiques. »

L'ICNIRP a donc déclaré que « seuls les effets thermiques des champs électromagnétiques sur le vivant sont avérés scientifiquement. »

Plusieurs rapports sur la téléphonie mobile ont déjà été remis, à sa demande, au Ministère de la Santé.

*RAPPORT DU GROUPE ZMIROU  
EN DATE DU 16 JANVIER 2001*

Le rapport Zmirou n'apporte aucune conclusion en ce qui concerne les effets non thermiques (non dus à réchauffement des tissus) des ondes électromagnétiques. Il y est toutefois préconisé d'appliquer le « principe de précaution » en attendant les résultats des recherches en cours.

En voici quelques extraits :

- les experts recommandent dans leurs conclusions une « *attitude générale de prudence en l'état actuel des connaissances et des incertitudes* » et soulignent qu'il s'agit de « *conseils de bon sens, justifiés par l'existence d'un «doute raisonnable» dans l'attente d'informations futures* » (p. 183) ;

- p. 181 : « *Peut-on pour autant affirmer que tout risque sanitaire est exclu ? Non : bien qu'il y ait peu d'arguments scientifiques pour l'étayer, l'hypothèse d'effets sanitaires non thermiques associés aux champs RF (radiofréquence) de faible niveau ne peut être exclue, en l'état actuel des connaissances.* »

Toujours nos mêmes experts, à la même page recommandent « *pour la gestion des risques potentiels associés à la téléphonie mobile, une approche s'inspirant du principe de précaution* » et soulignent que « *l'objectif général poursuivi devrait être la réduction au plus bas niveau possible de l'exposition moyenne du public, qui soit compatible avec la qualité du service rendu* ».

- Ils recommandent par conséquent « *la poursuite, par les industriels, de leurs efforts visant à réduire les niveaux d'émission des mobiles.* ».

Le rapport du groupe d'experts dirigé par le docteur Denis Zmirou demande, par précaution, des règles plus sévères quant à l'implantation des antennes-relais : « *Les bâtiments sensibles (hôpitaux, crèches, écoles), situés à moins de 100 mètres d'une station de base, ne doivent pas être atteints directement par le faisceau de l'antenne.* »

-Tiens donc ! Je croyais que les antennes relais ne présentaient aucun risque pour la santé des riverains, s'exclame Marie avec ironie.

Elle est tout aussi scandalisée que je le suis à la lecture de ces rapports !

#### RAPPORT D'EXPERTS MANDATÉS PAR L'AFSSE (DEVENUE AFSSET), REMIS EN MARS 2003 ET AYANT DONNÉ LIEU À UN 1ER AVIS DEL AFSSET EN AVRIL 2003

C'est en 2002 que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) a été créée par le gouvernement dans le but d'évaluer les risques et d'aider les pouvoirs publics à assurer la sécurité des populations dans le domaine de la santé environnementale. Cette agence se doit, notamment, de publier régulièrement un document mettant à jour les connaissances scientifiques dans le domaine bien précis des rayonnements utilisés par les systèmes de téléphonie mobile.

Le 16 avril 2003, l'AFSSE présentait, pour la première fois, un document de 103 pages « *s'appuyant sur un rapport préparé par sept experts indépendants qui ont réuni toutes les connaissances disponibles dans le monde sur les effets des téléphones mobiles et des*

*antennes relais sur la santé. L'AFSSE a en outre interrogé diverses personnalités de la recherche, de l'industrie et du secteur associatif, sur ce sujet »*

En réalité, son travail n'a consisté qu'à mettre à jour, sans le remettre en cause, le rapport de 270 pages d'une commission de sept experts, dirigés par le professeur Denis Zimrou de l'Université de Grenoble I, publié le 16 janvier 2001. Même s'il est plus circonspect et évoque le principe de précaution pour les utilisateurs de portables, son rapport conclut de la même façon à l'absence de risque pour les antennes-relais et se dédouane en citant un principe énoncé par l'OMS qui « *met en garde les autorités sanitaires contre l'adoption de mesures inspirées par le souci légitime de rassurer l'opinion publique et de prévenir d'hypothétiques conséquences sanitaires qui ne seraient pas scientifiquement fondées* » en rappelant que « le principe de précaution ne peut donc justifier des mesures qui n'auraient pas de fondement rationnel. »

- Si je comprends bien, c'est le principe de précaution appliqué au principe de précaution...

Ma compagne a bien compris et certains extraits du communiqué de l'AFSSE ne peuvent que conforter notre téléphonite aigüe et satisfaire ô combien les opérateurs : « *Rien n'indique à ce jour que l'utilisation d'un téléphone mobile puisse être liée à l'apparition ou au développement de cancers. (...)*

*D'autres effets biologiques discrets se manifestent à des niveaux même faibles de rayonnements émis par les téléphones mobiles sans que des conséquences sanitaires*

*puissent en être identifiées. Ces effets doivent encore être étudiés. (...)*

*L'utilisation d'un téléphone mobile par le jeune enfant peut maintenir un lien de dépendance avec ses parents à un âge où l'acquisition d'une autonomie est importante pour son développement (qu'en de jolis termes, ces choses-là sont dites,). Au contraire, le téléphone mobile peut contribuer à la socialisation des adolescents entre eux. (...)*

*Le seul risque avéré est celui observé dans les accidents de la circulation, lorsque le conducteur téléphone en conduisant, qu'il recourt ou non à un kit «mains libres».*

*Quel soulagement lorsque l'on apprend que : « concernant les antennes-relais et l'exposition des riverains à leur rayonnement, l'AFSSE constate qu'aucune donnée scientifique n'indique un risque sanitaire. Cependant, prenant en compte l'inquiétude qui a pu se manifester dans l'opinion, l'AFSSE recommande d'appliquer le principe d'attention, c'est-à-dire le respect dû aux craintes des citoyens même si elles sont sans justification scientifique, une inquiétude collective pouvant elle-même être considérée comme une question de santé publique. »*

- Je rêve !

- Et non Marie, tu ne rêves pas... C'est plutôt de l'ordre du cauchemar ! Pourtant, selon eux, nous n'avons plus aucun, mais alors aucun souci à nous faire puisque : « le rayonnement des antennes-relais est de même nature mais de puissance nettement plus faible que celui des émetteurs de radio et de télévision pour lesquels il n'a pas été montré d'effet sanitaire. (...)

*Les symptômes invoqués sont fréquemment déclarés en médecine générale, qu'il y ait ou non une antenne-relais à proximité. (...)*

*À des niveaux de puissance aussi faibles, aucun mécanisme connu n'apporte d'explication scientifique crédible à des effets biologiques. »*

Et de conclure que :

*« les différentes données conduisent à recommander une attitude d'évitement prudent, sans considérer que les données scientifiques actuelles justifient des mesures réglementaires contraignantes. » !*

- Écoute encore ça, Marie, utiliser un téléphone portable ou cohabiter avec une antenne-relais ne représente aucun danger avéré... MAIS... l'AFSSE se fend néanmoins de recommandations - mineures

- mais parfaitement injustifiées s'il n'y a pas de risque. Ils disent qu'il faut « continuer à réduire la quantité d'énergie à laquelle sont exposés les utilisateurs de téléphones mobiles et les informer sur leur niveau d'exposition. » Ou « rendre obligatoire la délivrance d'un kit oreillette avec tout téléphone mobile et équiper les téléphones d'un dispositif affichant le niveau d'exposition pendant le dernier appel. » Ou encore « faire réaliser par les opérateurs des campagnes annuelles de mesure des champs électromagnétiques. » Ou enfin « confier aux mairies le soin d'organiser une concertation formelle avec les conseils d'écoles primaires et les parents d'enfants en crèches sur le maintien éventuel des antennes installées sur ces établissements. » Si tout va si bien, pourquoi prendre de telles précautions ? Tu ne trouves pas ça étrange, toi ? Et le 2e avis de l'AFSSE, en juin 2005, n'a pas modifié le 1er en ce

qui concerne les stations de base, même si il a reconnu un doute sérieux sur la relation entre neurinome de l'acoustique (une tumeur bénigne) et utilisation d'un téléphone portable analogique.

- Est ce que tu te rends compte qu'il a fallu que les associations *Agir pour l'Environnement et Priartem saisissent la Commission d'Accès aux Documents Administratifs* (CADA) pour que le Ministère de l'Écologie dévoile, après l'avoir caché pendant huit mois, les conclusions du rapport de l'inspection Générale de l'Environnement (IGE) et de l'inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur l'évaluation des méthodes de travail scientifique de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE).

Marie s'en rend bien compte. Depuis que j'ai commencé à m'intéresser à ce dossier, nous sommes soufflés. Trop jeunes sans doute pour en avoir vu de toutes les couleurs et mettre notre poing dans la poche et le mouchoir dessus, nous sommes tous les deux révoltés, mais carrément...

Le rapport de l'IGE/IGAS a le mérite d'être très clair et, contre toute attente, dénonce les liens qui unissent les experts chargés d'établir le rapport de l'AFSSET et les opérateurs de téléphonie mobile...

- Voilà pourquoi il était tenu secret !  
- Entre autres ! Les deux inspecteurs de l'IGE/IGAS ont notamment regretté, à propos de la nomination des experts, « *la faiblesse juridique qui a prévalu à leur nomination* ».

Ils ont relevé également que :

*« l'examen des Déclarations Publiques d'intérêt des 10 membres du groupe de travail fait apparaître la possibilité d'établir : pour un membre, un «lien direct» et pour deux autres membres un «lien indirect» avec un autre opérateur ce qui est contraire au règlement intérieur en vigueur.(...) Ils concluent catégoriquement : « En synthèse, il est apparu que les travaux de l'AFSSE en matière de téléphonie mobile se sont déroulés avec des défaillances relatives à la méthode suivie sur les procédures. (...) De ce fait, l'Agence a pris le risque d'hypothéquer le travail des experts par des irrégularités de forme, sur lesquelles pourrait s'arrêter un juge en cas de contentieux. »*

Ce rapport n'a fait que confirmer les propos tenus par Guy Paillotin, Président du Conseil d'Administration de l'AFSSET, lors d'un colloque organisé au Sénat le 12 octobre 2005 :

*« Je vous admire d'avoir encore de l'espoir en l'AFSSE, pour ma part, mon propos sera teinté de désillusion. L'AFSSE est effectivement un lieu de pouvoir, mais comme tout lieu de pouvoir, il est creux. Vous indiquez que l'expertise sur la téléphonie mobile n'est pas bonne, ne vous plaît pas... L'expertise de l'AFSSE sur la téléphonie mobile n'a jamais suivi, ni de près, ni de loin les règles que l'AFSSE s'est fixée à elle-même ; donc c'est une expertise que je considère, en tant que Président du Conseil d'Administration, comme n'existant pas, n'étant pas le fait de l'AFSSE, puisqu'elle ne correspond pas aux textes que le Conseil d'Administration a lui-même adoptés. Vous allez me dire que c'est terrible. Eh bien, c'est tout le temps comme ça. Le CA fixe des règles mais*

*n'est pas habilité à les mettre en œuvre, mais comme partout ailleurs, eh bien on s'assoit dessus.*

*Mais je vous le répète, vous pouvez croire au pouvoir... je n'y crois plus. Peut-être que l'expertise ressemblera de plus en plus à de la télé-réalité. Ceci étant, pour ne pas être trop pessimiste, il existe tout de même l'expertise juridique puisqu'à tout moment, le juge peut vous demander quelle est la consistance de l'expertise de l'AFSSE. J'ai indiqué récemment à la direction générale de l'AFSSE que nos expertises ne tenaient pas devant une expertise juridique. »*

- Mais c'est une bombe cette déclaration !

- Une vraie bombe, Marie, mais là encore pas ou très peu de retentissement dans les médias...

Marie, qui n'a pourtant rien, mais alors rien du tout d'une révolutionnaire, ne serait-ce qu'en herbe, Marie qui cependant a pour règle de ne se laisser mener en bateau par personne, a l'impression d'être passée dans un film de science-fiction.

- C'est « Matrix » ton affaire !

- C'est le « Meilleur des mondes » d'Huxley. On nous raconte n'importe quoi, on ment effrontément au citoyen de base.

- Je n'en reviens pas !

Moi non plus, j'avoue que je n'en reviens pas... Comment l'importance de l'homme a-t-elle pu être occultée au seul profit de la technique et de ses intérêts? Une poignée d'hommes, visiblement, orchestrent le restant de leurs semblables. Une poignée d'hommes ne cesse d'occuper le devant de la scène pour y débiter des inepties. Ce sont des démagogues qui ne croient qu'en eux-mêmes et qu'au profit qu'ils peuvent tirer de l'instant, et ces hommes

siègent dans les assemblées et gèrent les multinationales. Ces hommes qui méprisent souverainement le reste de l'humanité dirigent et décident... Voilà pourquoi nous allons dans le mur !

Le 9 juin 2005, quelques mois après que l'AFSSET ait rendu son second rapport (février 2005), Denis Zmirou démissionnait de l'Agence en raison des problèmes de dépendance des experts et d'ingérence de la direction dans leur travail afin d'influencer leurs résultats. Il publiait à ce propos une tribune dans le journal « Le Monde ».

*« Le champ de l'environnement et de la santé est, par nature, propice aux jeux d'influence pour la défense d'intérêts variés. Les sujets traités ont souvent des implications socio-économiques importantes. Tous les pays avancés ont mis en place des dispositifs concourant à l'impartialité de l'expertise. L'externalisation des instances d'expertise par rapport aux centres de décision et leur dotation en moyens appropriés sont des conditions importantes. L'instauration de règles sur la traçabilité et la transparence des procédures d'expertise vise à permettre à toute partie intéressée de vérifier leur caractère non biaisé. Enfin, la prise en compte de l'ensemble des points de vue scientifiques sur le sujet traité dans une perspective multidisciplinaire et l'organisation du débat entre experts qualifiés ne partageant pas la même interprétation des faits, si c'est le cas, est une condition essentielle. Dans tous les cas, la direction de l'Agence d'expertise doit s'interdire de s'ingérer dans la production scientifique en suggérant telle interprétation ou présentation des faits. Elle doit s'obliger à exposer le résultat de ce travail difficile dans*

*les meilleurs délais, après pleine validation par les experts, en l'accompagnant des recommandations qu'elle juge nécessaires de formuler. Ces principes n'ont malheureusement pas été scrupuleusement respectés par la direction de l'AFSSE. En témoigne l'extrême frilosité de l'expression publique de l'Agence, peu soucieuse de s'exposer à l'interpellation extérieure. Nous avons profondément modifié nos milieux de vie au cours du siècle écoulé. Nous payons et nos enfants paieront demain le prix de nos aveuglements. La construction d'une capacité d'expertise publique indépendante faisant autorité dans notre pays et au plan européen dans le champ de la sécurité sanitaire engage l'ensemble de l'État. Celui-ci ria pas su ou voulu prendre toute la mesure de sa responsabilité » (Cf journal Le Monde du 9/06/2005, tribune de Monsieur Zmirou).*

La démission de Denis Zmirou et surtout les conclusions du rapport IGAS/IGE remettent en cause l'intégralité des études « officielles » françaises.

- On dirait une histoire de fous, Marie, l'expert qui a un lien direct avec les opérateurs n'est autre qu'un certain Bernard Veyret, scientifique « dépendant » des opérateurs en sa qualité d'ancien salarié de la société Bouygues Télécom, qui a également dirigé ou participé très activement à TOUTES les études « officielles » françaises ayant conclu à l'innocuité sanitaire de la téléphonie mobile.

L'un des deux experts ayant un lien indirect avec les opérateurs est un certain René de Seze, deuxième scientifique, avec Bernard Veyret, à avoir dirigé ou participé très activement à TOUTES les études

« officielles » françaises ayant conclu à l'innocuité sanitaire de la téléphonie mobile.

- Donc, le rapport dit Zmirou, aussi bien que les deux rapports de l'AFSSET et le rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques de novembre 2002 (OPECST) sont viciés à cause des liens unissant certains des scientifiques y ayant participé et les opérateurs de téléphonie mobile.

- Tu as tout compris, Marie !

### *LA VALSE DES EXPERTS*

Les fameuses normes qui nous protègent contre la cuisson, notre propre cuisson, ont donc été prises par un institut qui s'appelle l'ICNIRP, Institut International de Protection Contre les Rayonnements non ionisants.

Cet institut a été dénoncé, comme non indépendant et financé par les industriels de la téléphonie mobile, par les eurodéputés Verts du parlement européen.

La Commission européenne a repris ces normes énormes (41 V/m pour le 900 MHz, 58V/m pour le 1 800 MHz et 61 V/m pour le 2 100 MHz.) sans tenir compte de la position du Parlement européen qui, lui, fixait le seuil de toxicité de la téléphonie mobile à 1V/m sur la base d'un vrai rapport scientifique dit « rapport Tamino ».

Le Parlement a essayé d'amender la recommandation de la Commission mais sans succès.

Dans cet organisme, on retrouve - en ce qui concerne la France - deux experts, Bernard Veyret et René de Sèze. Bernard Veyret a fait longtemps partie du conseil scientifique de Bouygues Télécom et René de Sèze voit ses recherches financées par les opérateurs.

Or, lorsqu'un chercheur passe un contrat avec les opérateurs, il y a deux conditions absolues. L'opérateur peut arrêter l'étude à n'importe quel moment s'il l'estime malmenée et c'est l'opérateur qui nomme le conseil scientifique qui revoit les travaux.

Rares sont les études financées par les opérateurs qui présentent des résultats sanitaires inquiétants pour le consommateur, on s'en doute.

À partir de 2001, on va assister à un véritable déluge de rapports officiels, tous très rassurants. Le premier est commandé par la Direction Générale de la Santé à Denis Zmirou, épidémiologiste de son état, et on lui adjoint au milieu d'autres experts messieurs Bernard Veyret et René de Sèze. Ces rapports sont des compilations d'études sur le sujet de la téléphonie mobile. Toutes celles qui n'évoquent aucun problème sont acceptées sans la moindre critique. Par contre, toutes les études qui exposent les dangers sont critiquées soit sur le plan de la méthodologie, soit on demande quelles soient répliquées. Une procédure classique en matière de science mais ce qui n'est pas classique, c'est qu'on ne tienne pas compte des résultats en attendant la répllication.

Quant à l'audition téléphonique, dans cette expertise, du professeur Carlo, éminent spécialiste américain auteur d'ouvrages sur les dangers du portable, on nous dit qu'elle était mauvaise. Le groupe d'experts mentionnera simplement qu'il était en désaccord avec ce qu'a exposé le professeur Carlo. Une belle argumentation !

Or, ce qu'a expliqué ce fameux professeur Carlo, c'est notamment le danger des ruptures définitives de l'ADN

sur des cellules exposées au rayonnement du téléphone portable.

Résultat des courses, dans ce rapport, sur les antennes-relais, le groupe d'experts de Zmirou ne retiendra pas l'hypothèse d'un danger pour la santé et, sur le téléphone portable, ce sera une réponse de Normand : « Rien ne démontre qu'il y a danger à utiliser un téléphone portable. »

Le second rapport en 2002 est le rapport de l'OPECST, L'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques.

Robin des Toits est auditionné et remet en cause la composition de leur groupe de pilotage scientifique dirigé par un certain Bernard Veyret qui s'était adjoint les services de René de Sèze.

Une jolie brochette d'experts dont mon client remet bien entendu en cause l'indépendance, je le cite :

*« Un, ils sont en lien financier avec les opérateurs et on ne peut pas être juge et partie. Deux, ils ont déjà rendu un rapport officiel et on connaît leur avis. Sans surprise, ce rapport est un clone du rapport Zmirou. »*

Le troisième rapport est celui de l'Autorité de Régulation des Télécommunications qui, point particulier, dans son préambule, se défait de toute responsabilité, concernant son contenu, sur l'institut qui a effectué ce rapport : l'INERIS, l'institut National de l'Environnement industriel et des RISques.

-À son tour, m'expliquera Étienne, l'INERIS se défait de toute responsabilité et la renvoie aux auteurs du rapport, lequel a été commandé à René de Sèze qui s'est aussitôt adjoint les services de Bernard Veyret. Le rapport tire les mêmes conclusions que les précédents. Entre

temps s'est constituée l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale, l'AFSSE, dirigée par Michèle Védrine et qui a pour directeur scientifique Denis Zmirou. Le premier rapport porte sur la téléphonie mobile, lequel est confié à Bernard Veyret qui s'adjoint aussitôt les services de René de Sèze et comme d'habitude de quelques autres experts qui sont quasi tous en lien avec les opérateurs de téléphonie mobile. Concomitamment, Messieurs Zmirou, Veyret et de Sèze ainsi que Madame Elisabeth Cardis, responsable au CIRC, *Centre International de Recherche sur le Cancer*, épidémiologiste chargée d'étudier le lien entre utilisation du téléphone portable et tumeur du cerveau, vont collaborer dans la joie à un numéro d'*Impact Médecine*. Un numéro spécial extrêmement rassurant sur les conséquences en termes d'effets sanitaires de la téléphonie mobile et qui sera réalisé en collaboration avec Orange. Le titre du magazine : « *Aucune inquiétude sur les stations relais* » !

Un second rapport de l'AFSSE avec notre trio de choc va conclure de la même façon que le précédent.

L'indépendance de l'AFSSE a ainsi été remise en cause plusieurs fois, d'abord par André Aschieri, député Vert, fondateur de l'AFSSE, co-rédacteur de la première proposition de loi sur la téléphonie mobile qui recommandait de ne pas dépasser le seuil de 1 volt par mètre. Dans Nice Matin du 7 juillet 2003, à la question : « *Les débuts de l'AFSSE sont-ils convaincants ?* », il répondait : « *Le premier rapport sur les antennes-relais et les portables a été un échec.* » Et poursuivait : « *Parce que l'étude a été financée en partie par les opérateurs,*

*d'entrée notre volonté d'indépendance était battue en brèche. (...) »*

Juste avant la remise du second rapport de l'AFSSE, Denis Zmirou, dans Le Monde du 9 juin 2005, on l'a vu, expliquait pourquoi il avait démissionné de l'AFSSE, déplorant son manque d'indépendance. L'AFSSE a, on l'a également vu, été largement mise en cause par son propre Président, Guy Paillotin, le 10 octobre 2005, lors d'un colloque au Sénat.

À la suite des déclarations de Guy Paillotin, l'AFSSE va être définitivement disqualifiée par une enquête officielle de l'IGAS, l'inspection Générale des Affaires Sanitaires et de TIGE, l'inspection Générale de l'Environnement qui confirmeront les déclarations de Guy Paillotin, notamment sur les conflits d'intérêts des experts. Un rapport officiel discrédite donc cette avalanche de rapports sur la soit disant innocuité de la téléphonie mobile.

Au lendemain de la sortie médiatique du rapport de l'IGAS et de l'IGE, l'AFSSE (rebaptisée l'AFSSET, Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail), lançait un appel d'offres pour trouver de nouveaux experts. Et confirmait par là même qu'elle ne connaissait que des experts financés par les industriels.

*Des études financées par des industriels du secteur, des études orientées ?*

L'incidence du financement des recherches par les industriels sur la nature des résultats a été démontrée par des scientifiques suisses. Ces derniers ont établi que les études sur les effets des téléphones mobiles financées

exclusivement par l'industrie rapportent moins souvent des effets biologiques statistiquement significatifs que celles bénéficiant d'autres fonds.

Après avoir recensé 59 études, dont 12 financées exclusivement par les industriels du secteur, 11 par des organismes publics ou caritatifs, 14 bénéficiant d'un financement mixte et 22 dont le financement n'est pas connu, les chercheurs constatent que seulement un tiers (4 sur 12) des études financées par les industriels ont trouvé au moins un effet physiologique significatif.

La proportion de travaux relevant au moins un effet lié à la santé est beaucoup plus élevée parmi les autres études : 82% (9 sur 11) de celles bénéficiant de fonds publics ou caritatifs, 10 sur 14 pour les financements mixtes, 17 sur 22 aux financements non connus.

*De très nombreuses études scientifiques internationales ont démontré la dangerosité de la téléphonie mobile*

Les effets des radiofréquences sur le corps sont, selon des chercheurs suisses, une modification de l'électroencéphalogramme, des sécrétions hormonales, « les fonctions cardiovasculaires ou des résultats à des tests cognitifs. Ils communiqueront leur étude de fiabilité à Paris lors d'une conférence internationale sur la santé et l'environnement. Mais là encore, pas d'écho ou si peu...

En 2004, quatre scientifiques, Richard Gautier, docteur en pharmacie-biologiste, Pierre Le Ruz, docteur en physiologie, Daniel Oberhausen, professeur de physique, et Roger Santini, docteur d'État ès-sciences, ont fait

paraître un livre blanc, intitulé « Votre GSM, Votre Santé, On vous ment », dans lequel ils ont passé en revue tous les travaux scientifiques mondiaux relatifs à l'exposition des êtres vivants aux ondes de la téléphonie mobile.

*Il en ressort que plus de 400 études internationales ont mis en évidence des risques pour la santé des utilisateurs de téléphone portable et des riverains d'antennes-relais.*

Ces études sont disponibles sur le site le plus documenté sur la téléphonie mobile, [www.next-up.org](http://www.next-up.org). C'est une base de données de près de 1.000 études que l'on peut consulter et qui concluent à la dangerosité du portable... Je conseille à mes lecteurs d'aller y faire un tour... Personnes trop sensibles, s'abstenir...

La plus célèbre d'entre elles est l'étude REFLEX, de l'Union Européenne, réalisée entre 1999 et 2004 ? ([http://www.itis.ethz.ch/downloads/REFLEX\\_Final%20Report\\_171104.pdf](http://www.itis.ethz.ch/downloads/REFLEX_Final%20Report_171104.pdf)).

## Rapports et études, la totale

### *L'ETUDE REFLEX*

L'étude REFLEX, majoritairement financée, pour plus de trois millions d'euros, par l'Union européenne, a mobilisé douze laboratoires basés dans sept pays européens entre 2000 et 2004. Il s'agissait d'une expérimentation en laboratoire, *in vitro*, et non sur un organisme entier, mais ses conclusions inquiétantes, *tout en ne confirmant pas les risques pour la santé, laissent planer le doute.*

Les équipes ont pu mesurer les effets des radiations électromagnétiques, similaires à celles générées par les téléphones mobiles, sur des cellules animales et humaines mais en recherchant uniquement les effets aigus sur des molécules après exposition de courte durée, de 6 à 24 heures ou tout au plus de quelques jours.

*Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été étudiés.* Les chercheurs ont pu néanmoins observer que les cellules ont subi *un nombre anormalement élevé de cassures de brins d'ADN ainsi que des aberrations chromosomiques* (considérées comme le signe d'une instabilité du génome), à des niveaux d'exposition loin en dessous des valeurs limites officielles, les cellules touchées créant à leur tour des cellules filles génétiquement malades et potentiellement cancéreuses. Lors de ces expérimentations, le taux de radiations utilisé se situait entre 0,3 et 2 watts de radiations absorbées

pour un kilogramme de tissu organique alors que les DAS des champs générés par les portables se situent entre 0,5 et 1 W/kg et que la limite recommandée, en France notamment, est de 2W/kg.

Ces résultats ont été révélés dans un rapport de 259 pages, le 8 décembre 2005 par la fondation allemande Verum, basée à Munich. Ils sont sans appel et constatent que « *les champs électromagnétiques générés par les antennes des téléphones portables provoquent indirectement des ruptures dans les brins d'ADN de cellules humaines et animales. Ils vont même jusqu'à perturber la synthèse de certaines protéines.* » Ils démontrent également l'existence « *d'un mécanisme physiopathologique qui pourrait être à la base du développement de désordres fonctionnels ou de maladies chroniques chez l'animal et chez l'homme. (...) Les impacts biologiques observés sur les cellules sont apparus pour des doses d'énergie (...) inférieures au seuil de 2 W/kg actuellement recommandé par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants et repris par la législation française.(...)* »

Tout en affirmant que ces recherches ne démontrent pas la nocivité des ondes électromagnétiques, le coordinateur du programme REFLEX, Franz Adlkofer de la Fondation Verum, conseille cependant d'utiliser de préférence les téléphones fixes et recommande d'équiper les portables d'un kit mains libres. « *Nous ne voulons pas créer de panique, mais il est souhaitable de prendre des précautions* », a-t-il déclaré en commentant les résultats tout en ajoutant que les recherches complémentaires nécessaires prendront encore quatre ou cinq ans...

Luc Vershaeve, scientifique appartenant à l'équipe d'Anne-Marie Maes, du Vlaamse Instelling voor Technologish Onderzoek, à Mol (Belgique), l'un des douze laboratoire chargé de mener cette étude, a, pour sa part, indiqué que : « (...) ces ondes électromagnétiques atteignent, à 2 cm de profondeur, la région la plus superficielle -mais aussi la plus sensible- du cerveau : le cortex, ou écorce cérébrale (...), provoquant une élévation de la température du tissu cérébral. «Au niveau du cortex, cette augmentation est d'environ 1°C», Tout se passe exactement comme dans un four à micro-ondes, sauf qu'ici, c'est le centre névralgique du corps humain qui subit un échauffement. Si l'on téléphone régulièrement et pendant de longues périodes il n'est pas impossible que l'effet thermique finisse par léser l'ADN cellulaire et provoquer des tumeurs cancéreuses »

- Les deux résultats marquants de l'étude européenne REFLEX sont donc que les champs électromagnétiques générés par les antennes des téléphones portables provoquent indirectement des ruptures dans les brins d'ADN de cellules humaines et animales ; ils perturbent d'autre part la synthèse de certaines protéines, c'est ça ?

- C'est bien ça, Marie ! Mais, dès 1993, Henry Lai, professeur à l'Université de Washington à Seattle avait mené une étude sur des rats concluant à des effets sanitaires lors d'une exposition aux ondes utilisées par la téléphonie mobile. Cette étude a porté sur des rats dont le corps était exposé à des radiofréquences, d'une puissance moyenne de 1W/kg de tissu corporel. Résultat : des ruptures d'ADN dans les cellules du cerveau, révélatrices d'effets carcinogènes potentiels. Simplement d'autres

études plus récentes, comme celle financée par Motorola et dirigée par Joseph Roti de l'Université de Washington à Saint-Louis, ont émis des doutes sur cette observation... Sauf que... Sauf que... un courrier émanant de la firme Motorola, daté du 13 décembre 1994, permet de s'interroger sur l'indépendance de cette étude : « *Je pense que nous avons suffisamment torpillé l'affaire Lai/Sing* » (« Les risques du portables » BBC). Il faut savoir qu'à l'annonce de ses résultats, Henry Lai a dû attendre cinq années pour pouvoir redémarrer ses travaux...

### *L'ETUDE DU PROFESSEUR CARLO*

C'est en 2000, que le docteur George Carlo, épidémiologiste, expert en santé publique et juriste, qui a dirigé pendant six ans le WTR (Wireless Technology Research), un programme de recherche créé par les industriels du téléphone cellulaire et financé totalement à hauteur de 28 millions de dollars par eux-mêmes, a mis en évidence le risque induit par la technologie du téléphone mobile.

Cette étude, la plus vaste jamais lancée aux États-Unis en matière de téléphonie mobile, avait été à la base financée par des opérateurs et des constructeurs de téléphones portables.

Les industriels voulaient que George Carlo confirme qu'il n'existait aucun danger. Ça n'a pas été le cas...

À la lumière des résultats qu'il a obtenus :

1. Sur quelque 300 000 utilisateurs de portables entre les années 80 et 90, il a été mesuré que le risque, pour eux, de mourir d'un cancer cérébral est trois fois

plus important par rapport à un groupe de 2 millions de personnes.

2. Une seconde étude, portant sur 500 sujets, montre une probabilité de développer une tumeur neuro-épithéliale deux fois plus importante.

3. Une troisième étude, portant sur une centaine de personnes, relève un taux de cancers du nerf acoustique 1,5 fois supérieur, quand l'emploi du mobile a duré plus de 6 ans.

Son bailleur de fonds, l'Association des industries de télécommunication mobile, ayant systématiquement occulté les résultats qui le dérangent.

... Il a refusé d'obéir aux industriels et a démissionné.

George Carlo, devant cette attitude de déni, considère qu'« *à ce stade, c'est irresponsable de dire qu'il n'y a pas de problème. Nous avons des résultats qui nous disent clairement le contraire* » (Sciences & Avenir - Sept. 2000) (« Les risques du portable » BBC).

Les reproches faits au chercheur portèrent moins sur le fonds que sur la forme. George Carlo avait en fait souhaité voir paraître ses résultats sans attendre, vu le nombre toujours plus important d'utilisateurs de mobiles.

En 2001, une enquête épidémiologique suédo-norvégienne, dirigée par Monsieur Sandstrôm, a mis en évidence une relation entre le nombre et la durée des appels téléphoniques et l'apparition de troubles tels que céphalées, fatigue, sensation de chaleur sur l'oreille (M. Sandstrôm et coll. Mobile phone use and subjective

symptoms experienced by users of analogue and digital mobile phone. *Occup. Med.* 2001. 51: 25-35)

En 2003, une étude suédoise conduite sur 1617 patients a mis en évidence une augmentation significative du risque d'astrocytome - une tumeur du système nerveux central (cervelet, cerveau, moelle épinière) relativement bénigne et ayant tendance à s'enkyster - chez les utilisateurs de téléphone analogique, digital et sans fil (L. Hardell et coll. Further aspects on cellular and cordless telephones and brain tumour. *Int. J. Oncology.* 2003. 22:399-407).

### *DES EXPERTS AUX ORDRES OU AU... CHOMAGE*

Bon, d'accord,... « *on nous ment !* » Pour nous faire consommer, c'est entendu, mais les chercheurs, eux, n'ont-ils pas les moyens de travailler en toute indépendance et de prouver - ou démentir - enfin, avec certitude, la nocivité des micro-ondes ?

Parmi les scientifiques qui participent à des études financées par les fabricants de téléphones mobiles, certains, plus courageux que la majorité de leurs pairs, témoignent : « *D'une façon générale, tous les résultats mettant en cause la téléphonie mobile sont systématiquement rejetés par les fabricants de portables. (...) Ils me demandaient d'interpréter différemment mes résultats afin de les rendre plus favorables à la téléphonie mobile* », proteste le docteur Henry Lai, chercheur à l'université de Washington, qui travaillait sous contrat avec Wireless Technology Research (WTR) et a dû revoir plusieurs fois sa copie avant de la publier.

Il avait mis en évidence des lésions chromosomiques dans les cellules du cerveau de rats soumis à des champs électromagnétiques similaires à ceux que nous subissons.

### *PAS TRES BON ÇA...*

La même mésaventure est arrivée au biologiste américain W. Ross Adey, professeur dans une université californienne et président du Conseil National Américain de Protection contre les Radiations (NCRP), qui déclarait, au symposium de Londres en 1994 : « *Les études indiquent une conjonction entre les actions des promoteurs chimiques de cancers et les champs électromagnétiques au niveau de la membrane cellulaire comme une étape clef dans la formation des tumeurs.* » Sollicité pour effectuer des tests pour le compte de Motorola, qui refusa au final d'admettre ses conclusions, à savoir l'effet nocif des ondes électromagnétiques sur des animaux de laboratoire, il fut amené à arrêter sa collaboration scientifique avec le fabricant. Quant au docteur George Carlo, ex-directeur de *Wireless Technology Research* à Washington, après avoir étudié durant plus de dix ans les effets sur notre organisme des rayonnements magnétiques des téléphones portables, ses recherches ont révélé que l'utilisation d'un portable a effectivement des conséquences notamment sur le code génétique humain et peut provoquer des tumeurs cancéreuses.

L'annonce de ces résultats, catastrophiques pour l'industrie de la téléphonie mobile, qui finançait, encore une fois, à hauteur de 28 millions de dollars son laboratoire et son équipe, a aussitôt été suivie par la suppression de tous ses crédits - et accessoirement

l'incendie de sa maison - et l'abandon du projet. George Carlo choisit alors de se faire oublier. Aujourd'hui, six ans plus tard, il reprend du service et, associé à des cabinets d'avocats en tant qu'expert scientifique, défend désormais des utilisateurs victimes de cancers.

Le cas de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE), pour n'en citer qu'un, est emblématique de ce lien étroit qui unit industriels bailleurs de fonds et bon nombre de scientifiques dépendant des premiers.

Les experts de l'ASSFE ne dérogent pas à la règle, la majorité des études commandées par les pouvoirs publics français, et qui se veulent rassurantes, portent toujours les mêmes signatures, on l'a vu.

Non pas aux États-Unis mais en France encore une fois, le professeur Aubineau, directeur de recherche au CNRS de Bordeaux II et qui travaillait également pour les opérateurs de téléphonie mobile avait constaté, chez le rat, une perméabilité croissante de la membrane hémato-encéphalique sous l'action des micro-ondes émises par les portables et en concluait que « *cette expérience est extrapolable à l'homme, sa circulation sanguine étant proche de celle du rat* ». Peu de temps après, il ne faisait plus partie des groupes de recherche « officiels » mandatés pour rédiger ces fameux rapports...

Rares sont les scientifiques capables de résister à de telles pressions et ils n'en sont que plus méritoires. Parmi ceux-là, je l'ai déjà cité, Roger Santini, docteur ès sciences, spécialiste en bioenvironnement électromagnétique à Villeurbanne, auteur notamment d'une étude sur les « symptômes exprimés par des riverains de stations relais de téléphonie mobile », publiée en 2001.

S'écartant régulièrement de la ligne officielle, il subit, à son tour, pressions et exclusion. Sa mise au point, parue en janvier 2002, vaut tous les discours : « *Les résultats de mon enquête sur la santé de riverains de stations-relais publiés dans «La Presse Médicale» de novembre 2001 (tome 30, page 1 594) ne sont pas à l'origine de mes difficultés professionnelles actuelles car les attaques ont commencé bien avant. Elles ont débuté en effet dès 1998, année de la parution de mon livre «Téléphones cellulaires. Danger ?». Diverses actions de déstabilisation constituées par des pressions et des interventions extérieures s'exercent depuis lors, plus particulièrement sur l'institut où je travaille. Un employé d'un opérateur français de téléphonie mobile et un employé de la Direction Générale de la Santé, qui ne doivent pas apprécier mes publications, mes livres et mes conférences sur le thème de la téléphonie mobile, sont impliqués dans ces diverses attaques personnelles. Actuellement, il m'est demandé de changer de thématique de recherche, alors que je travaille sur le bioenvironnement électromagnétique, les risques biologiques et la radioprotection depuis 22 ans dans cet Institut. Je ne dois plus communiquer depuis mon Institut sur la problématique des risques biologiques liés à la téléphonie mobile. Il est également question d'affecter mon unique collaborateur à une autre équipe de recherche et mon appartenance au Laboratoire de Biochimie et Pharmacologie de cet Institut est remise en cause. Devant cette situation «abracadabrantésque» j'ai écrit très récemment à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale pour l'informer du harcèlement moral dont je suis victime. »*

De fait, si la question des risques en matière de téléphonie mobile suscite de tels désaccords et une telle polémique, c'est que les enjeux sont énormes. D'où, au mieux, un déni d'information et, au pire, une désinformation qui se doit d'être cautionnée par la recherche scientifique. Tout pour éluder les questions qui fâchent et éviter ainsi la chute des ventes, la baisse du chiffre d'affaires et la prise de conscience de tous les possesseurs de mobile qui s'en suivrait.

Ce qui explique aussi les mesures de prévention dérisoires mises en place pour lutter contre d'éventuels effets nocifs : plus énergiques et plus sévères, elles pourraient provoquer une véritable panique parmi les utilisateurs et mettre à mal tout un secteur florissant de l'économie mondiale.

### *L'ETUDE TNO*

Rendue publique le 30 septembre 2003, une étude menée par le laboratoire TNO (Organisation Hollandaise pour la Recherche Scientifique Appliquée) à la demande du gouvernement néerlandais s'est intéressée aux « *effets des champs de radiofréquences du système de téléphonie mobile sur le bien-être et sur des fonctions cognitives de sujets humains électrosensibles ou non* ».

Trente-six volontaires se sont pliés aux tests, recevant à leur insu des ondes 3G (système, rappelons-le, en plein développement dans toute l'Europe), des ondes GSM ou rien du tout. Un premier groupe était composé de témoins se plaignant déjà des effets de la présence d'antennes-relais GSM dans leur environnement, le second rassemblait ceux qui estimaient n'avoir jamais

rencontré ce type de problème. Les participants ont été soumis, durant un temps limité de 45 minutes, à des niveaux de radiations électromagnétiques semblables à ceux émis par une station de base GSM (900 et 1800 MHz) et une station de base 3G (2100 MHz), donc à des doses d'exposition très faibles de 0,7 à 1 volt par mètre, correspondant à ce que l'on peut subir à environ 200 à 300 mètres d'une antenne. Parallèlement, pour pouvoir mesurer leur sensation de bien-être ou au contraire de malaise, ils devaient effectuer divers tests et répondre à des questionnaires.

Les résultats parlent d'eux-mêmes puisque, à l'issue de cette expérience pourtant de courte durée, des répercussions étaient déjà observées sur la sensation globale de confort ainsi que sur l'activité du cerveau. Selon TNO, si l'exposition à un champ GSM ne s'est traduite par aucun effet réellement mesurable, l'exposition aux rayonnements des antennes de troisième génération (UMTS) a, par contre, provoqué des réactions perceptibles.

Les sujets étaient, en effet, beaucoup plus anxieux et présentaient divers troubles tels des nausées, des maux de tête, des picotements ou des vertiges, des problèmes de mémorisation, d'attention visuelle.

Plus inattendu, l'exposition aux radiations électromagnétiques d'un équipement troisième génération aurait amélioré leurs fonctions cognitives... Cette étude a confirmé, par ailleurs, que les participants ne réagissaient pas tous de la même manière face à une agression de type électromagnétique et que ses effets différaient d'un groupe à l'autre selon l'électrosensibilité initiale de chacun (Rapport - TNO-FEL-Report-O3148).

L'étude hollandaise met ainsi en évidence, après seulement 45 minutes d'exposition à 0,7 V/m, à des radiofréquences de type antennes relais (GSM 900 MHz - UMTS 2100 MHz), *des effets sur la mémorisation, l'attention visuelle, le sentiment de bien-être, ...* Les résultats font donc aussi apparaître des différences significatives entre des sujets qualifiés « d'électrosensibles » et d'autres qui ne le sont pas (Rapport - TNO-FEL-Report-03148).

En 1995, l'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) affirme, suite à une étude épidémiologique au sein de l'armée de l'air française : « *Il existe indiscutablement une sensibilité individuelle à l'action des radiofréquences. Soumises à une même exposition, certaines personnes peuvent présenter des troubles cliniques, d'autres non.* » Dans la sphère scientifique, ces résultats sont néanmoins controversés et, pour les corroborer, les moduler ou les infirmer, il faudra attendre encore d'autres études...

### *LE PROGRAMME INTERPHONE*

La France est associée au programme INTERPHONE qui a pour objectif d'étudier le risque de tumeur consécutif à une exposition au rayonnement des téléphones portables. Les études sont concentrées sur les risques de tumeur du cerveau, de la tête et du cou, les leucémies et lymphomes. Ce programme est piloté par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Dans ce cadre, deux études ont déjà été publiées :

- une étude suédoise qui conclut à un risque accru de neurinome de l'acoustique pour une durée d'utilisation supérieure à 10 ans.

*Mobile phone use and the risk of acoustic neuroma* (2004).

- une étude danoise qui réfute ce risque... mais qui n'a inclus que deux sujets avec une durée d'utilisation du portable supérieure à 10 ans.

*Cellular téléphone use and risk of acoustic neuroma* (2004).

Un bilan intermédiaire des résultats déjà obtenus dans le cadre des études INTERPHONE et combinés entre eux rapporte : « *Le risque de tumeur du même côté de la tête que l'utilisation rapportée du téléphone était augmenté pour une utilisation de 10 années ou davantage (OR-1,8, IC à 95%, 1,1-3,1 )* ». Les auteurs concluent qu'il n'y a aucun risque substantiel de ce type de tumeur pendant les 10 années suivant la première utilisation de téléphones portables. « *Un risque accru associé à une utilisation à plus long terme ne peut cependant être éliminé.* »

En 2004, une autre étude suédoise portant sur 752 personnes a observé une augmentation du risque de tumeur du nerf acoustique (3,9 fois plus) du côté de la tête où est placé le portable et pour une durée d'utilisation du téléphone supérieure à 10 ans (*S. Lonn et coll. Mobile phone use and the risk of acoustic neuroma. Epidemiology. 2004. 15 : 653- 659*).

En Israël, une enquête réalisée à Usfie parmi des riverains d'antennes-relais et de radioémetteurs, a noté un nombre 9,3 fois plus élevé de cas de cancers pour une exposition maximale aux radiofréquences de 10 Volts par mètre (27 micro Watts par centimètre carré) (*S. Aburuken et coll. A cancer cluster in Usfie (Israël). Preliminary notice.* Janvier 2005).

En Allemagne, dans la ville de Naila, des médecins ont conduit une étude sur plus de 900 personnes dont 302 habitaient dans un périmètre de 400 mètres d'antennes-relais. Ces médecins exposent un doublement du risque de cancer dans le groupe des riverains proches des antennes, par rapport aux personnes les plus éloignées (*Electrosmog - Revue Raum et Zeit.* 2004. 132 : 30-33).

Une publication parue en 2004 (*D. Wolf et coll. Increased incidence of cancer near a cellphone transmitter station. Int. J. Cancer. Prévention.* 2004. 1 : 123-128) met en évidence dans la ville de Netanya (Israël) une augmentation de 4,15 fois du risque relatif de cancers chez les riverains qui vivent dans un rayon de 350 mètres d'antennes-relais.

Ces études n'ont fait que confirmer le résultat de l'enquête épidémiologique réalisée, en 2001, par le professeur Roger Santini, qui a porté sur 530 riverains d'antennes-relais (*R. Santini et coll. Symptoms experienced by users of digital cellular phones : A study of a French engineering school. Electromagnetic Biology and Medicine.* 2002. 21 : 81-88).

L'étude de Roger Santini met en évidence, par rapport au groupe réfèrent (personnes situées à plus de 300 m ou

non exposées), une augmentation significative de la fréquence de certaines plaintes jusqu'à une distance pouvant atteindre :

- 100 m pour l'irritabilité, la tendance dépressive, la perte de mémoire, les difficultés de concentration, les vertiges ;
- 200 m pour les maux de tête, les perturbations du sommeil, le sentiment d'inconfort, les problèmes cutanés;
- 300 m pour la fatigue.

Les résultats obtenus ont également montré une plus grande sensibilité des femmes et des sujets âgés de plus de 60 ans et soulignent une plus grande nocivité de la position face aux antennes ainsi qu'une plus grande sensibilité des femmes aux perturbations du sommeil.

D'autres effets des téléphones cellulaires ont été observés chez l'homme : perturbations de l'activité électrique cérébrale, modifications du sommeil et de la pression artérielle, augmentation des céphalées...

### *L'ENQUETE DU NATIONAL RADIOLOGICAL PROTECTION BOARD*

En janvier 2005, la National Radiological Protection Board, organisme dépendant du Ministère de la santé britannique, a rendu un rapport sur la dangerosité des ondes émises par les téléphones portables et les antennes relais.

Le rapport recommande que des brochures sur les téléphones portables et la santé soient envoyées à chaque foyer britannique et que davantage d'études soient

effectuées sur les antennes-relais et que celles-ci ne soient pas implantées à proximité d'écoles.

Le professeur William Stewart, chairman à la National Radiological Protection Board, prend très au sérieux la probabilité des effets nocifs du téléphone mobile à la lumière notamment de quatre études récentes menées ces cinq dernières années : par le TNO néerlandais (30 septembre 2003) ; l'institut suédois Karolinska révélant, le 14 octobre 2004, que le risque de tumeur à l'oreille (neurinome) est quatre fois plus important chez les personnes utilisant un portable depuis 10 ans ou plus ; le programme européen REFLEX (8 décembre 2005) ; et, dans le cadre du projet international INTERPHONE, une étude allemande publiée le 27 janvier 2006, qui a observé une augmentation du nombre de cancers autour des stations de base.

Si, pour le professeur Stewart, le boom de la téléphonie mobile dans le monde « *n'a pas été accompagné d'une augmentation des problèmes de santé associés* », il admet cependant que le phénomène est récent et qu'il « *se développe à une vitesse qui dépasse les analyses sur leur impact potentiel sur la santé.* »

Les enfants, quant à eux, « *pourraient être plus vulnérables aux effets liés à l'utilisation d'un téléphone portable (...) parce que leur système nerveux est en cours de développement, parce que les tissus de leur cerveau absorbent plus les rayonnements d'énergie et parce qu'ils y seront plus longtemps exposés.* » Aussi, recommande-t-il aux parents la plus grande vigilance : « *Si vous avez un adolescent et que vous pensez qu'un téléphone portable peut l'aider en terme de sécurité, c'est un choix personnel, mais je ne vois pas quelle peut être la justification pour des enfants de 3 à 8 ans.* » Selon lui,

les enfants devraient utiliser leur portable « *aussi brièvement que possible et les messages textes (SMS) aussi souvent que possible.* » Avant de conclure : « *Je ne pense pas que l'on puisse dire, la main sur le cœur, que les téléphones portables sont sans danger.* » Il préconise par ailleurs d'éviter d'installer des antennes-relais à proximité des écoles car si « *les émissions émanant de ces antennes ne représentent qu'un faible pourcentage des émissions reçues d'un téléphone portable, elles sont diffusées de manière continue tout au long de la journée* ». Un appel donc de plus à la prudence...

*RECHERCHE ENGAGÉE PAR LA IRISH DOCTORS ENVIRONMENTAL ASSOCIATION (IDEA) - PRIX NOBEL 1985*

Cette étude concerne les utilisateurs de portable, particulièrement sensibles aux radiations électromagnétiques.

Des médecins prétendent ainsi aujourd'hui avoir trouvé la première preuve des problèmes de santé provoqués par des téléphones portables. Ils disent que jusqu'à 5 % de la population pourrait souffrir des maux de tête, changements d'humeur et problèmes d'audition provoqués par le rayonnement des combinés.

Le docteur Philip Michael, chairman de l'IDEA, prix Nobel en 1985, préconise ainsi à quiconque souffrant de symptômes tels que ceux décrits par l'étude de limiter le temps qu'ils passent sur leur téléphone portable et d'essayer de se tenir à distance des antennes-relais (article du Evening Standard du 9 février 2005).

En 2006, une étude menée par des chercheurs allemands et danois a porté sur les risques de tumeurs liés à l'utilisation du téléphone mobile. Elle a concerné 366 cas de gliome (tumeur maligne), 381 cas de méningiome (tumeur bénigne) et 1 494 cas témoins sur 2000-2003 dans trois régions allemandes et en a conclu que « *les utilisateurs de mobile pendant plus de 10 ans ont été associés a un risque de gliome 2,2 fois plus important que les autres, sauf dans le cas où l'utilisation a été inférieure à 10 ans* » (J. Schüz et coll. *Cellular phones, cordless phones, and the risks of glioma and meningioma. Am. J. Epidemiol.* 2006. Online ISSN 1476-6256).

En 2006 également, L Hardell a publié une étude de synthèse montrant une augmentation significative du risque de tumeur du nerf acoustique pour les utilisateurs de téléphones cellulaires et sans fil « *au-delà de 10 ans d'utilisation* » (L. Hardell et coll. *Pooled analysis of two case-control studies on the use of cellular and cordless téléphones and the risk for malignant brain tumours diagnosed in 1997-2003.* Int. Arch. Occup. Environ. Health. 2006. - PubMed. PMID/16541280).

Chercheur en matière de téléphonie mobile, Rachid Anane réalise régulièrement des expériences sur les effets des micro-ondes, expériences commanditées par de grands groupes tels que Bouygues Télécom ou Orange. Il a souligné cependant le fait qu'aucune de ces études ne prend en compte les très basses fréquences émises par les portables. Or, comme le précise Bernard Veyret, il est admis que les très basses fréquences (TBF) sont des sous-

produits de leurs émissions. (« Les risques du portable » BBC).

Par ailleurs, de nombreux médecins ont manifesté leur inquiétude au regard des pathologies développées par certains de leurs patients riverains d'antennes-relais.

## Sonnettes d'alarmes

### *L'APPEL DE FRIBOURG*

Des médecins traitants ont défini explicitement la téléphonie mobile comme facteur déclencheur d'une série de pathologies. 65 médecins étaient signataires de cet appel en octobre 2002, plus de 3 000 le sont aujourd'hui.

Dans le texte de l'appel, on peut lire :

*« En tant que médecins de toutes spécialités et particulièrement en médecine environnementale, exerçant en cabinet médical, nous estimons devoir nous adresser au corps médical, aux responsables d'hygiène et de santé publique, ainsi qu'au public en raison de préoccupations pressantes concernant la santé de nos concitoyens.*

*Au cours de nos prestations auprès de nos patients, nous constatons ces dernières années une augmentation dramatique de maladies graves et chroniques, en particulier :*

- troubles de l'apprentissage, de la concentration et du comportement chez les enfants (enfants hyperactifs, par exemple) ;*
- troubles de la tension artérielle ;*
- troubles cardiaques ;*

- *infarctus et accidents vasculaires cérébraux (AVC, apoplexie) ;*
- *maladies à dégénérescence neurologique (maladie d'Alzheimer, par exemple) et épilepsies ;*
- *maladies cancéreuses telles des leucémies et des tumeurs du cerveau.*

*Nous constatons de plus l'apparition de différents troubles souvent interprétés à tort comme psychosomatiques, tels :*

- *maux de tête et migraines,*
- *fatigue chronique,*
- *inquiétude intérieure,*
- *insomnies et asthénie,*
- *acouphènes (bruits dans les oreilles),*
- *prédisposition aux infections,*
- *douleurs nerveuses et douleurs dans les parties molles, que l'on ne peut expliquer par des raisons normales.*

*Ces symptômes mentionnés ne sont que les plus frappants. Étant donné que nous connaissons l'environnement résidentiel et les habitudes de nos patients, nous apercevons toujours plus souvent - après un interrogatoire à but précis*

- *une relation claire dans le temps et dans l'espace, entre l'apparition de ces maladies et le début de l'extension de l'irradiation par des ondes radio, par exemple :*
- *l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile dans les environs du domicile du patient ;*
- *l'utilisation intensive d'un téléphone portable ;*

- *l'utilisation d'un téléphone sans fil des standards DECT dans la maison du patient ou dans le voisinage. Nous ne pouvons plus accepter l'hypothèse d'une coïncidence ou de l'effet du hasard. (...)*»

### *L'APPEL DE BAMBERG*

En 2004, 175 médecins ont identifié des troubles relatifs aux ondes électromagnétiques des antennes- relais et téléphones portables et ont alerté le Premier Ministre de Bavière :

*« Monsieur le Premier Ministre, Permettez-moi de vous écrire au nom de nombreux médecins.*

*Depuis huit mois, des médecins dans l'Oberfranken ainsi que d'autres régions ont fait des observations extrêmement inquiétantes sur des patients qui vivent dans le voisinage des stations de base de téléphonie mobile. Après les suspicions initiales aux emplacements tels que Forchheim, Hirschaid, Walsdorf, Memmelsdorf et Bamberg, des mesures d'expertise ont été faites sur 356 résidents dans 40 sites, tous dans l'Oberfranken. Dans l'intervalle, 64 médecins de Hof, 30 de Lichtenfels, 61 de Coburg, 20 de Bayreuth et alentours ont ajouté leur nom à l'appel de Bamberg (...) » (Extrait du courrier traduit.)*

### *L'APPEL DE SALZBOURG*

À Salzbourg, les 7 et 8 juin 2000, les plus grands spécialistes dans ce domaine ont participé à une conférence internationale intitulée *« L'implantation de*

*stations-relais. Coordonner la science et la santé publique».*

La déclaration issue de cette conférence est édifiante :

*« 1. Nous recommandons que l'installation et la mise en service d'une station-relais soient soumises à une procédure d'autorisation. Le cahier des charges doit prendre en compte les aspects suivants :*

- pré-information et implication active de la population locale ;*
- recherche de sites alternatifs pour l'implantation ;*
- protection de la santé et du bien-être ;*
- prise en compte de la protection des sites paysagers et des exigences urbanistiques ;*
- estimation et mesure de l'exposition ;*
- prise en compte des sources existantes de haute fréquence et de champs électromagnétiques ;*
- inspection et contrôle après l'installation.*

*2. Nous recommandons la mise sur pied d'une base de données nationale au niveau gouvernemental reprenant par le détail toutes les stations-relais et les émissions qu'elles produisent.*

*3- Nous recommandons, pour les stations existantes ainsi que pour les nouvelles stations, d'exploiter au maximum les possibilités techniques permettant d'assurer une exposition aussi faible que possible (principe ALARA : As Low As Reasonably Achievable); pour les nouvelles stations, nous recommandons que la planification des installations soit conçue de manière à garantir que l'exposition en des lieux largement*

*fréquentés soit aussi basse que possible, et ce dans le plus strict respect des normes de santé publique.*

*4. Actuellement, l'évaluation des effets biologiques dus à l'exposition aux stations-relais à bas niveau de rayonnement est difficile mais indispensable pour la protection de la santé publique. Il n'existe aujourd'hui aucune preuve de l'existence d'un seuil pour l'apparition de problèmes de santé. Les recommandations fixant des valeurs limites d'exposition spécifiques sont susceptibles d'incertitudes importantes et doivent par conséquent être considérées comme provisoires. Nous recommandons que pour la totalité des irradiations de haute fréquence la valeur limite soit fixée à 100 mW/m<sup>2</sup> (10 µW/cm<sup>2</sup>). Pour une protection préventive de la santé publique, nous recommandons un niveau seuil préliminaire pour la somme totale de toutes les émissions de rayonnements de haute fréquence modulés et puisés dus à des installations de stations relais de 1 mW/m<sup>2</sup> (0,1 µW/cm<sup>2</sup>) (soit 1 V/m). » [1]*

#### *L'APPEL D'HELSINKI 2005*

*« Cher Membre du Parlement Européen,*

*Nous, médecins et chercheurs soussignés, nous sentons fortement concernés par la non application suffisante du Principe de Précaution en matière de champs électromagnétiques et spécialement dans les bandes des fréquences radio et des micro-ondes.*

*De nouvelles applications des technologies sans fil sont introduites continuellement, sans tenir compte du fait qu'il existe une quantité de rapports scientifiques*

*qualifiés évoquant des risques possibles pour la santé. Selon plusieurs études, tant sur cellules que sur animaux, les téléphones mobiles ainsi que d'autres radiations de radio-fréquences peuvent induire diverses perturbations telle l'augmentation de la perméabilité de la barrière sang/cerveau. Des troubles des EEG (électroencéphalogrammes), des fonctions cognitives ainsi que de la production des protéines cellulaires ont été décrits. Les dernières études épidémiologiques publiées par Stephan Lønn, avec le professeur suédois bien connu Anders Ahlbom comme co-auteur, suggèrent que le risque de neurinome auditif (une tumeur nerveuse de l'oreille) peut augmenter de plus de trois fois après 10 ans d'utilisation du téléphone mobile. Malheureusement, les conséquences de ces troubles pour la santé sont une question ouverte. C'est une matière très préoccupante.*

*Les normes actuelles de sécurité éditées par l'ICNIRP (Commission Internationale de Protection contre les Radiations Non Ionisantes) ne tiennent pas compte des effets biologiques causés par les radiations non ionisantes, excepté ceux induits par des effets thermiques. À la lumière des informations scientifiques récentes, les normes recommandées par l'ICNIRP sont devenues obsolètes et devraient être rejetées. Spécialement les enfants et d'autres personnes à risques devraient être pris en compte lors d'une réévaluation des limites. Ceci a également été suggéré par l'appel de Freiburg de 2002, lequel a été signé par plus de 3 000 collègues européens.*

*Nous faisons appel à vous comme Membre du Parlement Européen afin que vous agissiez promptement en vue de l'adoption de nouvelles normes de sécurité parmi l'Union Européenne. »*

*LA RÉOLUTION DE CATANLA (ITALIE),  
SEPTEMBRE 2002*

Seize scientifiques internationaux, réunis à la Conférence internationale ont adopté un texte stigmatisant les dangers de la téléphonie mobile, notamment pour les riverains d'antennes-relais :

*« État des recherches concernant les champs électromagnétiques - Conclusions scientifiques et juridiques », les 13 et 14 septembre 2002, organisée par l'institut Supérieur Italien de Prévention et de Sécurité du Travail, par l'Université de Vienne et par la Ville de Catania qui ont manifesté leur accord concernant les points suivants :*

- 1. Des études épidémiologiques et des expérimentations in vivo et in vitro apportent la preuve de l'existence d'effets induits par des champs électromagnétiques. Parmi ceux-ci, certains peuvent se révéler néfastes pour la santé.*
- 2. Nous n'acceptons pas les arguments suggérant que de faibles (basse intensité) champs électromagnétiques ne pourraient interagir avec les tissus vivants.*
- 3. Il existe des explications plausibles de mécanismes induits par les champs électromagnétiques et se produisant en deçà des recommandations actuelles des lignes directrices de l'ICNIRP, de l'IEEE et des recommandations d'exposition proposées par l'Union Européenne.*

4. *Le poids des preuves requiert des stratégies de prévention basées sur le Principe de Précaution. En l'état actuel, le Principe de Précaution peut impliquer l'évitement prudent et l'utilisation prudente.*

5. *Nous sommes conscients de ce qu'il existe des lacunes dans les connaissances des effets biologiques et physiques ainsi que des risques pour la santé en relation avec les champs électromagnétiques. Ceci requiert des recherches complémentaires, indépendantes.*

6. *Les scientifiques signataires acceptent de mettre en place une commission scientifique internationale pour promouvoir la recherche en vue de la protection de la santé publique vis-à-vis des champs électromagnétiques et pour développer les bases scientifiques et les stratégies pour l'évaluation, la prévention, la gestion et la communication des risques fondées sur le principe de précaution. » [2]*

#### *L'APPEL DE L'ASSOCIATION DES MEDECINS IRLANDAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IDEA)*

En 2005, la position d'IDEA sur les rayonnements électromagnétiques est la suivante :

*L'association des médecins irlandais spécialistes de l'environnement pense qu'un groupe de la population est particulièrement sensible à l'exposition aux différents types de rayonnements électromagnétiques.*

*Les niveaux sans risque couramment conseillés pour l'exposition aux rayonnements non ionisants sont basés*

*uniquement sur des effets thermiques. Cependant, il est clair que ce rayonnement a aussi des effets à un niveau non thermique, qui doivent être pris en considération*

*lorsqu'on fixe les limites de sécurité. L'électro-sensibilité ressentie par certaines personnes dans une variété de symptômes de détresse doit aussi être prise en compte lorsqu'on fixe les normes de sécurité pour l'exposition au rayonnement non ionisant et lorsqu'on élabore les plans de localisation (implantation) des pylônes et des émetteurs.*

*1- un nombre accru de gens en Irlande se plaignent de symptômes qui, bien qu'ils puissent varier en nature, en intensité et en durée, peuvent être démontrés être clairement en relation avec l'exposition aux rayonnements électromagnétiques (REM).*

*2- Des études internationales sur les animaux durant les 30 dernières années ont montré des effets potentiellement nocifs de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques. Dans des études d'observation, des animaux ont montré une détresse régulière lorsqu'ils furent exposés aux REM. Des expérimentations sur des cultures de tissu et de rats ont montré une augmentation de malignités lorsqu'ils étaient exposés au rayonnement de téléphonie mobile.*

*3- Des études sur les utilisateurs de téléphonie mobile ont montré des niveaux significatifs de légères douleurs chez certains individus après un emploi intensif ou même, en certains cas, après l'utilisation régulière à court terme.*

4- *Les niveaux actuels de sécurité d'exposition aux rayonnements de micro-ondes furent déterminés sur base unique des effets thermiques de ces rayonnements. Il existe aujourd'hui un grand nombre de preuves qui montrent clairement que ceci n'est pas approprié, car plusieurs des effets de ce type de rayonnement ne sont pas en relation avec ces effets thermiques.*

*L'association des médecins irlandais de l'environnement pense que le Gouvernement irlandais devrait revoir d'urgence les informations internationales actuellement disponibles sur le sujet des effets thermiques et non thermiques de l'exposition au rayonnement électromagnétique avec le projet d'initier immédiatement une recherche appropriée sur les effets défavorables pour la santé venant de l'exposition de toutes les formes de rayonnements non ionisants dans ce pays et dans les formes de traitements disponibles autre part. Avant que les résultats de cette recherche soient disponibles, une base de données épidémiologiques devrait être initiée pour les individus qui souffrent de symptômes que l'on pense être en relation avec l'exposition au rayonnement non ionisant. Ceux qui déclarent souffrir des effets de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques devraient voir leurs revendications examinées de manière confidentielle et approfondie ainsi qu'un traitement approprié fourni par l'État.*

*Les réglementations de sécurité les plus strictes possibles devraient être établies pour l'installation de pylônes et de transmetteurs, ainsi que pour les niveaux acceptables d'exposition potentielle des individus aux rayonnements*

*électromagnétiques suivant les normes observées en Nouvelle Zélande. »*

-----

1. Dr Ekkehardt Altpeter Inst. de médecine préventive et sociale, Université de Berne, Suisse, Dr Cari Blackman, US Environmental Protection Agency Research Triangle Park, Caroline du Nord, USA, Dr Neil Cherry Lincoln, University Christchurch, Nouvelle-Zélande, Prof. Dr Huai Chiang, Université de Zhejiang, École de médecine, Lab. des micro-ondes Hangzhou, Chine, Dr Bill P Curry, EMSciTek Consulting CO Glen Ellyn, Illinois, USA, Prof Dr Livio Giuliani 1, Institut national de prévention et de sécurité au travail, Rome, Italie, Prof Dr Yuri Grigoriev, Centre de sécurité électromagnétique, Institut de biophysique, Moscou, Russie, Dr Helene Irvine Greater, Glasgow Health Board, Dept de santé publique, Glasgow, Écosse, UK, Dr Christoph Kônig, État fédéral de Salzbourg, Dépt de santé publique, santé environnementale, Salzbourg, Autriche, Prof. Dr Michael Kundi, Université de Vienne, Inst. pour la santé environnementale,

Vienne, Autriche, Ronald Macfarlane, Bureau pour la promotion de la santé et pour la protection de l'environnement, Santé publique de Toronto, Canada, Dr Malcolm MacGarvin, Modus vivendi, consultant auprès de l'Agence européenne pour l'environnement Glenlivet, Écosse, UK, Dr Fiorenzo Marinelli, Inst. de cytomorphologie, C.N.R. Bologne, Italie, Dr Wilhelm Mosgöller, Université de Vienne, Inst. pour la recherche sur le cancer, Vienne, Autriche, Dr Gerd Oberfeld, État fédéral de Salzbourg, Dépt de santé publique, Santé environnementale, Salzbourg, Autriche, Dr Colin Ramsay, Scottish Center for Infection and Environmental Health, Glasgow, Écosse, UK, MA, ? Cindy Sage, Sage Associates, Santa Barbara, Californie, USA, Dr Luis Slesin, Microwave News, New York, USA, Prof Dr Stan, Szmigielski Dépt. de sécurité des micro-ondes, Inst. militaire d'hygiène et d'épidémiologie, Varsovie, Pologne.

## 2. Signataires:

Fiorella Belpoggi, Fondazione Ramazzini, Italie, Cari F. Blackman, Président de la Bioelectromagnetic Society (1990-1991), Raleigh, U.S.A, Martin Blank, Department of Physiology, Columbia University, New York, US, Emilio Del Giudice, INFN Milano, Italie, Livio Giuliani, Université Camerino, Italie, Setrimio Grimaldi, CNR-INMM, Rome, Italie, Lennart Hardell, Department of Oncology, Hôpital Universitaire d'Örebro, Suède, Michael Kundi, Institut de Santé Environnementale, Université de Vienne, Autriche, Henri Lai, Department of Bioengineering, Université de Washington, USA, Abraham R. Liboff, Département de Physique, Université d'Oakland, USA, Wolfgang Loscher, Département de Pharmacologie, Toxicologie et Pharmacie, École de Médecine Vétérinaire, Université de Hannover, Allemagne, Kjell Hansson Mild, Institut National de la Vie au Travail, Umea, Suède, Wilhelm Mosgoeller, Institut de Recherche sur le Cancer, Université de Vienne, Autriche, Elihu D. Richter, Unité de Médecine du Travail et Environnementale, Université Hébraïque Hadassah, Jérusalem, Israël, Umberto Scapagnini, Neuropharmacologie, Université de Catania, Italie, Député européen., Stanislaw Szmigjelski, Institut Militaire d'Hygiène et d'Épidémiologie, Varsovie, Pologne.

## On ne franchit pas la ligne Maginot

Les micro-ondes émises par les téléphones cellulaires sont dangereuses pour nos enfants. Gérard Hyland de l'université de Warwick est très clair à ce sujet. Son article paru dans la prestigieuse revue médicale The Lancet, et qui, en Angleterre, a immédiatement entraîné un principe de précaution vis-à-vis des enfants, n'a pas inquiété les autorités françaises pas même un tantinet. Chacun sait que la France est préservée par le ciel, rien de mauvais ne saurait franchir la ligne Maginot...

Pas même de mauvaises ondes !

*« Le problème c'est que la réglementation actuelle et les constructeurs ne prennent en compte que cet aspect de la question : l'effet thermique. Il y a aussi celui des très basses fréquences. Les portables émettent des flashes de micro-ondes, à des fréquences proches de celles des ondes alpha du cerveau »*, indique Gérard Hyland. Ce qui causerait des interférences, tout comme les portables interfèrent avec les ordinateurs de bord des avions ou avec votre propre ordinateur dont l'écran tremble lorsque votre mobile se met à sonner.

Mais non, les personnes se plaignant de maux liés aux portables ou à leurs antennes seraient simplement atteintes de troubles psychosomatiques... Pourtant, une exposition prolongée à ces basses fréquences chez le rat a été jusqu'à provoquer des crises d'épilepsie.

Le professeur Madeleine Bastide, scientifique au Laboratoire d'immunologie et de parasitologie - Université de Montpellier a souhaité mettre en évidence les effets des Très Basses Fréquences (TBF / ELF).

Observation préalable : 6 embryons de poulet sur 10, soumis aux ondes des téléphones portables en émission 24 h/24 pendant toute la vie embryonnaire (23 jours), sont morts. Dans les mêmes conditions, mais cette fois en interposant une grille ne laissant passer que les TBF, Madeleine Bastide a obtenu un taux de mortalité de 75%, principalement dans la zone de l'antenne.

Elle a ensuite mené cette même expérience avec des souris, pendant 15 jours en continu et a relevé une diminution significative du taux d'hormones (- 60 % pour l'ACTH et - 30 % pour les corticostéroïdes / hormones régulant le stress).

En bref, il a été démontré que les émissions d'un téléphone portable induisent un dysfonctionnement du système principal de régulation du stress. Les lésions éventuelles étant liées à des causes multi-factorielles : l'intensité d'utilisation, l'âge, la santé...

Mais, suite à ces résultats, Madeleine Bastide conclut : *« Je crois qu'on ne peut pas aller dans le sens inverse de l'Histoire. On n'arrivera pas à empêcher l'utilisation des téléphones. La chose qu'on peut au moins suggérer, c'est de les utiliser de façon raisonnable : en limitant les communications, par exemple »* mais surtout *« on ne peut plus dire qu'il n'existe pas d'effets sur la santé »*. (« Les risques du portable » BBC).

- Est ce que tu es au courant de ce pylône relais en novembre 1998, chez une certaine Nadine Jeanjon ?

Marie me parle d'un pylône relais dans la Creuse, un modèle de 40 mètres qui « accueillait » sept antennes-relais de deux opérateurs, Orange et Bouygues Télécom.

- Écoute ce que dit cette femme sur ce qui lui arrive à partir du moment où l'antenne est en place : « *Nous avons mis comme chaque année des œuf dans la couveuse. D'habitude, tous éclosent. Or, cette année, seuls 5 sur 30 ont donné naissance à des poussins. Pourquoi ? Nous n'en avions aucune idée. Une mauvaise année, ça arrive, on ne s'est pas trop posé de questions. C'est l'année suivante, en 2000, que mon mari a commencé à s'interroger : pas plus de 1 œuf sur 5 avait éclos. Alors il a cassé les œufs et a trouvé à l'intérieur des poussins morts à différents stades de maturité. Jamais il n'avait vu ça. Pensant la couveuse défectueuse, il a fait couver 13 œufs à une poule empruntée à un voisin. Seuls deux d'entre eux donnèrent naissance à un poussin. Les autres, une fois cassés, délivrèrent les mêmes petits cadavres plus ou moins développés.* »

- Évidemment, poursuit Marie, ils se sont dits que la seule chose qui avait changé dans leur environnement, c'était ce pylône relais, placé à une vingtaine de mètres du poulailler.

« *On avait choisi de vivre à la campagne, et voilà ce qu'on nous infligeait ! Personne ne voulait croire ce qui nous était arrivé avec les poussins ; c'est en appelant le Teslabel, association belge, que j'ai trouvé les premières personnes qui m'ont écoutée et m'ont conseillée. En France, Priartem venait tout juste de se créer, j'ai appris*

*son existence par un journaliste de «Science et Avenir». Je suis entrée en contact avec eux et j'ai compris que nous n'avions que deux choix : soit vendre la maison, soit se battre. »*

- La jeune femme a décidé de rester et de se battre. Surtout que la pose de l'antenne n'avait pas été faite dans les règles. La dimension du pylône était supérieure à celle autorisée, la surface bitumée n'était pas correcte, il n'y avait pas eu de consultation des riverains comme le préconise la circulaire ministérielle de 1998... Etc, etc... Rien n'était respecté ! Elle a pensé, bien sûr, que sa plainte en correctionnelle allait aboutir à une remise en question de l'existence du pylône. Au printemps 2002, dix-sept mois après que la plainte ait été déposée, le procureur de la République donne sa réponse : affaire classée. C'était pas normal, l'infraction était établie, le procureur avait les moyens de poursuivre. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Pourquoi a-t-il tellement attendu avant de notifier sa décision ?

J'écoute Marie, et en même temps je me sens très las. Les procédures judiciaires sont compliquées et il n'est pas normal qu'on n'obtienne pas justice, pire, que les innocents parfois puissent craindre le pouvoir des juges. Qu'un homme comme Étienne qui travaille pour la salubrité publique soit traîné en justice ! Ce n'est pas normal ! Que cette femme qui demande réparation d'un dommage soit ainsi déboutée, ce n'est pas normal !

Il m'aura fallu des heures pour bien saisir l'enjeu de toutes ces données techniques concernant le portable, or

je vais demander peut-être à un magistrat en quelques minutes de prendre la mesure de tout ce contexte.

Je suis un peu fatigué à l'idée que nous sommes encore sous nos beaux habits propres dans un système de cow-boys où celui qui dégaine le premier a toute chance d'avoir l'avantage et de « tuer » son adversaire. La vérité s'orchestre de plus en plus et de mieux en mieux, la manipulation est le maître mot du jour et, dans ce dossier, c'est ce qui me fait surtout peur. Mon poids plume de client est confronté encore une fois à une armée de Goliath. Il a intérêt à bien jouer de sa fronde. C'est bien de cela qu'il s'agit d'ailleurs, d'une « Fronde » ! Dans la bonne tradition de notre Histoire, des milliers de gens emboîtent le pas de Jacquou le Croquant/ Étienne Cendrier et se révoltent contre la misère.

La misère de notre civilisation à nous - je parle de celle des pays « riches » -, a un peu changé de visage : nous sommes toujours des serfs, mais nos seigneurs sont les multinationales et les tenants d'un ultralibéralisme qui considère l'humain comme du simple bétail.

Marie me rapporte d'autres propos de cette dame dont le témoignage la touche beaucoup :

*« Au départ, on ne veut pas y croire. C'est vraiment le phénomène lié à la mort des poussins qui nous a alertés. Grâce à Priartem, j'ai pu contacter le professeur Mme Bastide qui a exposé des œufs fécondés au rayonnement d'un téléphone portable et à qui j'ai raconté ce qui était arrivé à mes poussins : pour elle, j'avais répliqué chez moi son expérience de laboratoire. Autour de nous, en Creuse, j'avais l'impression qu'on nous prenait pour des hurluberlus. Alors j'ai invité la presse locale et les élus à*

*assister a une démonstration : mon mari allait casser les œufs devant eux. Ces œufs ont été incubés 25 jours au lieu de 21 et, dedans, toujours des embryons morts à différents stades. »*

Le maire lui-même, qui soutient les opérateurs, a avoué ne jamais avoir vu ça, mais, peu après, il a qualifié Nadine Jeanjon d'« outrancière ».

Je hausse les épaules, c'est vrai que je suis fatigué, mais il ne faut pas baisser les bras, l'exemple de cette femme le montre bien.

- Tu sais quoi ? Elle ne s'est pas laissée impressionner du tout. Elle s'est inscrite à l'association Priartem pour la région Limousin et s'est rendue au Sénat le 18 avril 2002 pour assister au débat sur le thème de la téléphonie mobile et de la santé. Les opérateurs n'arrêtaient pas de répéter aux victimes que leurs malaises étaient « psychosomatiques ». Elle a pris la parole et a demandé s'il y avait aussi des effets psychosomatiques sur les poules. Tout le monde s'est tu. Écoute encore ce qu'elle dit :

*« Lors de ce fameux débat, chaque fois que le professeur Santini ou qu'un membre de notre association intervenait, il était violemment hué par une partie de l'assistance.*

*Nous nous sommes défendus, et si ces personnages ne s'étaient pas calmés, la réunion aurait pu très mal finir. Par la suite, on m'a rapporté que ceux qui nous ont insultés auraient été des employés des opérateurs, payés pour accomplir leur besogne ! Et ceci s'est passé en France, au Sénat ! Moi la petite Creusoise, je n'aurais jamais imaginé une chose pareille ! »*

Le 27 septembre 2000, Elvina, l'une des filles de Nadine Jeanjon - qui a par ailleurs perdu 15 kilos -, a reçu en cadeau un couple de souris blanches. La femelle a accouché de petits cadavres et elle est morte très vite. Le mâle s'est gratté jusqu'au sang et il est mort aussi peu de temps après.

*« On ne savait pas ce qu'ils avaient, ils souffraient terriblement. C'était peut-être de notre faute, on n'avait pas su s'en occuper. Alors on a décidé d'en racheter d'autres, en suivant cette fois exactement les recommandations des éleveurs : nourriture appropriée, sciure, nettoyage de la cage tous les jours... Les deux souris sont mortes exactement dans les mêmes conditions que les premières. »*

- C'est sûr qu'on peut difficilement soutenir que les effets sanitaires dont de nombreuses personnes font état sont psychosomatiques sauf à revoir nos connaissances scientifiques sur le psychisme des rats et des poules...

## Nos enfants sont en danger !

On l'a vu, la ligne Maginot reste intacte, seuls les enfants étrangers semblent pouvoir être atteints par les dangers du portable ! Les petits Français étant beaucoup plus résistants, nous avons beaucoup moins de souci à nous faire !

Pourquoi n'avons nous pas adopté le principe de précaution le plus basique puisqu'on savait que ces téléphones étaient dangereux pour nos enfants !

En Grande-Bretagne, l'enquête menée par La National Radiological Protection Board a appelé à la prudence face à l'usage immodéré des téléphones portables chez les enfants, mais chez nous, rien !

Cette enquête a conclu que les enfants font partie de la population potentiellement la plus vulnérable aux effets des ondes car *« leur boîte crânienne n'est pas encore complètement formée, leur système nerveux pas complètement développé et les radiations pénètrent plus loin dans leur cerveau »*.

Dans un article du journal The Times en date du 12 janvier 2005, intitulé « Children face danger of mobile phone tumours » et consacré à ce rapport, le professeur Sir William Stewart, chairman de la National Radiological Protection Board, a déclaré que *« la preuve d'effets potentiellement nuisibles est devenue plus persuasive depuis cinq ans et ils auraient plus d'effet sur les jeunes »*.

Des organismes officiels de pays comme la Grande-Bretagne et la Suède ont assez de bon sens pour tirer des sonnettes d'alarme en appelant à la prudence et, en France, on continue à pratiquer la politique de l'autruche. Comment peut-on, comme pour l'amiante ou le sang contaminé, fermer ainsi les yeux ?

Chez nous, une enquête a été conduite à Saint-Cyr l'École et a fait l'objet d'un rapport de l'institut National de Veille Sanitaire (INVS) en octobre 2004 (*Investigation du signalement d'un agrégat de pathologies diverses à Saint-Cyr l'École - Département des Yvelines - 78, 2004, 67 pages*).

Cette enquête avait été diligentée parce qu'en six ans, quatre enfants étaient décédés d'un cancer du tronc cérébral, une affection très rare. Et pas moins de quatorze maladies graves avaient été dénombrées aux alentours : tumeur de l'hypophyse, du cerveau, cancer des os, de la thyroïde, de la lymphe, dépression...

Tous les enfants victimes de cancer étaient scolarisés dans un établissement sur le toit duquel un opérateur de téléphonie mobile avait érigés deux antennes relais.

Selon ce rapport :

- *le nombre total de cas de cancer de l'enfant observés sur la commune est 2 fois supérieur au nombre de cas attendus ;*
- *on observe une plus forte proportion de tumeurs du système nerveux central que dans les populations de référence, avec un SIR de l'ordre de 4 ;*
- *le nombre de cas de cancers [de l'enfant] de tous types observés à Saint-Cyr l'École est supérieur au*

*nombre de cas attendus, quels que soient les taux pris pour référence.*

Malgré ces conclusions inquiétantes, les augmentations des cas de cancers à Saint-Cyr l'École ont été attribuées par l'INVS « *au hasard* » !

Il est important de souligner que l'INVS a, d'emblée, écarté l'influence des antennes-relais sur l'apparition de ces cancers, considérant « *sur la base des connaissances scientifiques actuelles qu'il n'était pas justifié d'étudier une association entre les antennes de téléphonie mobile et l'apparition des pathologies* ».

Tant le maire de cette commune que les associations de riverains et les parents de victimes se sont insurgés contre cette position en demandant « *la réalisation d'investigations auprès de l'ensemble de la population de Saint-Cyr et des mesures de champs électriques et électromagnétiques réalisées indépendamment des opérateurs du secteur* ».

Qui plus est, tous les scientifiques qui, en France, ont constaté les dégâts, ont perdu leurs subsides. Pourquoi ? Nos politiques, comme à leur l'habitude maintenant, laissent à d'autres le principe de précaution. Un peu partout, on souligne l'incertitude persistante sur d'éventuels risques pour la santé des enfants, partout on explique que les parents ne devraient pas donner de téléphone portable à des enfants. Mais nos petits Français sont bien mieux protégés, n'est-ce pas ? À moins qu'on ait une fois pour toutes inconsciemment décidé d'en faire des cobayes !

Étienne et son association ne cessent de tirer les sonnettes d'alarme, mais non !

Les cartes sont brouillées car tous ces puissants groupes ont les moyens de la désinformation et les scrupules n'étouffent plus grand monde.

### *DES ENFANTS, PAS DES CIBLES !*

Des scientifiques de l'institut espagnol de recherche en neurodiagnostic ont découvert qu'une conversation de deux minutes à peine sur un mobile perturbait l'activité cérébrale d'un enfant une heure durant ! Selon un rapport publié le 11 janvier 2005 par des experts britanniques du National Radiological Protection Board (NRPB), les enfants font partie de la population potentiellement la plus vulnérable aux effets des ondes et aucun d'entre eux, avant neuf ans, ne devrait posséder de portable.

Si des parents font néanmoins le choix d'acheter un appareil à leurs enfants, âgés de neuf à quatorze ans, ils doivent veiller à restreindre la durée de leurs appels et les inciter à communiquer plutôt par textos. Et pourtant, en France, un téléphone mobile, le *BabyMo*, destiné aux enfants de quatre à huit ans a été mis sur le marché à l'automne 2004 !

### *ENFIN, ILS ONT ESSAYE !*

C'était sans compter l'intervention de deux associations écologiques, Priartem et Agir pour l'environnement, qui se sont opposées avec succès à sa commercialisation, jugée, selon elles, « *totalemt irresponsable* ».

Dans un même souci de vigilance, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du travail (AFSSE) a estimé pour sa part nécessaire de « *demander aux opérateurs, aux fabricants et aux distributeurs de ne pas cibler les enfants dans les campagnes de promotion de téléphonie mobile* ». Pourtant, aujourd'hui, avec la pléthore de forfaits alléchants, illimités pour certains, proposés par les opérateurs, les enfants et adolescents passent quotidiennement beaucoup de temps avec leur téléphone vissé à l'oreille. Une première solution serait déjà de prendre des mesures plus rigoureuses pour prévenir ce genre de comportement qui tend à se généraliser.

Une enquête Eurobaromètre vient de révéler, en mai 2006, qu'en Europe, 70 % des enfants de douze et treize ans et 23 % des enfants de huit et neuf ans possèdent déjà leur propre téléphone mobile. L'âge moyen d'acquisition d'un appareil étant de huit ans ! Et des études sociologiques en Angleterre ont montré que, pour les ados, le portable avait supplanté la cigarette en tant que symbole du passage à l'âge adulte...

### *UN ENFANT N'A PAS TERMINÉ SA CROISSANCE*

Sa tête est plus petite et fait caisse de résonance, sa boîte crânienne est beaucoup moins épaisse. Le cerveau est donc davantage exposé aux micro-ondes qui pénètrent plus profondément. Ses organes ne sont pas encore complètement formés, notamment sa barrière hémato-encéphalique. Ce garde-fou physiologique, séparant les cellules nerveuses du sang et chargé de bloquer les substances nocives, devient moins étanche sous l'effet des ondes électromagnétiques et peut alors laisser passer

dans le cerveau des substances telles que l'albumine, les ions, des composés chimiques et même des virus, une flopée d'intrus nuisibles trop heureux de conquérir de nouveaux territoires. Selon certains scientifiques, cette porosité anormale pourrait jouer un rôle dans le développement de tumeurs ou leucémies. Par ailleurs, les neurones sont atteints de manière irréversible puisque les cellules nerveuses sont incapables de se multiplier.

### *LES TROUBLES DE LA CONCENTRATION*

Mais là n'est pas le seul danger qui menace la santé des plus jeunes. On a aussi constaté des troubles de l'apprentissage, de la concentration et du comportement (hyperactivité...), une nette augmentation de la fréquence des pertes de conscience chez les enfants épileptiques et même des neurinomes de l'acoustique que l'on trouve habituellement chez les personnes âgées !

### *DES MENTIONS BASIQUES*

Ce qui me sidère, c'est que le Ministère de la Santé ait vu les déclarations et les actions de l'association Robin des Toits depuis des années sans tenter de les approcher et surtout sans répondre à leurs demandes. Non seulement on ne fait pas mention, à l'instar d'autres pays plus soucieux de la santé de leurs ressortissants, d'indications basiques signifiant les dangers du produit, mais on met des bâtons dans les roues de ceux qui sont simplement en quête d'information fiable, en quête de vérité. Ne pas prévenir que cet objet est dangereux pour la santé de nos enfants pour des raisons strictement économiques me

paraît relever du monstrueux ! Comment un tel scandale est-il possible ?

### *DE LA POWDRE AUX YEUX MEUTRIÈRE*

Tous les beaux papiers, les belles lois, les belles chartes sur les droits de l'enfant, le droit à la santé de l'enfant qui ont pu être signées ne sont donc que poudre aux yeux ? Notre démocratie n'est qu'un joli paravent derrière lequel peuvent apparemment se commettre en toute impunité toutes les exactions ? On sait pertinemment que le système nerveux des plus jeunes étant en cours de développement, ils sont plus exposés à des risques potentiels. Mais on s'en fout ! C'est net et précis, tout le monde va dans le mur non pas baïonnette au canon mais portable à l'oreille et la fleur aux dents, mais nos autorités nous encouragent, encouragent les fabricants à continuer, à se développer plus avant. La guerre économique aurait dû a priori faire moins de morts qu'une guerre des tranchées mais peut-être va-t-on se rendre compte, à fort court terme, qu'elle est bien plus meurtrière.

## L'OMS

- Et l'OMS dans tout ça ? me demande Marie.

L'Organisation Mondiale de la Santé dans sa brochure sur les champs électromagnétiques de 1999 affirme que *« dans le cadre du projet de l'OMS sur les champs électromagnétiques, la littérature a été récemment passée en revue. À cette occasion, des lacunes ont été constatées dans la connaissance des effets biologiques, qui nécessiteront des recherches plus poussées. Malgré cela, il a été conclu que, dans l'état actuel des connaissances, il n'a pas été démontré que l'exposition à un faible niveau de champs électromagnétiques ait une incidence sur la santé. »*

Elle déclarait en octobre 2004, à propos de sensibilité éventuelle aux ondes électro-magnétiques : *« La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale : «Hyper Sensibilité Électromagnétique» ou EHS. Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de champs électromagnétiques dans leur environnement*

*n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal. »* Nous voici donc en présence d'une réelle pathologie reconnue par l'OMS.

En 2005, sur son site, l'OMS déclarait que le téléphone portable était un problème quelle prenait très au sérieux. « *Le téléphone portable étant utilisé par un nombre très important de gens, la moindre augmentation de l'incidence de ses effets indésirables sur la santé pourrait avoir de graves conséquences en termes de santé publique. Les travaux de recherche se sont plus particulièrement intéressés aux domaines suivants : le cancer, les accidents de la circulation, l'interférence électromagnétique, les autres effets sur la santé.*

**Cancer** : *selon les données scientifiques actuelles, il est peu probable que l'exposition aux champs RF, tels que ceux émis par les téléphones portables et leurs stations de base, induise ou favorise l'apparition de cancers. Plusieurs travaux sont en cours pour déterminer si les résultats de certaines études menées sur l'animal sont pertinents en ce qui concerne le cancer chez l'être humain. De récentes études épidémiologiques n'ont pas permis d'établir de manière convaincante un lien entre l'utilisation du téléphone portable et un risque accru de cancer ou d'autre maladie.*

**Accidents de la circulation** : *des travaux de recherche ont mis clairement en évidence que le risque accru d'accident de la circulation est multiplié 3 à 4 fois lors de l'utilisation d'un téléphone portable (que le conducteur utilise ou non un kit « mains libres »).*

**Interférence électromagnétique** : lorsqu'un téléphone portable est utilisé à proximité de certains appareils médicaux (stimulateurs cardiaques, défibrillateurs implantables et certaines prothèses auditives), il peut perturber leur fonctionnement. Il existe aussi un risque d'interférence entre les ondes émises par les téléphones portables et les appareils électroniques se trouvant à bord des avions.

**Autres effets sur la santé** : des scientifiques ont signalé que l'utilisation de téléphones portables pouvait avoir d'autres effets sur la santé notamment une modification de l'activité cérébrale et du temps de réaction et une modification du sommeil. Il s'agit d'effets mineurs qui n'ont apparemment pas d'incidence sur la santé. Des études sont en cours pour tenter de confirmer ces informations. »

Comme on peut le constater, les travaux scientifiques retenus par POMS indiquent qu'il existe des effets mais qu'il faut les confirmer.

Ses conclusions sont toutefois surprenantes :

« Aucune étude nationale ou internationale récente n'a permis de conclure que l'exposition aux champs RF émis par les téléphones portables ou leurs stations de base a des conséquences néfastes sur la santé. L'OMS, dans le cadre de son projet sur les champs électromagnétiques (CEM), a identifié des domaines de recherche pour mieux évaluer les risques sanitaires et a consacré plus de US \$250 millions au niveau mondial pour étudier les effets des RF sur la santé. Deux à trois ans seront

*nécessaires pour achever ces travaux, les évaluer et publier une évaluation actualisée du risque. »*

Le docteur Van Deventer, attaché scientifique auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé, a nuancé ces propos dans une interview donnée au journal Ouest France paru le 13 janvier 2006 :

*« Quelles sont les conséquences des champs électromagnétiques ? On parle d'un doublement des cas de leucémies infantiles. Mais cela porte sur des chiffres très faibles. Certaines études indiquent que cela toucherait un seul enfant par an en France. C'est évidemment un désastre pour ses parents, mais c'est différent pour un ministre chargé de la santé publique. »*

(Ndlr. au cours du débat, le docteur Pierre Le Ruz (Criirem) a évoqué le chiffre de 36 à 50 cas de leucémies d'enfants par an en France.)

Que préconise alors l'OMS ?

*« Comme il y a un doute, nous proposons de diminuer l'exposition, mais de ne pas toucher aux normes. Nous observons que les animaux exposés à plus de 0,4 microtesla en laboratoire ne subissent pas d'effets. Le Centre international contre le cancer de Lyon classe cependant les champs électromagnétiques comme «peut- être cancérogènes». »*

- J'avoue que je ne parviens pas à comprendre pourquoi l'OMS n'a pas pris en compte les travaux de l'étude REFLEX et les travaux du professeur Carlo, pourquoi elle ne parle pas des effets sur les enfants, des personnes électro-sensibles... ? s'insurge Marie.

- Moi, je suis carrément choqué quand je lis ses conclusions empruntes d'un profond cynisme. Si je résume : des effets sont constatés, mais il faut les confirmer donc on ne change rien et on continue à inonder le marché de téléphones mobiles... Ils nient le principe de précaution lui-même.

## Les sites des opérateurs

- Tu as vu ? Même sur les sites d'opérateurs, on n'exclut pas des précautions sanitaires...

Extrait du site Bouygues Télécom :

« Le téléphone mobile a-t-il des effets sur la mémoire ?

*Il n'est pas possible aujourd'hui de l'exclure. Des chercheurs américains (Lai et al.) ont constaté une altération de la mémoire chez des rats exposés à des micro-ondes puisées de type radar. Alan Preece, chercheur à l'université de Bristol, a fait passer des tests psychotechniques avec et sans utilisation d'un portable. 36 volontaires se sont prêtés à ses expériences pendant quelques dizaines de minute : l'utilisation d'un téléphone cellulaire accélérât plutôt la vitesse de réaction du cerveau et la capacité à faire des choix semblait légèrement améliorée. Le docteur De Séze réalise actuellement une étude de ce type à l'Unité des Troubles du Sommeil du CHU de Montpellier.*

Les téléphones portables ont-ils des effets sur le sommeil?

*Les études avançant des effets sur le sommeil ne donnent pas de résultats statistiquement concluants. En 1996, un groupe de chercheurs allemands a constaté un effet sur*

*le sommeil, alors que des modèles de téléphones portables en émission avaient été placés à côté des dormeurs. Les sujets ont mis légèrement moins de temps à s'endormir mais la différence constatée de 2 minutes n'est pas physiologiquement significative et la durée totale du sommeil n'était pas affectée. Une étude ultérieure de la même équipe n'a pas confirmé ces résultats.*

Peut-on soupçonner des effets à long terme sur la santé ?

*L'épidémiologie n'a pas donné tous les résultats. À ce jour, les études sur l'animal sont dans l'ensemble négatives.*

*Il convient cependant de poursuivre les recherches afin d'acquérir une certitude.*

Les portables accélèrent-ils l'évolution d'une tumeur déjà existante ?

*Beaucoup d'études sont en cours pour clarifier ce point.»*

## La désinformation et son organisation

Nous sommes dans une société de désinformation. L'organisation de la désinformation est un des jeux préférés de nos élites : amiante, Tchernobyl, OGM. Des experts dépendants financièrement de ces firmes se cooptent les uns les autres et sont sensés nous délivrer la vérité sur les dangers qui nous entourent...

### *DES MEDIAS SOUS INFLUENCE*

Comment croire que nous avons une information objective sur les dangers du portable lorsque l'on sait que nos plus grandes chaînes de télévision sont partenaires commerciales des opérateurs et que les mêmes opérateurs font partie des plus gros annonceurs dans la presse écrite.

Je ne peux m'empêcher de reprendre cet article du Canard enchaîné qui fait froid dans le dos :

*« Le foot et le cinéma sont à Canal ce que sont le bâtiment et les télécoms à TF1, explique un journaliste de la Une. On ne peut même pas parler de censure, ce sont des règles non écrites que personne ne songe à transgresser. » Et pour préserver les télécoms, la filiale de Bouygues peut compter sur la solidarité de ses collègues. M6 propose son offre mobile sur le réseau Orange et Canal est via. Vivendi lié à SFR et Cegetel.(...) Quant à dénoncer les risques potentiels pour la santé des portables, c'est « mission impossible à la télé », estime*

*Joaquina Ferreira, auteur du documentaire « Téléphonie mobile : sommes-nous tous des cobayes ? » (...)*

*Rufus, auteur d'un livre sur les dangers des mobiles et des antennes-relais, « Si Dieu meurt, je lui survivrai » (Éd. L'Arganier : « Je pensais que ma petite notoriété me permettrait d'aborder la chose à la télé, explique-t-il. Mais les télécoms ont un chéquier illimité. J'ai contacté toutes les émissions. Personne n'était preneur. » Grâce à la complicité d'un journaliste, il réussira à parler du sujet... à l'aube dans « Télé-Matin », sur France 2. Michèle Rivasi, présidente du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, dénonce « un verrouillage complet de l'info. Mais on fait du lobbying, et les opérateurs se sentent menacés. Donc, ils se blindent ». Comment ? En augmentant en 2005 leur budget pub télé de 44,1%. Cran de sûreté supplémentaire pour les six premiers mois 2006 : le secteur des télécoms a investi 216 millions d'euros en spots, soit 82% de plus par rapport à la même période en 2005. » .*

S'agissant de mon expérience personnelle, ce que j'ai pu constater ne manque pas non plus de sel. À au moins deux reprises, lorsque mon client, Étienne Cendrier, est passé à la télé ou dans un média de presse écrite, l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) a adressé un très volumineux dossier, contenant essentiellement le rapport de Denis Zmirou et les avis de l'AFSSE - dont l'actualité récente a démontré la fiabilité scientifique...

- au journaliste bien sûr mais aussi au rédacteur en chef, au président du média en cause,... bref, à tous les supérieurs hiérarchiques du pauvre journaliste qui a tenté de faire son travail d'information. Genre de choses qui peut calmer très rapidement toute velléité d'enquêter plus avant.

Lorsque l'on demande à Étienne Cendrier son opinion sur la recherche scientifique face à la question de la dangerosité de la téléphonie mobile, sa réponse est claire: *« Plusieurs études tendent à prouver que les ondes électromagnétiques ne sont pas inoffensives pour la santé. Le problème, c'est que ces études bénéficient d'une faible médiatisation. À l'opposé, les études les plus reprises par les journaux sont souvent issues du travail de chercheurs dont l'indépendance nous semble parfois douteuse. La plupart de ces experts se voient ainsi par ailleurs financer une partie de leurs recherches par les opérateurs. Or, ils ne peuvent être à la fois juge et partie. Cela pose donc un problème évident quant à leur indépendance. Et même ceux-là disent qu'ils ne peuvent pas trancher la question de la nocivité des ondes électromagnétiques ! »*

En février 2004, quatre chercheurs français du Comité Scientifique sur les Champs Electromagnétiques (CSIF-CEM) - les docteurs Richard Gautier, Pierre Le Ruz, Roger Santini et le professeur Daniel Oberhausen - publiaient un livre blanc des incidences de la téléphonie mobile et des antennes-relais sur la santé : *« Votre GSM, votre santé : on vous ment ! »*

Voici comment leur éditeur, Marco Pietteur, présente cet ouvrage essentiel qui fait le point, de manière objective, sur les multiples travaux consacrés, à travers le monde,

aux conséquences sanitaires de l'exposition aux micro-ondes puisées des téléphones portables : *« Cette publication a été rendue nécessaire en raison des nombreux troubles observés chez les riverains des stations-relais de téléphonie mobile (dont l'installation en France a été particulièrement anarchique) et chez les utilisateurs de téléphones portables. Sont passés en revue les travaux scientifiques mondiaux relatifs à l'exposition des êtres vivants aux ondes de la téléphonie mobile. On peut y constater des effets particulièrement nocifs sur le système nerveux et le métabolisme cellulaire. Les publications officielles françaises, destinées à permettre le développement technologique sans entrave, y sont examinées et critiquées. Les études épidémiologiques menées un peu partout dans le monde révèlent clairement l'étiologie des nombreux maux ressentis par les utilisateurs de téléphones portables et les riverains d'antennes-relais (insomnies, troubles cardiaques, hypertension, céphalées...) ainsi que l'existence possible d'un lien entre cette exposition et des pathologies lourdes telles des maladies neurodégénératives, certaines formes de cancer. »*

Est rappelée notamment la sonnette d'alarme tirée par l'étude scientifique de la Communauté européenne REFLEX qui démontrait sans ambiguïté une modification des cellules et une cassure des brins d'ADN sous l'effet de ces ondes électromagnétiques. Des résultats rapidement relativisés et noyés sous une avalanche de nouvelles études, co-financées par les opérateurs ou les fabricants celles-là et qui ne risquent pas de jeter la suspicion sur le marché de la téléphonie mobile.

## Des politiques sous influence

Que des experts soient influencés comme le sont les médias soit, mais le gouvernement... Cela me paraissait, avant ce dossier, relever de la théorie du complot, « on nous cache tout, on ne nous dit rien », bref pas mon truc. Mais si on ne peut généraliser, Yves Contassot, adjoint Vert au maire de Paris, a tout de même tenu des propos inquiétants à ce sujet.

Petite leçon de politique :

*« Les opérateurs ont verrouillé au niveau gouvernemental et les groupes de l'UMP ont changé d'avis sur le soutien à la baisse des seuils pour éviter de renvoyer la responsabilité au gouvernement qui pourrait le faire s'il le voulait. ».*

### L'ARGENT ROI

Il y a tant d'argent à la clef. Et dans notre bon pays, les réseaux font le reste, les réseaux de lobbying de toute sorte innervés par des hommes prêts à tout pour faire fortune. Voilà bien le vrai problème de notre système de société : aucun garde-fou ne tient plus devant la cupidité. Et comment en serait-il autrement puisque sans argent dans ce pays vous n'existez pas ?

Les grands constructeurs et leurs experts ont longtemps baladés de pauvres bougres en même temps que la justice

sur les dangers de l'amiante, eh bien, il en est de même pour le portable !

À titre d'exemple, voici un petit extrait d'un mémorandum, datant de 1994, de la Fédération des industries électriques et électroniques sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur le corps humains :

*« À partir du constat qui sera effectué au cours de la réunion, définir une stratégie pour faire face aux mouvements d'opinion relatifs aux effets sur le corps humains des rayonnements électromagnétiques (REM). Aux rumeurs, dommageables sur le plan commercial, doit être opposée une information destinée à sensibiliser le consommateur et montrer que ces REM n'ont pas d'effets nocifs. (...) L'action de lobbying doit être dirigée vers les représentants européens. (...) Toute expérimentation qui serait envisagée devrait l'être dans un cadre européen (pour neutraliser certains pays) qui puisse être considéré comme objectif par les médias. (...) Conclusions : M. X propose qu'une réflexion soit menée pour élaborer un dossier comportant une partie technique propre à chaque profession, une partie «politique» destinée à un lobbying européen (...) »*

### POURQUOI S'INQUIETER ?

Pourquoi prévenir les cardiaques qu'ils risquent de subir une interférence gravissime entre portable et pace-maker? À quoi bon, c'est vrai ?

Pourquoi s'inquiéter des interférences entre nos petits portables et les réseaux électroniques de nos voitures

dont les pannes font de plus en plus souvent le bonheur des garagistes ?

Pourquoi est ce que je m'inquiéteraï alors que tout le monde semble si tranquille sur le sujet ? Les voitures, les fréquences militaires...

### *QUI SE FAIT DU SOUCI ? PERSONNE...*

Les discours officiels et techniques sont des plus rassurants... Ah bon, il faudrait que ça ne dépasse pas 0,6 volt par mètre et on en est dans le meilleur des cas à 41 - 58 volts par mètre. C'est vrai, pourquoi s'inquiéter quand les hôpitaux ont malgré tout peur de voir leurs instruments partir à vau-l'eau et interdisent dans leur enceinte qu'ils soient allumés.

Alors que les portables puissent être liés à des tumeurs, que ce soit murmuré, étouffé, que cela circule sous le manteau par peur pour les scientifiques, les journalistes, que sais-je encore d'être brisés dans leur carrière, d'être dégradés socialement, je ne peux que le constater.

### *ÇA RAPPORTE TELLEMENT D'ARGENT !*

Nous sommes entourés d'ondes, celles des portables, celles des micro-ondes, mais qu'importe qu'elles soient dangereuses puisqu'elles rapportent tant d'argent. Des ondes d'autant plus pernicieuses qu'on ne les voit pas, à peine les entend-on grésiller de temps en temps quand elles sont en butte à d'autres ondes !

## *JE SUIS FURIEUX*

Je suis furieux, furieux de constater que loin de tirer les leçons de l'Histoire, on s'enfonce au nom des valeurs marchandes.

Furieux de voir des industriels qui ne cessent de vanter ce produit miracle, dont ils louent les qualités « exceptionnelles » sans qu'aucune étude sanitaire n'ait été réalisée avant sa mise sur le marché et que celles concluant à sa dangerosité soient systématiquement écartées au profit d'études financées par des opérateurs et réalisées par des experts dépendants financièrement.

Furieux de lire qu'aux États Unis, le professeur George Carlo expert en santé publique, s'est vu doté d'un montant de 28 millions de dollars afin de mettre en place un programme de recherche visant à démontrer l'innocuité sanitaire de cette technologie.

Je suis furieux d'apprendre que les résultats de cette étude sont connus en France par tous les acteurs du secteur et que cela n'a pas empêché qu'on lance le produit à grand renfort d'opérations marketing.

## *SANTE ET RADIOFREQUENCE*

Je suis de plus en plus furieux en constatant que, dès 2000, les premiers cas de cancer sont apparus notamment chez des enfants. Que des chercheurs et des médecins ont alerté l'opinion sur les dangers du portable et des antennes-relais, appuyés par des études scientifiques.

Et carrément effondré en apprenant qu'en 2005, la réponse de l'État a consisté à confier le dossier aux

industriels de la téléphonie mobile qui ont créé un organisme dénommé « Santé et Radiofréquence », composé de professionnels du secteur, chargé, d'informer les pouvoirs publics et les citoyens sur les risques pour la santé des téléphones portables et des antennes-relais... Je crois rêver ou plutôt cauchemarder !

### *LA FONDATION SANTE ET RADIOFREQUENCE*

Dans un article du journal Les Échos, du 21 avril 2005, on nous annonçait que les trois opérateurs ont « enfin » œuvré à la création d'une fondation de recherche indépendante. Vive l'indépendance ! Dans Le Figaro du 24 mai 2005, François d'Aubert, le ministre délégué à la Recherche, se félicitait de l'action gouvernementale en présentant des fondations scientifiques susceptibles de faire rattraper à la France son retard. La fondation Santé et Radiofréquence en faisait partie. Son sujet est l'étude de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques et aux radiofréquences. Un organisme financé en toute indépendance par Alcatel, Bouygues Télécom, Ericsson France, Orange France, Motorola, SFR, TDF et Towercast... (sic)

Il s'agit d'une fondation de recherche reconnue d'utilité publique ! Les membres fondateurs sont donc les industriels et ils ont 5 représentants sur 15 au sein du Conseil d'administration. Les 10 autres représentants viennent pour moitié des ministères et pour moitié du domaine des sciences et techniques.

## Étranges similitudes

Cette légèreté, pour ne pas dire cet aveuglement volontaire, face à la menace m'explique aussi pourquoi Michel m'a envoyé Étienne Cendrier. Plus j'avance dans mes recherches, plus je me rends compte que cela me ramène à la plus grande catastrophe de santé publique jamais survenue en France et qui porte bien son nom : le scandale de l'amiante.

L'amiante, c'est un produit minéral fibreux connu depuis l'époque pharaonique pour ses propriétés isolantes et ignifuges. Il a pas mal d'avantages : une forte résistance à l'usure, aux agressions chimiques, une grande élasticité, un faible coût... Bref, un produit miracle que s'empresseront d'adopter les industriels dès la fin du XIXe siècle pour l'exploiter de plus en plus jusqu'en 1975 (entre 1973 et 1975, on utilisait en France environ 150 000 tonnes d'amiante par an !) et qui va bien vite révéler sa nocivité lorsque ses fibres, en suspension dans l'air, sont inhalées. La poussière d'amiante, en effet, engendre une maladie respiratoire, l'asbestose, et/ou une transformation cancéreuse des cellules : cancer du poumon et de la plèvre ou mésothéliome. Une mort lente puisque la maladie peut mettre de 20 à 40 ans avant de se déclarer !

Les premières victimes de l'amiante ont été les ouvriers des usines de transformation du matériau, et elles sont nombreuses, couvrant tous les domaines de production,

du bâtiment à l'automobile en passant par le textile, l'électroménager, les chantiers navals... Ont suivi tout naturellement les riverains de ces mêmes usines et notamment ceux et celles qui fréquentaient à haute dose des bâtiments floqués, c'est-à-dire isolés par des fibres d'amiante.

Résultat : 35 000 décès survenus entre 1965 et 1995 en France et l'annonce d'une véritable hécatombe estimée à 100 000 morts d'ici 2025 !

### *COMMENTA-T-ON PU EN ARRIVER LÀ ?*

Qui sont les responsables ?

Un rapide survol des grandes dates de cette affaire permet de comprendre que la France a eu vis-à-vis de ce matériau une politique plutôt étrange. Alors qu'en Angleterre, la première loi limitant l'empoussièrément date de 1931, chez nous, malgré la sirène d'alarme tirée à Jussieu dès 1974, on patientera jusqu'en 1977 pour accoucher d'une interdiction du flochage des bâtiments. Alors que dès 1906, un inspecteur du travail de Caen, Denis Auribault, alertait clairement sur le risque mortel de l'amiante, en 1945 seulement, le législateur reconnaissait le lien entre l'inhalation de fibres d'amiante et des maladies diagnostiquées chez les ouvriers utilisant ce produit. L'amiante était donc source de maladies professionnelles parfois mortelles. Selon le professeur Got, expert en santé publique, dès 1965 « *l'état des connaissances médicales permettaient de gérer et de prévenir correctement le risque amiante* ». Cependant, les industriels du secteur ont continué à utiliser ce minéral miracle, dont ils vantaient les qualités « exceptionnelles », jusqu'en 1997, année de l'interdiction

de son utilisation, après avoir été reconnu cancérigène dès 1977. Il aura donc fallu 90 ans pour que les constatations d'un inspecteur du travail, évoquant le décès de nombreux salariés de l'industrie de l'amiante, trouvent un écho auprès des pouvoirs publics ; plus de 30 ans pour écouter le cri d'alarme des scientifiques...

Dès lors, aucun produit contenant de l'amiante ne sera plus fabriqué ni importé sachant que les risques subsistent tant que tous les bâtiments ne seront pas totalement débarrassés du matériau.

Depuis 1997, des centaines d'employeurs ont été condamnés pour « faute inexcusable », reconnaissant enfin les plaignants comme souffrant d'une maladie professionnelle. En 2001 a été créé le Fonds d'indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA). Mais, au plan pénal, pas de réelle avancée, les responsabilités des industriels et des politiques étant étonnamment éludées.

Ce n'est qu'en juin 2000, pour la première fois, que le tribunal administratif de Marseille reconnaissait la carence de l'État ainsi que sa lenteur à appliquer les directives européennes, le condamnant et le jugeant ainsi pénalement responsable du décès de quatre salariés.

### *POURQUOI UN TEL LAXISME, UNE TELLE INCURIE ?*

Sous-estimation du danger, encore une fois primauté des impératifs économiques au détriment de la santé publique, crainte de fermeture d'usines, pouvoir des lobbies sur la communauté scientifique et la sphère politique, incompétence des autorités sanitaires...

Ça me rappelle quelque chose...

Au final, la santé de milliers de Français aura été sacrifiée sur l'autel des intérêts des multinationales et de la sauvegarde de l'emploi.

En 2005, devant le drame qui se joue chaque jour, l'État français demande au Sénat un rapport d'information sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante. Celui-ci s'avérera accablant pour les industriels du secteur. On y apprend notamment que l'État avait confié le dossier amiante à une structure informelle composée d'industriels et de scientifiques complaisants, chargés de lui assurer une caution incontestable, le Comité Permanent Amiante (CPA), qui, selon François Malye, journaliste et auteur de « *Amiante 100 000 morts à venir* », constituait « *une formidable mécanique reposant sur le mensonge et la dissimulation* ». Les sénateurs ont qualifié le président du CPA de « lobbyiste professionnel, appointé par les industriels de l'amiante »; le CPA de « *modèle de communication et de manipulation créant l'illusion du dialogue social* ».

La mission parlementaire s'est également étonnée que le célèbre Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) ait joué un rôle ambigu dans la gestion de ce dramatique problème en n'ayant jamais alerté les pouvoirs publics alors qu'à travers de « *très nombreux documents élaborés au cours des décennies, il devait bien connaître l'amiante et ses effets nocifs sur la santé des salariés* ».

Cette catastrophe avérée a-t-elle servi de leçon à tous les acteurs directs ou indirects de cette tragédie ? La réponse est évidemment NON. On prend les mêmes et on

recommence. Il suffit juste de remplacer la source par une autre : amiante par portable, Comité Permanent Amiante par Fondation Santé Radiofréquence à la différence que nous sommes tous exposés à ce dernier.

Les mêmes intervenants : industriels, scientifiques, institutions d'un côté,... associations et victimes de l'autre.

Et toujours pas de principe de précaution, de véritable indépendance des experts. La même chape de plomb au motif de l'intérêt économique.

Ça recommence, c'est la même histoire avec des conséquences plus larges encore. Où se cachent les contre-pouvoirs face à la marche triomphante de l'argent roi ? Apparemment, on les a jetés avec l'eau du bain. Les valeurs de notre démocratie sont foulées aux pieds, les partis de tous bords se concentrent sur leur propre pataugeoire - Voilà pourquoi je suis le meilleur candidat - au lieu de s'intéresser aux vrais problèmes, aux vraies idées, aux vrais débats. Pas de contre-pouvoir...

### *LA BONNE PORTE*

Étienne avait frappé à la bonne porte, tout bêtement parce que j'avais suivi de près le terrifiant dossier sur l'amiante. J'ai dans la tête les phrases de Michel, ce qu'il m'a raconté. Comment, en 1995, les procès engagés par les victimes de l'amiante semblaient perdus d'avance.

Comment, aujourd'hui, la bataille a été gagnée et comment la Cour de Cassation ne cesse de confirmer la responsabilité des employeurs. Les dirigeants des

entreprises de l'époque sont mis en examen, les médecins du travail complaisants sont poursuivis...Les plaignants ont obtenu des sommes jamais accordées jusqu'ici aux victimes du travail. Cette victoire a été la conséquence d'un combat collectif, qui a associé des avocats, des scientifiques et des militants associatifs.

- La première réunion de l'ADDEVA (Association départementale de défense des victimes de l'amiante) à Thiant (Nord) était presque clandestine, m'a raconté Michel : *« seulement une dizaine de présents, qui recevaient des lettres anonymes, injurieuses. S'attaquer à Eternit, le pourvoyeur d'emplois, qui avait fait travailler le père et le grand-père, même en les empoisonnant, était un sacrilège »*.

Michel Ledoux était et est l'avocat de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH), il avait plaidé, avec plusieurs de ses confrères -Maître Topaloff, Maître Teissonnière, avocat de l'ANDEVA (Association nationale de défense des victimes de l'amiante) -, en faveur de ce que tout le monde pensait être cause perdue, la reconnaissance de la responsabilité des employeurs et l'indemnisation des victimes de ce minéral.

- *À l'époque, la jurisprudence était défavorable. Elle considérait que jusqu'à une époque récente on ne connaissait pas les dangers de l'amiante, ce qui exemptait les employeurs des mesures de protection. Les procès pour faute inexcusable paraissaient perdus d'avance.*

Des militants et des chercheurs avaient réussi à se battre en évoquant des lois méconnues comme celle de 1893 obligeant les industriels à tenir leurs ateliers « *dans un état de propreté, d'hygiène et de salubrité compatible avec la santé des travailleurs* ». En 1913, des décrets mettaient déjà en garde les employeurs contre les dangers qu'engendrait l'inhalation des poussières industrielles.

Un risque connu depuis presque un siècle. Étant donné l'ampleur de la catastrophe (100 000 décès peut-être en France d'ici à 2025), l'intervention constante des industriels pour minimiser le danger, le scandale que cela représentait, des avocats s'étaient mobilisés, ils avaient œuvré pendant deux, trois ans en accumulant les heures de travail souvent sans percevoir la moindre rémunération. Car ils se voyaient mal demander à des gens parfois au chômage, souvent très malades, de leur verser des provisions. Moralement, c'était impossible.

*« Au fil des procès, les tribunaux ont reconnu la faute inexcusable et la nécessité d'une réparation intégrale. Les victimes ont obtenu des sommes sans rapport avec celles accordées jusque-là aux victimes du travail. Et aujourd'hui d'anciens dirigeants d'entreprises ayant utilisés de l'amiante sont mis en examen... »*

Si le portable était dangereux, ça se saurait, n'est-ce pas ! Et pour l'amiante, c'était exactement la même chose, ça se serait su, n'est-ce pas ! Et pour Tchernobyl aussi et notre jolie centrale en Alsace, Feisheneim, bien proche de la fissure, ça se saurait. Dormez, dormez braves gens et surtout ne vous réveillez pas, les saintes firmes veillent sur vous !

## LA MAISON BRÛLE

Les politiques n'ont-ils pas la mission de permettre à chacun de s'épanouir dans une société plus humaine et un environnement préservé ?

Les modes de production et de consommation doivent respecter l'homme, ça a l'air simple, mais non ! Lorsque Jacques Chirac à Johannesburg s'écrie : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal développement, au nord comme au sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril et nous sommes indifférents. Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI<sup>e</sup> siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie.* »

... C'est bien de le dire ! Il faut réagir très vite ! Sans quoi, nous nous enfonçons dans une impasse et, en 2050, autant dire demain, nous devons trouver une nouvelle planète. Mais, avant cela, si on continue à faire n'importe quoi, à ne prendre aucun principe de précaution comme avec le portable, le ciel va nous tomber sur la tête.

Cela paraît très simple pourtant d'évaluer les impacts à moyen et long terme de nos actions sur notre bonne santé ! On pourrait commencer peut-être par une bonne campagne d'information afin de bien saisir les enjeux de nos gestes quotidiens, de ce qu'il peut nous en coûter non pas économiquement mais au regard de nos vies.

Nous avons une fâcheuse tendance à ne regarder notre devenir que par le petit bout de la lorgnette et, pour le coup, on se détruit en croyant avancer.

*« Nous sommes la première génération consciente des menaces qui pèsent sur la planète. La première. Et nous sommes aussi probablement la dernière génération en mesure d'empêcher l'irréversible. »* Encore Jacques Chirac, à Johannesburg ! Il a eu « les mots pour le dire ». Mais nous devons commencer par balayer devant notre porte !

C'est grave ! Ce que nous vivons est très grave ! Il devient crucial de ne pas se laisser bousculer par l'économie, de faire un arrêt sur image pour s'engager dans la bonne direction, pour ne pas se laisser laminer par le profit. Protéger, informer, créer les conditions d'une prise de conscience. Ce n'est pas jouer les Cassandre que de dire très fort que nous allons dans le mur. La quête du profit est l'unique responsable de phénomènes comme la pollution, les déchets toxiques, les changements climatiques... Les antennes-relais sans précaution...

## SOS Danger

### TEMOIGNAGES

- Malgré tout, ce qui continue à m'étonner, me dit Marie, c'est qu'on ne voit pas grand-chose dans la presse? Les journalistes n'ont pas des œillères à ce point. Ce qui est bien, c'est d'avoir à ses côtés saint Thomas. Voir pour croire ! Ça vous oblige à ne pas faire de raccourcis trop rapides.

- C'est vrai qu'on voit encore trop rarement dans la presse des témoignages, et pour cause ! Je te rappelle que mon client est attaqué en diffamation avec plus de 200 000 euros exigés à la clef! Et le journaliste qui l'a interviewé avec. C'est surtout sur le net, où tout le monde peut s'exprimer sans se voir censurer que les gens racontent leur expérience.

- Tu as vu le film ?

- Bien sûr !

J'avais l'intention à la base de recenser toutes les victimes de la téléphonie mobile mais, devant le nombre, j'ai préféré noter les témoignages les plus significatifs. De toutes les façons, ils se ressemblent. Les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Je suis tombé sur un documentaire hallucinant sur tout ce qu'on ne nous dit pas sur les dangers du téléphone portable pour la santé de Joaquina Ferreira : *Téléphonie mobile : sommes-nous tous des cobayes ?*, disponible sur le site [www.next-up.org](http://www.next-up.org).

Ce film est particulièrement impressionnant. Il montre des gens de tous les âges qui racontent en quoi la proximité de l'antenne-relais a eu des conséquences néfastes sur leur vie. Des images chocs. Cela va de la maladie grave à la constatation que des embryons de poussin ont été tués dans l'œuf !

Il raconte les études scientifiques passées sous silence, la pression sur les scientifiques indépendants, les rapports officiels bidons. 53 minutes qui valent la peine d'être vues. Après ce film, impossible de prétendre un jour, comme pour le tabac ou l'amiante, qu'on ne savait pas.

Rufus avec sa belle voix en fait le commentaire.

- Pourquoi ce film n'est jamais passé à .la télévision?
- C'est LA question !

Maux de tête, troubles auditifs, picotements de la peau, clignements oculaires, pertes de mémoire, troubles de la concentration, bourdonnements d'oreilles...

Sur Internet, dans certains tchats, les gens ne mâchent pas leurs mots comme c'est souvent le cas dans les forums.

### *TIRER LES SONNETTES D'ALARME*

Partout en France, de simples citoyens tirent la sonnette d'alarme. Ils ont réussi à rassembler rapidement autour d'eux d'autres locataires, des parents d'élèves, aidés dans leurs démarches et leur combat par des associations comme celle d'Étienne au fait du problème et à même de leur apporter le soutien qu'ils ne trouvent pas auprès de leurs élus.

Ainsi, une pétition, initiée par une mère de famille, dont les enfants sont scolarisés dans une école du quartier des

Tourelles, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a été adressée à plusieurs responsables politiques locaux, dont l'adjoint au maire de Paris chargé de l'Environnement. Elle demandait la suspension du projet d'installation de nouvelles antennes-relais prévu « *en plein cœur d'un pôle regroupant dans un rayon de moins de cent mètres une école maternelle, une halte-garderie, une future halte-garderie à construire (passage des Tourelles), une crèche collective, un CATTP et un club du 3<sup>e</sup> âge, le tout au milieu de plus de 400 logements en grande partie occupés par des personnes âgées, dont certaines très malades !* »

« *Nous refusons, dit-elle, de subir la pollution électromagnétique engendrée par la profusion d'antennes en tout genre dont notre quartier est déjà bien pourvu (DGSE, émetteurs de radiophonie, sapeurs pompiers, antennes-relais de téléphonie mobile). Nous vous demandons donc de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour forcer les promoteurs à revoir leur projet construit uniquement autour d'antennes de troisième génération de téléphonie mobile (UMTS) dont le caractère d'utilité publique est loin d'être démontré. Nous exigeons que la procédure de concertation avec la mairie du 20<sup>e</sup> prévue par la Charte de la Ville de Paris soit mise en œuvre.* »

Des initiatives comme celles-ci se sont multipliées. Certains manifestent des réactions plus « musclées » et empêchent « physiquement » l'installation des antennes.

En me remémorant le cours des événements et comment, de plus en plus stupéfait, je me suis lancé dans cette recherche, je me rends compte combien l'action d'Étienne et d'autres associations que la sienne ont eu d'impact.

Tandis que j'écris ces lignes, cet été même, le 9 juillet 2006, rue Simplon, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dès sept heures du matin, les habitants ont bloqué un camion-grue venu préparer l'installation de l'antenne-relais Orange qui devait orner le toit d'un immeuble, à proximité duquel se trouvent une école et une crèche. Pointée du doigt, la Ville de Paris a confirmé l'autorisation arguant que « *cette demande a été acceptée par la Commission de la charte des antennes-relais créée par la Mairie pour veiller à la bonne conduite des opérateurs* ». Mais les riverains n'avaient pas l'intention de baisser les bras. Ils ont fait savoir qu'ils continueraient à s'opposer au projet, décidés à prendre des tours de garde et à descendre de nouveau dans la rue à la moindre alerte.

Ces Parisiens ont fait des émules quelques jours plus tard. À Crouy-sur-Ourcq, en Seine-et-Marne, le 11 juillet, un groupe d'une quinzaine de personnes a empêché l'installation d'une seconde antenne-relais SFR, après celle mise en place par Bouygues Télécom fin 2005. « *Vers huit heures du matin, un voisin nous a prévenus qu'un camion-grue remontait le village en direction de la Commanderie. Du coup, on est tous sortis pour garer nos voitures dans le chemin et empêcher le camion d'accéder au site* », raconte l'un des participants. Depuis des mois, déjà, le collectif, créé à cette occasion, se battait en vain pour que la Mairie déplace cette antenne à l'extérieur du village. L'installation a dû être repoussée par SFR qui « *se réserve la possibilité de se retourner contre ceux qui bloquent l'installation de l'antenne, même si ce n'est pas le but du jeu...* »

## Omerta

Mais j'en reviens à mes découvertes. Au début de ce dossier, j'avais le sentiment d'explorer une terra incognita où on aurait abandonner sans ressources les contaminés du progrès.

Aujourd'hui et de plus en plus, ils osent parler, ils n'ont pas peur d'être ridicules. Parce qu'on les fait passer pour ridicules. On apparente leur maladie à de l'hypocondrie. On se moque d'eux, comme s'ils agitaient un petit pendule devant le nez de Marianne. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit.

### *NOUS ÉTIIONS VOISINES !*

À Limay, dans les Yvelines, charmante bourgade industrielle, située en bord de Seine, entre mai 2002 et juin 2003, huit antennes relais avaient été posées sur les toits d'une résidence de 148 logements, le Bel-Air.

Début 2006, Sandrine, l'une des locataires, se décide à lancer une pétition, signée par de nombreux résidents, pour demander la suppression des antennes installées sans que personne n'ait été avisé des risques et qu'elle accuse d'être à l'origine de ses récents problèmes de santé mais aussi des troubles qui ont affecté ses proches et les familles voisines. « *Un matin, j'ai constaté que j'avais des saignements au niveau d'un sein. Panique. J'ai été aux urgences de la clinique du Val-Fourré. On a découvert que j'avais un papillome, une tumeur de suspicion bénigne. Dans la salle d'attente, j'ai rencontré*

*une jeune femme souffrant d'un nodule. (...) Nous avons découvert que nous étions voisines. (...) Nous nous sommes aperçues que nous connaissons pas mal de gens malades dans le quartier. Nous avons fait le rapprochement avec les antennes-relais. (...) Avant de déménager, nous habitions à Rosay. Nous n'étions jamais malades. Quelques jours après notre installation à Limay, le 27 décembre dernier, mon fils de 5 ans a commencé à avoir des saignements de nez. Au bout d'un mois, ça a été le tour de mon mari, qui a eu lui aussi des saignements de nez et des maux de têtes », raconte Sandrine.*

Sabine Rinckel, 42 ans, Strasbourgeoise, n'a pas hésité à attaquer son bailleur qui avait autorisé l'installation d'une antenne sur le toit de son immeuble. Depuis avril 2003, elle souffre ainsi de symptômes divers : sifflements d'oreille, fourmillements dans les doigts et les jambes et maux de tête. Une pathologie qui s'est aggravée à la suite d'une opération chirurgicale qui lui a laissé vis et plaques métalliques dans le corps. Entendue le 8 septembre 2006 par le tribunal d'instance de Strasbourg, elle accuse son propriétaire de n'avoir rien fait pour la mettre à l'abri des ondes électromagnétiques et, par la voix de son avocate, a fait valoir que « à partir du moment où le bailleur, autorise l'installation d'antennes sur les toits, il doit s'assurer du bien-être des locataires » et a invoqué au procès le principe de précaution.

Tous les témoignages concordent : insomnies, maux de tête, saignements de nez à répétition sont les symptômes les plus courants qui touchent aujourd'hui ces Limayens qui ont décidé de réagir et d'engager une action auprès

des opérateurs concernés, Orange et Bouygues Télécom. « À Marseille, un collectif vient d'obtenir le retrait des antennes-relais UMTS. C'est la preuve que l'on peut obtenir gain de cause », déclare Sandrine, même si elle reconnaît que la partie n'est pas gagnée d'avance.

Depuis la fin des années 1990, l'innocuité présumée des ondes électromagnétiques émises par les téléphones mobiles et les antennes-relais ne cesse d'être mise à mal. Études et rapports enfoncent le clou année après année, les témoignages sont de plus en plus nombreux... Pourtant, en France, on attaque ceux qui osent ne pas respecter l'omerta !

## Ami, entends-tu ...

### *L'EMPECHEUR D'INSTALLER DES ANTENNES EN ROND*

Étienne Cendrier, en même temps qu'il est devenu chasseur d'ondes, est aussi devenu l'ennemi public numéro 1 des opérateurs de téléphonie mobile.

Pas question pour lui de respecter une loi du silence ! Étienne Cendrier, 38 ans, porte-parole de l'association Robin des Toits, porte-voix de tous les citoyens qui aimeraient savoir à quoi on les expose exactement...

Mais comment Étienne est-il devenu l'ennemi des opérateurs ?

Ce qui l'a lancé dans cette histoire, c'est tout simplement qu'en juillet 2000, il se réveille un matin et il voit des individus monter de grandes antennes, sans savoir du tout de quoi il s'agit.

Or ces antennes sont pile en face de l'école maternelle où vont ses enfants, Arthur 4 ans et Margot 2 ans et demi.

En septembre, Étienne tombe par hasard sur un article dans *Sciences & Avenir* : « 100 000 Français très exposés ». À lecture de cet article, il se dit qu'il faut s'y mettre. Il se plonge dans le fouillis inextricable d'Internet, récupère un maximum de documents sur le sujet. Toujours les mêmes symptômes, ceux qui disent c'est dangereux et ceux qui le nient. Son père tente alors de mettre de l'ordre dans toutes ces informations. Ils

écrivent ensemble un petit résumé de trois pages : « Ces ondes qui vous veulent du mal » à destination de tout un chacun avec l'ensemble des éléments connus à l'époque.

*LA RESISTANCE S'ORGANISE  
SUR TOUS LES FRONTS PURS (TRISTAN TZARA)*

Étienne était un cancre en sciences mais, en l'occurrence, il s'y met et commence à diffuser ce document. Très vite, père et fils se font repérer par Priartem qui leur demande d'adhérer à leur association. Assez rapidement, Étienne est nommé coordinateur Paris de Priartem, il est chargé des relations avec les politiques et la mairie de Paris. Et par extension des relations media. Ce qui génère des débats avec les opérateurs. Son père et lui sont en première ligne. Cela aboutit à « La Charte de Paris ». À la même époque, très rapidement, Étienne devient le porte-parole national de cette association. À ce titre, il va s'occuper de la coordination des associations à Saint-Cyr l'École. Il devient l'interface media sur cette histoire.

Et un beau jour... C'est le procès !

## Le procès

À ce procès, Antoine Debièvre, le journaliste ayant interviewé Étienne, déclarera à la barre qu'il a été approché par un des opérateurs qui lui a avoué que ce n'était pas contre *Le Journal du Dimanche* qu'ils en avaient mais que c'était le seul moyen de cibler Cendrier...

Tout le monde voulait les dégager du paysage, y compris Yves Contassot qui en a fait une affaire personnelle en tant qu'adjoint à l'Environnement à la mairie de Paris.

### *LA CHARTE DE PARIS*

Au moment où Étienne commence à s'occuper à Paris de Robin des Toits, plusieurs maires courageux avaient pris des arrêtés en France pour limiter l'état de far-west qui prévalait. Plusieurs de ces arrêtés en bout de course étaient annulés devant le Conseil d'État. La solution sur Paris est vite apparue : il fallait créer une charte, un document contractuel signé par les opérateurs. Il y a eu une énorme bagarre avec des altercations et des blocages, des débats et de la presse. Étienne Cendrier et Robin des Toits réclamaient une charte avec un seuil extrêmement bas à respecter.

Les opérateurs ne voulaient rien entendre et la mairie de Paris fonctionnait en désordre avec des gens qui les soutenaient malgré tout au regard du problème de santé publique.

Le 14 février 2003, une conférence de presse a eu lieu le jour de la saint Valentin avec les trois adjoints chargés du dossier : Yves Contassot à l'Environnement, Alain Lhostis à la Santé et Christian Sautter aux Finances. Ces trois personnes déclarèrent pour finir qu'il y aurait un seuil *maximum* à Paris compris entre 1,2 et 2,5 volts par mètre.

Cela sera confirmé dans la foulée par Jean Noël Tronc qui est le représentant de l'AFOM, Association Française des Opérateurs Mobiles, qui parle au nom des trois opérateurs. Le seuil sera en dessous de 2 volts, disent-ils alors.

### *ROBIN DES TOITS*

Robin des Toits mobilise la presse en espérant que cela va se rapprocher d'1 volt par mètre. Hélas, le 20 mars 2003, lorsque la charte est signée, il ne s'agit plus d'un seuil maximum mais on arrive à une invention ridicule de la mairie de Paris : ce sera 2 volts par mètre en moyenne sur 24 heures, ce qui signifie que cela permet des pics d'exposition. Concrètement, la situation demeure quasi inchangée au niveau de l'exposition du public.

Sont alors mises en place des mesures de contrôle payées par les opérateurs,

Yves Contassot va présenter sa charte comme la meilleure de France. C'est la moins pire effectivement car toutes les autres chartes sont des chartes gadgets. Les bons points de cette charte : on connaît les implantations existantes et à venir. On sort enfin de la clandestinité. Il y a également une disposition de concertation qui permet aux gens de s'opposer à l'implantation. On assiste donc à un début de démocratisation dans l'autoritarisme technologique. La

charte a été renégociée récemment, plusieurs groupes politiques sont aujourd'hui d'accord sur le 0,6 volt par mètre. Cette charte est donc reconduite contre les vœux de conseils de quartier si bien qu'on peut dire que l'exécutif parisien s'est assis sur une vraie demande sociale et démocratique. Vive donc le respect de la démocratie de proximité prônée par monsieur Delanoë ! La seconde charte a été signée, agrafée au dos des conventions qui lient la Ville aux opérateurs. Robin des Toits ne cesse de se mobiliser contre la Charte de Paris. Il y a même eu, dans la Capitale, des démontages d'antennes.

*LES LIMITES DE LA CHARTE :  
LES ENSEIGNEMENTS DU PROCÈS D'ÉTIENNE*

Le 14 mars 2005, Étienne Cendrier comparait devant la 17e Chambre correctionnelle de Paris. Il n'était pas le seul, Antoine Debièvre aura l'insigne privilège de subir le même sort. Deux ans auparavant, en effet, ce journaliste a eu l'idée « saugrenue » d'interviewer Yves Contassot, adjoint Vert au maire de Paris, en même temps que mon client, sur les dangers des antennes de téléphonie mobile... La mairie de Paris venait de signer la charte avec les opérateurs de téléphonie mobile. Un échange donc rapporté le 9 novembre 2003 dans *Le Journal du Dimanche* qui a fortement contrarié les trois opérateurs français et mis le feu aux poudres au point de poursuivre des gens qui n'ont jamais eu d'autre but que d'informer leurs concitoyens (un mot à ne pas confondre avec consommateurs qui le remplace trop souvent). Tous deux sont donc poursuivis en diffamation et complicité par

Orange et SFR et risquent une condamnation avec des dommages et intérêts, on l'a vu, disproportionnés.

Bouygues devançant, en juillet, ses concurrents, avait déjà attaqué Étienne Cendrier et réussi à le faire condamner à payer 8 000 euros après avoir réclamé la modique somme de 200 000 euros pour « *réparation de l'atteinte portée à son honneur et à sa considération* » !

Etienne n'avait toutefois pas sorti de sa manche les pièces dont il disposait... Ce qui fut chose faite lors du procès intenté par Orange et SFR.

Voici donc les passages incriminés :

*« La téléphonie mobile doit être compatible avec la santé publique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les opérateurs dissimulent les vraies expositions de la population pour une histoire de gros sous. (...) Nous pensons en effet que les opérateurs sont prévenus en amont, ce qui leur permet de tricher en baissant les puissances. (...) Savez-vous qu'il y a actuellement à Paris un chercheur qui trouve des résultats élevés quand il fait des mesures tout seul et des expositions minimales quand il travaille en prévenant les opérateurs ? »*

La question est posée. Dans le cadre de la Charte de Paris, les opérateurs connaissent-ils à l'avance la date et le lieu des contrôles effectués sur les antennes-relais et s'arrangent-ils pour réduire, le temps de l'inspection, la puissance des ondes émises ? Ce qui réduirait singulièrement ses effets, non ?

Les expositions aux micro-ondes dépassent-elles sciemment les limites imposées à l'insu des autorités et des riverains ? René Dutrey, président du groupe Les Verts au Conseil de Paris, reconnaîtra lui aussi, au cours du procès, avoir de sérieux doutes : « *Au vu du relevé de*

*mesures que je reçois dans le cadre de la campagne lancée par la Ville, et où l'on trouve des résultats à 0 volt/mètre, j'ai de fortes suspicions. Les opérateurs ont la capacité de baisser le seuil d'émission des antennes et ce sont eux qui financent toutes les mesures officielles. Ils se retrouvent ainsi juge et partie. »*

Précision importante : d'après les scientifiques, une puissance de 0 volt/mètre est impossible à obtenir pour une antenne en fonction, or...

Plutôt que de les commenter, je laisse aussi au lecteur, tels quels, les attendus du procès et les conclusions des juges !

Mais je tiens à souligner que le temps est aussi un problème en matière de justice, le peu de temps laissé pour expliquer une cause. On a parfois l'impression d'être coincé, compressé dans un petit pli du temps, à peine quelques minutes pour exposer des arguments, qui on le voit ne sont pas si simples, à des êtres humains qui, tout comme nous, sont de plus en plus stressés.

### *JUGEMENT DU 2 MAI 2006*

Sur le site de l'association Robin des Toits, il est porté à la connaissance de tout un chacun le jugement rendu le 2 mai de cette année par la 17e Chambre correctionnelle de Paris. Ce jugement constitue un camouflet cinglant administré à la politique de désinformation organisée par les industriels en matière de santé publique, une excellente nouvelle pour la liberté de la presse et une victoire pour tous les lanceurs d'alerte. En voici l'essentiel:

Rappelons les acteurs en présence : l'action judiciaire a été ouverte par deux opérateurs, SFR et Orange, qui ont attaqué en diffamation au pénal Étienne Cendrier, porte-parole de l'association Robin des Toits, ainsi qu'Anne-Marie Couderc, gérante-directrice du Journal du Dimanche, Antoine Debièvre, journaliste au même journal et la Société « *Le Journal du Dimanche* ».

Et les faits reprochés : Étienne Cendrier affirme, dans une interview accordée au Journal du Dimanche, le 9 novembre 2003, que la téléphonie mobile, telle quelle se présente aujourd'hui, est nocive pour la santé et que les opérateurs manipulent les chiffres de mesures d'intensité. Après avoir examiné les documents présentés et entendu les différents intervenants, le Tribunal a retenu la bonne foi d'Étienne Cendrier :

- Son intervention est légitime :

*« Attendu qu'Étienne Cendrier, militant pour la défense de l'environnement, ce qui lui a valu d'être qualifié par la presse d'ennemi public n° 1 des opérateurs de téléphonie mobile », et qui était à l'époque de l'article coordonnateur d'une association nationale contre les excès de la téléphonie mobile Priartem (pour une réglementation des implantations des auteurs de téléphonie mobile), disposait de la légitimité pour porter la contradiction à un élu de Paris à l'occasion d'un débat sur l'éventuelle dangerosité des antennes-relais dans la Capitale et en région parisienne. »*

- Sans animosité personnelle :

*« Attendu que rien dans les propos incriminés ne permet de relever une quelconque animosité personnelle du débateur à l'égard des parties civiles, dont aucune d'elles n'est d'ailleurs nommément citée. »*

- Les documents sont énumérés :

*« Attendu que sur l'accusation de tricherie, Etienne Cendrier fait valoir que les opérateurs sont prévenus de certains contrôles, du fait qu'ils mandataient eux-mêmes les bureaux de contrôle et les finançaient ; qu'il produit à ce titre deux témoignages de Jean-François Bourlier et Georges Thévenet au sujet d'un contrôle d'intensité électromagnétique effectué le 14 octobre 2003 à Montrouzier (69), d'où il ressort que le bureau de contrôle a prévenu les opérateurs des mesures effectuées; qu'est également versée aux débats une lettre du 'Bureau Veritas en date du 23 septembre 2003, informant un habitant du 13e arrondissement de Paris d'un rendez-vous en vue d'une mesure de champ électromagnétique, et envoyée en copie à la Société Orange, lettre dont « Le Parisien » se fera d'ailleurs l'écho dans son édition du 23 octobre suivant ; que, de même, une lettre adressée le 20 juillet 2001 par la société SFR à Madeleine Madore, habitante du 61 boulevard Suchet à Paris (16e arrondissement), révèle la parfaite connaissance par l'opérateur du contrôle effectué chez elle par la société Sofirer le 9 juillet précédent, les émissions mesurées ce jour-là s'étant révélées très inférieures aux valeurs mesurées par trois autres organismes (Lapave, Veritas et ANFR) ; que, par*

*ailleurs, Étienne Cendrier produit plus d'une vingtaine de résultats effectués en octobre et novembre 2003 à Paris et égaux à 0 volt/mètre, ce qui pouvait lui laisser à penser que les antennes étaient alors éteintes au moment des contrôles ; que d'autres mesures se situent à un niveau inférieur à 0,1 volt/mètre, soit en-deçà du seuil de détection, ce qui ne peut que conduire à s'interroger sur le crédit des mesures aussi infimes. »*

- Les témoignages sont énumérés :

*« Attendu que René Dutrey, conseiller de Paris, a confirmé, lors de son audition par le Tribunal, les propos du prévenu relativement à la possibilité pour les opérateurs de baisser les seuils d'exposition réels, estimant que les fuites lors des mesures pouvaient provenir des cabinets de contrôle ; que, de même, Pierre Le Ruz, témoin et qui se présente comme expert indépendant, a confirmé à l'audience que les puissances étaient baissées pendant les mesures ; que Michèle Rivasi, témoin et ancien député, a, quant à elle, évoqué un contrôle effectué à Crest (Drôme), à proximité d'une antenne-relais, où une première mesure effectuée (« tout le monde nous attendait ») révélait une fréquence d'émission de 0,5 volt/mètre, tandis qu'un peu plus tard et de façon impromptue un second contrôle permettait de détecter une fréquence de 2 volts/mètre. »*

- Sur ces bases, la bonne foi est reconnue :

*« Attendu que s'exprimant ici en qualité de « lanceur d'alerte » pour reprendre l'expression utilisée par un des témoins cités, André Cicoella, pour désigner celui qui*

*prend la parole pour mettre en garde la société contre un risque sanitaire, Étienne Cendrier doit être considéré comme suffisamment prudent dans l'expression au regard des éléments précédemment relevés, dans la mesure où, en l'espèce, il a entendu dénoncer, en tant que citoyen militant dans le cadre de ce débat l'opposant à un élu, le manque de crédibilité de certains des contrôles destinés à attester de l'innocuité des antennes-relais de téléphonie mobile et alors que la polémique s'était traduite quelques jours auparavant par des actions de blocage de nouveaux chantiers d'installation d'antennes-relais ; que le « Journal du Dimanche » précise bien dans sa présentation qu'Étienne Cendrier est responsable d'une association militante. Attendu que le bénéfice de la bonne foi peut dans ces conditions lui être reconnu. »*

Au terme de cette audience marathon qui dura plus de cinq heures, le Tribunal a donc relaxé Etienne en estimant qu'il était de bonne foi...

## Ma parole, c'est un thriller

Les conclusions que l'on peut tirer de ce jugement sont très importantes et font peur : Etienne Cendrier est de bonne foi lorsqu'il met en doute la fiabilité des mesures effectuées à Paris dans le cadre de la Charte.

On s'expose à un grave danger avec le portable mais je me demandais si on ne s'exposait pas également à de graves soucis en s'élevant à l'encontre des grands opérateurs. Au total, on avait demandé à mon client, sans le sou, plus 250000 euros de dommages et intérêts. Cela pourrait s'apparenter à une bonne tactique pour museler les ennemis de « l'ordre commercial ».

De grands experts, reconnus universellement, experts patentés pendant des années au service de F Etat en ce qui concernait les problèmes de l'EDF, par exemple, se sont vus du jour au lendemain brisés, ont perdu tous leurs clients institutionnels à partir du moment où ils se sont attaqués au portable.

### *EST-CE QUE CE N'EST PAS GRAVISSIME ?*

La logique des industriels est quant à elle simplissime : puisqu'on ne sait rien des conséquences des téléphones portables qu'à grand renfort de communication on nous a greffés sur l'oreille, mais surtout puisqu'on ne sait rien de cette forêt d'antennes immenses qui ont pris possession de nos toits, pourquoi mettre en péril une sacro sainte

technologie et surtout les masses d'argent qu'elle engendre au nom d'un principe de précaution et d'éventuelles retombées sur la santé ?

### *C'EST VRAI QUOI, POURQUOI ?*

Chaque fois que je le vois, Étienne me raconte en riant ses journées et j'ai quasi l'impression d'entrer dans un polar ! Robin des Toits, son association, celle qu'il a créée, est devenue incontournable. Il est l'empêcheur d'installer des antennes en rond. Grâce à lui, tout est plus difficile pour les opérateurs. Et voilà pourquoi il est considéré comme gênant...

### *« ÇA SUFFIT! »*

On se fout de nous, nous le troupeau de consommateurs qui n'avons d'autre rôle que de faire tourner dans le bon sens et le plus vite possible la machine économique.

Un homme comme Étienne dit tout simplement : « Ça suffit ! »

Derrière lui, des gens se lèvent, les témoignages des simples citoyens, des associations sont légions. Ils viennent, ils lui racontent. Il subit nombre de pressions, mais il continue, il ne se laisse pas intimider. Il est têtu Étienne, têtu parce qu'il sait qu'il a raison, qu'on ne peut pas impunément mettre en place des outils sans s'inquiéter de leurs conséquences ! Qu'on ne peut pas se moquer des gens sans retour de bâton. Qu'on ne peut pas les prendre pour de simples vaches à lait n'ayant d'autre finalité que de consommer.

## *TENTATIVE DE MUSELAGE*

On a voulu le faire taire ! Très organisée, très construite. Cette intimidation a été constante depuis Saint-Cyr l'École.

D'habitude, c'est facile d'intimider un homme ! Il suffit de peu de choses pour lui faire peur. De le ruiner, de ternir sa réputation...

Au fil de rencontres, j'étais abasourdi à la fois par ce que j'apprenais et par la façon dont mon client tenait le coup. Le plus stupéfiant était que je ne me doutais de rien avant la venue d'Étienne dans mes bureaux. Le ciel m'était tombé en partie sur la tête car ce qui était mis à mal dans cette histoire au-delà de notre santé à tous, c'étaient les fondements de la démocratie, le droit à la parole, l'honnêteté, le respect d'autrui...

Bref, j'étais écoeuré !

### *MON CLIENT AVAIT FAIT UN TRAVAIL DE TITAN*

Tous les documents que je pouvais consulter aujourd'hui sans problème, c'était grâce à une association comme celle d'Etienne, toujours grâce à elle qu'ils étaient diffusés, qu'on en parlait. Tous ces témoignages, il avait fallu aller les recueillir, trouver des supports pour les accueillir.

Étienne avait mené une enquête au jour le jour, repérant les lieux d'implantation des antennes, les gens. L'association Priartem qui le soutenait à Saint-Cyr l'École en avait fait son porte-parole, mais ne l'a pas suivi

lorsqu'il a voulu vraiment faire bouger les choses, clamer haut et fort les dangers auxquels on nous expose.

Étienne Cendrier a alors constitué une autre association, Robin des Toits, « *afin de se déplacer réellement sur le terrain, d'aller y prendre de vraies mesures* ». Il a voulu lutter vraiment contre l'implantation abusive des antennes-relais des opérateurs de téléphonie mobile et les coups n'ont dès lors pas arrêté de pleuvoir, les attaques en diffamation se sont succédées.

L'association qu'il avait finalement montée car il faisait un peu peur aux autres, Robin des Toits, a pris son essor. Elle est devenue très connue.

### *ROBIN DES TOITS*

Agir sur le terrain, appuyer et soutenir des riverains, organiser des débats, être sans arrêt présent face aux opérateurs... Robin des Toits est devenue plus terrain que jamais. Le socle de base a été formé des adhérents des anciennes associations, les gens ont démissionné en masse pour adhérer à la nouvelle association. Il y avait des liens avec les réseaux médiatiques mais aussi avec les scientifiques indépendants. Tout cela a continué de fonctionner et le procès lui a fait une publicité fabuleuse. Cela n'était jamais arrivé avant. Après Bouygues, Orange et SFR s'y sont mis. L'efficacité de Robin des Toits est d'autant plus importante qu'elle regroupe au moins cent associations ou collectifs. Robin des Toits est devenue la bête noire des opérateurs. Étienne en est resté le porte-parole.

## *UNE ATTAQUE EN REGLE*

Les trois opérateurs qui ont attaqué Étienne de façon indépendante, mais tous pour le même article et les mêmes propos, savaient ce qu'ils faisaient. Étienne était le seul véritable empêcheur de tourner en rond de cette histoire. Il a mis toute son énergie dans ce combat, et il en avait beaucoup. Il est devenu très gênant, trop vindicatif. Il grattait là où ça fait mal. Sa force était son indépendance, aucune pression a priori ne pouvait s'exercer contre lui. Les opérateurs ont par conséquent essayé de lui assener une dette terrifiante dont il aurait tout le mal du monde à se remettre ! Sauf qu'il n'a pas eu peur de ça non plus. Il est devenu plus que jamais l'homme à abattre pour les opérateurs. Il a été nommé dans les 100 personnalités qui font bouger Paris et la seule chose qui peut l'intéresser en l'occurrence c'est que cela puisse avoir un effet positif sur son combat !

Ils ont voulu le faire taire ! Parce qu'il ose remettre en cause la position officielle sur l'innocuité de la téléphonie mobile, parce qu'il sait se faire entendre, parce qu'il est toujours sur le terrain... un peu de tout cela à la fois.

### *LES PROPOSITIONS DE ROBIN DES TOITS*

On peut critiquer, s'opposer, décrier mais encore faut-il avoir quelque chose à proposer. C'est l'une des premières choses que je me suis dites quand j'ai accepté cette affaire.

- Ne plus utiliser de portable, pas possible. On fait quoi alors ?

Ce n'était pas comme cela que j'allais coincer les  
Cendrier.

## Précautions et principe de précaution

- Facile, il faut réduire les seuils d'exposition de la population à 0,6 V/m et ce sans avoir recours à de savants calculs dont le seul effet est de diminuer artificiellement la valeur des champs électromagnétiques. Ne pas installer d'antennes-relais à moins de 300 mètres des lieux habités, jamais près de bâtiments sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite). En aucun cas n'orienter le lobe principal du faisceau micro-ondes issu de l'antenne vers des habitations. Recommander aux utilisateurs de portable de ne pas dépasser lors de la communication téléphonique une durée de 2 à 3 minutes. Le déconseiller aux enfants de moins de 16 ans.

Depuis le sang contaminé, la vache folle, le poulet à la dioxine, on parle beaucoup de ce principe de précaution. Mais on ne fait qu'en parler !

En France, le principe de précaution est maintenant inscrit dans la Constitution. Ce principe, selon l'article 5 de la Charte de l'environnement, s'applique à un dommage dont la réalisation est incertaine en l'état des connaissances scientifiques et doit être distingué de l'action de prévention qui vise à faire face à un risque certain de dommage. Une condition supplémentaire est nécessaire : le dommage éventuel doit être grave et irréversible.

Lorsque ces conditions sont réunies, il appartient aux autorités publiques de veiller à l'adoption de mesures

provisoires et proportionnées, prises soit par ces autorités, soit par d'autres acteurs, dans l'objectif d'éviter la réalisation du dommage. Les autorités publiques doivent veiller, concomitamment, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus. Là encore, toutes les personnes concernées, publiques ou privées, physiques ou morales, pourront contribuer à ces procédures. Il convient également que le développement de travaux de recherche destinés à lever l'incertitude ait lieu de façon transparente, afin que celle-ci ne soit pas inutilement prolongée.

Appliquer un principe de précaution revient à reconnaître que le doute existe et si doute il y a, une protection efficace devient nécessité absolue. Malgré le manque de recul sur les effets à long terme des ondes électromagnétiques, la découverte par nombre de scientifiques ou organismes officiels de preuves certaines des désordres qu'elles occasionnent sur l'organisme humain, notamment sur certains organes vitaux, on continue à tergiverser alors qu'il est urgent de réagir. Les études, rapports, colloques, essais et tests engagés ou déjà établis dans le monde entier n'ayant pas pu prouver à ce jour que l'usage des téléphones mobiles était sans risques, tous recommandent de pratiquer le principe dit « de précaution ».

### *RIEN N'EST FAIT*

Il est pourtant urgent de légiférer mais les gouvernements successifs se repassent cette patate chaude qu'est la téléphonie mobile. Seuls quelques députés ont osé ouvrir le débat.

Six députés dans le grand hémicycle de notre Assemblée nationale ont quand même levé le petit doigt, ces députés de tous bords politiques ont eu le cran de déposer une proposition de loi visant à réduire la puissance d'émission des antennes....

Les députés ont souligné dans le préambule de leur projet de loi que :

*« La question de la santé publique est sans doute l'aspect le plus grave de ce dossier, celui qui nécessite les mesures les plus urgentes. De nombreux riverains d'antennes-relais se plaignent de problèmes de santé apparus au moment de l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile à proximité de leur domicile, de leur travail... Des parents s'inquiètent de voir des antennes s'implanter à proximité de l'école ou de la crèche de leurs enfants. »*

Ils ont rappelé que :

*« La spécificité des ondes rayonnées par la téléphonie mobile se fonde sur l'alliance entre hautes et extrêmement basses fréquences. Or, les extrêmement basses fréquences (jusqu'à 300 Hz) ont été classées, en juin 2002, après bien des années de débat, dans la catégorie «potentiellement cancérigène» par l'OMS. »*

Ces députés ont fait état de diverses études menées à l'étranger, révélant des résultats et analyses préoccupants:

- une étude réalisée à la demande du gouvernement hollandais a fait apparaître des perturbations sur nos organismes à partir d'une exposition courte (3/4 d'heure) à un champ électromagnétique très faible (0,7 V/m) ;
- une étude suédoise, réalisée dans le cadre d'une vaste enquête menée par l'OMS, montrait, qu'au-delà de 10 années d'utilisation du téléphone portable, les risques de tumeurs du nerf auditif sont multipliés par quatre ;
- les résultats du programme de recherche européen REFLEX (12 équipes de recherche dans 7 pays d'Europe) confirment les effets nocifs des ondes de la téléphonie mobile sur la structure de l'ADN ;
- une enquête sanitaire menée par des médecins allemands autour d'une station de base (antenne-relais) conclut à une prévalence des cas de cancers autour de cette station.

Les députés ont souligné qu'en l'espèce, on se situe dans un contexte où doit s'appliquer le principe de précaution, puisqu'il y a débat au sein de la communauté scientifique.

Les opérateurs, eux, seraient plutôt enclins à appliquer le principe de précaution au principe de précaution : tant que l'on n'est sûr de rien, on ne touche pas au business !

## **Les assureurs ont tout compris**

Les accros au portable peuvent-ils dormir tranquilles et s'adonner à leur passe-temps favori sans le moindre risque pour eux et leur environnement ? Les pouvoirs publics et les industriels l'assurent. Tous les opérateurs s'appuient sur les résultats contradictoires des études scientifiques menées jusqu'ici et insistent sur le fait qu'aucune n'a, pour l'instant, établi de manière irréfutable la nocivité des ondes électromagnétiques utilisées pour les mobiles...

Les assureurs sont, quant à eux, beaucoup plus circonspects et font désormais jouer le principe de précaution. En effet, après la L'loyds de Londres et de Swiss de Ré, la plupart des réassureurs mondiaux ont décidé, en 2003, d'exclure de leurs garanties les conséquences sur les personnes des dégâts que pourraient occasionner les micro-ondes émises par les téléphones portables et les antennes-relais.

Les sociétés d'assurances françaises et européennes, qui dépendent de ces organismes pour couvrir leurs propres contrats, n'ont pas tardé à leur emboîter le pas. Ce choix peut paraître inquiétant dans la mesure où il est un aveu manifeste de danger futur pour les individus utilisant des téléphones mobiles. Si les compagnies d'assurances se couvrent et aussi rapidement, et quelles y sont autorisées, c'est que le risque n'est pas minime. Bien placées pour être pleinement informées sur le sujet, elles semblent en effet prendre beaucoup plus au sérieux les études alarmistes faites à travers le monde que les discours

lénifiants des opérateurs et les rapports qu'eux-mêmes financent.

Cette décision est une preuve supplémentaire de la nocivité des ondes électromagnétiques : si simplement risque improbable il y avait, les assurances continueraient à le prendre en charge ; si elles y renoncent c'est que, pour elles, ce risque s'est mué en certitude. Et elles l'affichent sans ambages : la téléphonie mobile aura des conséquences, inévitablement, sur la santé publique et il est hors de question qu'elles les prennent en charge. Une prise de position qui n'est pas très rassurante pour les utilisateurs de portable comme pour tous ceux qui fréquentent de trop près les antennes-relais mais qui paraît inéluctable tant elle a tendance à se répandre à travers le monde.

On peut comprendre la légitime inquiétude et la prudence de toutes ces compagnies d'assurance qui redoutent de devoir un jour payer des sommes astronomiques aux futures victimes du dernier progrès technologique en vogue... Et, aujourd'hui, refroidi notamment par l'affaire de l'amiante, qui a coûté des dizaines de milliards d'euros à leur compagnie, aucun assureur n'accepte plus de garantir et donc de rembourser les dommages que les opérateurs de téléphonie mobile pourraient causer à autrui. Et via cette décision, les compagnies d'assurances nous signifient on ne peut plus clairement que leur job est d'assurer les risques imprévus et non les risques avérés !

## SOS liberté

### *CONSEQUENCES REELLES SUR LES LIBERTES ET DROITS DE L'HOMME*

L'Homo sapiens de la deuxième moitié du XXe siècle, estampillé nomade urbain ou rural, en perpétuel mouvement et en perte de repères, trépignait d'impatience en attendant l'invention du portable, il le voulait, il en rêvait. Les acteurs de ce marché en devenir, philanthropes invétérés, l'ont bien compris et ont exaucé son vœu.

Ou plutôt, rembobinons le film, le consommateur pourtant survolté qui sommeille en chacun d'entre nous s'en passait très bien mais ces opérateurs ont décidé de créer un nouveau produit, un nouveau besoin sans prendre beaucoup de risques, en ce qui les concernait bien entendu. Les avantages du mobile et les services qu'il nous rend au quotidien, si l'on oublie un instant ses dangers, sont indéniables et qui ne rêvait pas, il n'y a pas si longtemps encore, de pouvoir être en contact permanent avec ses enfants, ses parents, ses amis. C'était jouer sur du velours, et ça a marché. Nous sommes, dans le monde, près de deux milliards à avoir adopté le joujou. Le portable instrument high tech d'une liberté nouvelle ? C'est en tout cas, à l'origine, sa raison d'être. C'est ce qu'on nous a promis.

- Comment pourrions-nous y renoncer maintenant... Cela semble impossible ! me dit mon amie avec bon sens. Pour moi, il fait partie de ma liberté !

Malgré tout ce que je viens d'apprendre, je ne vois pas comment m'en passer.

- Pourtant, c'est tout le contraire !

- Qu'est-ce que tu veux dire par là ?

- Sous ses airs de ne pas y toucher, je te l'ai déjà dit, tel un mouchard planqué dans une poche ou dans un sac à main, les signaux qu'il émet non-stop te localisent, où que tu sois !

- Comment c'est possible ça ?

- Rien d'étonnant, ces signaux sont captés par les dizaines de milliers d'antennes-relais qui ont envahi l'Hexagone.

- C'est de la science fiction !

- Pas du tout ! On peut reconstituer l'emploi du temps et les fréquentations d'une personne après avoir épluché par le biais des opérateurs ses appels téléphoniques fixes et mobiles. Et cette traçabilité n'est pas le privilège des seuls truands. Nous sommes, tous, susceptibles un jour d'être les victimes de notre prétendu « instrument de liberté » si nous nous écartons un tant soit peu du politiquement ou du socialement correct. En plus, un portable peut facilement être mis sur écoute de façon « sauvage » puisqu'il suffit d'intercepter les ondes électromagnétiques qu'il envoie.

- Tu rigoles ? Et la Commission Nationale Informatique et Liberté, elle fait quoi dans l'affaire ?

- Accroche toi, ça va beaucoup plus loin. Plus fort encore, avec l'intégration d'une fonction de localisation géographique dans les téléphones mobiles. Système de positionnement ultra-sophistiqué, le Global Positioning System ou GPS fonctionne à partir d'un réseau de vingt-quatre satellites, placés en orbite à 20 000 kilomètres d'altitude par le gouvernement américain entre 1978 et

1993. Ces satellites envoient des ondes électromagnétiques (micro-ondes évidemment) qui se propagent à la vitesse de la lumière (299.792.458 mètres par seconde). On peut dès lors calculer la distance qui sépare le satellite du récepteur en mesurant le temps que l'onde a mis pour parcourir ce trajet. D'abord réservé à un usage militaire, le GPS a été commercialisé en 1984 et s'est réellement développé au cours des quinze dernières années, avec l'arrivée de modèles portables compacts. Il permet de capter les signaux de trois satellites afin de pouvoir se situer avec précision sur la planète. Mais aussi de déterminer l'endroit exact où se trouve un objet ou un individu si celui-ci est équipé du matériel adéquat. Désormais, tout le monde peut suivre tout le monde ! Ainsi, l'opérateur japonais NTTDoCoMo a créé le premier téléphone espion avec un service de localisation des autres utilisateurs de portable. Se voulant avant tout rassurant, il vend son concept comme « *idéal pour repérer les membres de la famille tels que les enfants ou les personnes âgées* »... Génial non ?

- J'y crois pas, le GPS, j'imaginai que ça servait aussi à être plus libre, à se repérer...

- C'est pas une blague ! Cette traçabilité n'est plus réservée aux volailles, bovins ou autres bestiaux mais à toi et moi. C'est un des marchés d'avenir particulièrement juteux pour l'industrie électronique. Radio-identification ou RFID, puces miniatures constituées d'un microprocesseur et d'une antenne, sont des implants sous-cutanés, avec des données biométriques, de nouvelles « avancées » technologiques capables de nous identifier, nous fichier, nous contrôler à tout moment. Plus besoin de rien, on a son code barre sur soi... Son petit matricule...

- C'est dingue ton histoire ?
- Puisque tu m'en parles, la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL), créée en 1978 afin de veiller à la protection des données personnelles et de la vie privée, a déclaré à ce propos : « *La technologie de radio-identification (RFID) devient un enjeu économique majeur notamment dans les applications de la distribution et du transport. Du fait de leur dissémination massive, de la nature individuelle des identifiants de chacun des objets marqués, de leur caractère invisible et des risques de profilage des individus, la CNIL considère que les RFID sont des identifiants personnels au sens de la loi Informatique et Libertés.* »

Appât ludique et pratique à la fois, ces nouveaux « gadgets » représentent-ils un subterfuge de plus pour à tout moment surveiller et repérer tout un chacun ? En 2004, le Groupement des industries de l'interconnexion, des composants et des sous-ensembles électroniques (GIXEL) a exposé sans détours sa stratégie : « *La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles. Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes (...)* » On ne peut pas être plus clair. Faisons confiance à l'imagination des fabricants et à leur habileté à, non pas répondre à la demande du marché mais à la créer de toutes pièces.

## LA TRAQUE

Le véritable pouvoir est aujourd'hui entre les mains de ces opérateurs à un point qu'on imagine mal ! Ne serait-ce par exemple parce que la majeure partie des enquêtes judiciaires est basée sur des écoutes téléphoniques et rien d'autre ! Ne serait-ce que parce qu'ils peuvent savoir en permanence où se trouve chacun d'entre nous et ce qu'il dit !

À partir du moment où l'éthique ne préside pas à la démarche de ces opérateurs de la téléphonie et qu'on le constate avec leur silence sur les dangers du portable, il y a tout lieu de s'inquiéter puisque ces gens-là ont entre les mains des outils beaucoup plus opérationnels que ce qu'ont pu imaginer tous les auteurs de science-fiction pour faire de nous du bétail tout juste bon à consommer. Rien de votre vie privée ne leur sera étranger le jour où ils le décideront !

Théoriquement, il y a des autorisations, un juge d'instruction, un procureur... alors que là c'est directement que les opérateurs peuvent écouter les conversations.

Dire qu'ils peuvent nous suivre à la trace est un euphémisme !

Théoriquement, il faut bien entendu, pour qu'il y ait mise sur écoute, la demande expresse d'un juge d'instruction. Mais comment ne pas penser que des individus sans scrupules puissent s'encombrer d'une telle démarche ?

C'est un juge d'instruction qui, à partir d'un numéro d'appel de portable va faire procéder à une écoute et la police va aussi pouvoir demander aux opérateurs de bien vouloir indiquer quels téléphone ont été associés et

quelles bornes ont été activées. Mieux que d'être fiché, quelqu'un peut être pisté minute par minute.

Les autorités publiques peuvent demander à voir ce qui s'est passé, d'où les appels ont été émis. On saura qu'un abonné, tel jour, telle heure, a écrit un message et a activé telle ou telle cellule. On peut connaître exactement l'endroit où il se trouvait. Nous pouvons tous être fichés minute par minute.

Entre n'importe quel portable et un ordinateur, l'onde peut être récupérée... Ainsi, en discutant avec Étienne Cendrier, je me rendais compte à quel point nous étions dans *Big Brother*, à quel point la sphère privée disparaissait sous les coups de butoir du profit. Comment était-il d'ailleurs possible que des écoutes destinées à la sécurité publique soient ainsi entre les mains d'opérateurs privés censés ne répondre qu'à la loi du marché ?

Rassurons-nous, les opérateurs clament *urbi et orbi* qu'ils n'enregistrent les conversations que lorsqu'il y a enquête judiciaire ! Ouf! Nous voilà tranquilisés !

Sauf que, sauf que.... En Italie, on vient de découvrir que *Telecom Italia* avait écouté et fiché des dizaines de milliers de personnes en dehors de toute enquête judiciaire et de tout cadre légal. Les données recueillies constituaient « *un instrument évident de pression, de conditionnement, de menace et également d'extorsion concentré dans les mains d'un groupe restreint de personnes* », indique le mandat d'arrêt délivré par les autorités italiennes qui a conduit à l'arrestation de 21 personnes dont 11 policiers.

Au départ utilisé pour contrôler les employés de Telecom Italia et de Pirelli, les données collectées ont ensuite servi à toucher des hommes politiques, des hommes d'affaires, des entrepreneurs, des joueurs de football ou des personnalités du spectacle. Selon certains médias, cette affaire est peut-être liée au décès suspect d'Adamo Bove, ancien responsable des systèmes de sécurité chez Telecom Italia Mobile, retrouvé mort après être tombé d'un viaduc à Naples. Le parquet de Naples a, en tout cas, ouvert une enquête sur ce « suicide présumé »

## Conséquences sur l'environnement

Les nuisances sonores occasionnées par les téléphones portables dans la sphère publique sont leur moindre défaut mais elles existent néanmoins et peuvent se révéler à la longue difficilement supportables. Leur sonnerie, tout d'abord, qui fait sursauter tout l'entourage de l'heureux élu invité, où qu'il se trouve, à papoter et fait qu'aussitôt des dizaines de mains se mettent à fouiller fébrilement qui dans une poche, qui dans un sac, à la recherche de leur propre mobile au cas où... Pas vraiment discrète, la sonnerie, mais faut comprendre, avec tout ce brouhaha environnant, comment y prêter attention sinon? Bien sûr, il y a l'option « vibreur » mais ça signifie clairement ne pas vouloir se faire remarquer et c'est beaucoup moins cool quand on vient de télécharger les premières notes du dernier tube à la mode...

Bon, mais après, on décroche et on parle, c'est la moindre des choses ! Où plutôt, vu la cacophonie ambiante, on se croit obligé de hausser le ton pour ne pas dire de crier littéralement pour se faire entendre de son correspondant. Et adieu la discrétion, l'intimité, vos voisins de table, de rame, de ciné, et j'en passe, n'ignorent alors plus rien de vos états d'âme ou de votre emploi du temps, témoins involontaires et souvent agacés de ces bavardages imposés.

Alors que faire, comment pallier ce désagrément devenu au quotidien quasi chronique ? Que diriez-vous par exemple d'un téléphone qui lirait sur les lèvres ? Loin d'être un fantasme d'oreille surbookée, c'est sur cette

innovation que travaille depuis 2002 l'opérateur japonais NTT DoCoMo. D'après le magazine anglo-saxon *New Scientist* : « *D'une certaine manière, cet appareil devrait empêcher les personnes de hurler dans leur combiné, même lorsqu'il y a beaucoup de bruit autour. Ils n'auront qu'à bouger leurs lèvres et le téléphone convertira les mots en paroles ou texte* ». Le principe est le suivant : un système de capteurs physiques, situé au niveau du micro du téléphone, détecte les micro-impulsions électriques produites par l'activation des muscles de la bouche. L'appareil reconnaît les voyelles pour l'instant et les ingénieurs travaillent sur les consonnes. Ce gadget permettrait, par ailleurs, aux personnes ayant perdu l'usage de leur voix de pouvoir rejoindre la grande famille des mobilomanes.

On pourrait peut-être aussi, dans des situations bien précises, neutraliser tout simplement les téléphones allumés en bloquant les appels entrants et sortants. C'est possible et déjà appliqué dans certains lieux publics comme les cinémas. Cette mesure, décidée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ART), autorise également les théâtres et autres salles de spectacle à installer ce type de matériel à condition de ne pas empêcher les appels d'urgence vers les pompiers ou le Samu par exemple. Mais la solution la plus simple et qui ne coûte rien, à la portée de tous qui plus est, consisterait tout simplement à faire montre d'un peu plus de retenue, de respect, bref d'éducation envers ses semblables mais c'est peut-être utopique et certainement impossible à obtenir d'où la mise à contribution des chercheurs... Bon, néanmoins, dans ce domaine des nuisances sonores que nous font subir nos petits compagnons, on a toutes les cartes en main et on

est plutôt en bonne voie pour remédier un jour à ce moindre mal... Heureusement, les antennes-relais, si nuisibles qu'elles soient, elles au moins sont silencieuses. Pas si sûr. Fait encore peu connu, une infime partie de la population est sensible à leur « chant » ! Il apparaît en effet que certaines personnes entendent un sifflement suraigu provenant d'antennes situées parfois à 300 mètres de leur domicile : un sifflement très faible en décibels, suraigu c'est-à-dire proche des ultrasons, modulé sur deux tons correspondant aux fréquences utilisées par ces antennes (900 et 1 800 MHz), permanent et donc davantage audible la nuit, persistant même avec des boules Quiès. Sa puissance varie aussi selon les heures de la journée et la fréquence des communications : les antennes-relais émettent en effet plus intensément lorsque les appels se multiplient. Ce sifflement, plutôt ténu mais continu, vrille d'oreille, ce qui le rend, sur la durée, très pénible à supporter. À long terme, il risquerait même de provoquer des troubles de l'audition.

Mais la téléphonie mobile a-t-elle oui ou non des incidences sur l'environnement proprement dit ? Les progrès technologiques incessants, les opérateurs rivalisant d'offres alléchantes, la pression sociale, l'attrait du dernier cri,... font qu'en moyenne un utilisateur change de portable tous les dix-huit mois quand celui-ci marche pourtant encore très bien. Car le but n'est pas de réduire la consommation inutile mais de créer un maximum de besoins factices. Depuis le lancement sur le marché du petit bijou technologique, plus de 500 millions d'exemplaires ont été remplacés, c'est-à-dire jetés ! De nouveaux déchets électroniques à recycler comme on peut. Or, ces déchets sont loin d'être anodins. Ils

concentrent en grande quantité des matières et de composants particulièrement toxiques comme des métaux lourds, cadmium, mercure et plomb, notamment dans la batterie. Pour la plupart incinérés avec les déchets ménagers, ils provoquent ainsi d'importantes émissions de dioxines qui polluent l'atmosphère, les sols et les nappes phréatiques. Ces déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) ne sont pas non plus anecdotiques : chaque année, en France, environ 1,7 million de tonnes sont générées par les entreprises et les ménages. Et ce nombre augmente de 3 à 5 % par an. La quantité de DEEE issue des ménages représentant environ 50 % des DEEE soit 25 % par personne déjà en 2001, un chiffre qui devrait doubler d'ici 2013 !

Voici comment l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) explique la mise au rebut d'un DEEE : il est hors d'usage, réparable mais le coût de la réparation est exorbitant, il fait partie d'un tout dont un élément est hors d'usage, il fonctionne mais est dépassé et remplacé par un équipement plus récent. Quatre conditions donc pour des déchets, dont certains sont dangereux, composés essentiellement de métaux ferreux et non ferreux (de 10 à 85 %), de matériaux inertes comme le verre, le bois, le béton... (de 0 à 20 %), de plastiques (de 1 à 70 %) et de composants spécifiques : CFC (chlorofluorocarbures) et autres gaz à effet de serre (actuellement remplacés par des hydrocarbures ou HC), piles et accumulateurs, tubes cathodiques (environ 65 % sur un téléviseur), cartes électroniques, écrans à cristaux liquides... Un décret français, du 20 juillet 2005, fixe, à l'intention notamment des industriels et des collectivités locales, les modalités de leurs collecte et recyclage en complément des directives européennes relatives à la

limitation des substances dangereuses et à l'élimination des DEEE. Concernant tout particulièrement les mobiles, aux États-Unis, le Cell Phone Recycling Act, adopté en 2004 en Californie, rend tout vendeur de portables, de l'opérateur au détaillant, responsable de la collecte et du recyclage des appareils usagés. L'objectif étant de parvenir à terme à un taux de recyclage ou de réutilisation de 100 % afin d'éviter la contamination des sols par les produits toxiques contenus dans les téléphones.

Savez-vous que pour fabriquer une puce de téléphone portable, il faut 1,7 kilogramme d'énergie fossile, 1 mètre cube d'azote, 72 grammes de produits chimiques et 32 litres d'eau. En France, dans le Grésivaudan, l'usine de l'Alliance Crolles 2, réunissant Freescale (Motorola), Philips et STMicroelectronics, ingurgite, pour fabriquer ses puces électroniques, quelque 700 mètres cubes d'eau par heure et a rejeté « officiellement » dans l'atmosphère, en 2002, 9 tonnes de NOx (oxydes d'azote), 10 270 tonnes de CO<sub>2</sub> (gaz carbonique) et 40 tonnes de COV (composés organiques volatils), produits polluants, dangereux pour la santé et l'environnement.

Mais ce n'est pas tout. Avez-vous déjà entendu parler du coltan ? Le coltan (colombite-tantalite) est un métal radioactif qui contient un « faible » pourcentage d'uranium. Dans le minerai, ce qui est précieux, c'est le tantale, métal qui entre dans la composition des puces des téléphones portables. Le pentoxide de tantale est reconnu pour sa dureté et sa résistance extrême à la chaleur et à la corrosion. Le coltan se trouve en abondance au Brésil, en Australie, au Canada, en Chine et en République démocratique du Congo. Un récent rapport du Conseil de sécurité de l'ONU dénonce les

quantités importantes de ce minerai, illégalement extraites du sol de la République Démocratique du Congo et transportées en contrebande par les armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi qui occupent la province de Kivu à l'Est du pays. Dans l'impossibilité de mettre un terme ou du moins de contrôler ces trafics, plusieurs fabricants électroniques ont décidé de boycotter le coltan venant d'Afrique centrale, préférant s'approvisionner en Australie. Très recherché car extrêmement rentable, il est acheté aux rebelles congolais ou à des compagnies minières hors-la-loi et est au cœur des véritables conflits meurtriers. Il est aussi à l'origine de graves atteintes à l'environnement : après traitement du coltan, la radioactivité initiale se retrouve presque entièrement dans le résidu du minerai, polluant ainsi considérablement les cours d'eau de la région, et non dans ses produits finis (GSM, ordinateurs...). Et, pour que le tableau soit complet, ces exploitations minières illégales mettent en péril l'écosystème forestier et sont situées sur le territoire des derniers gorilles des plaines, qui deviennent la cible des exploitants et, au rythme où vont les choses, les spécialistes estiment, pour les plus optimistes d'entre eux, à 15 ans l'espérance de survie de l'espèce.

Pour résumer : si les téléphones cellulaires et les micro-ondes qu'ils génèrent sont dangereux pour notre organisme, les conditions d'extraction des matériaux nécessaires à leur fabrication ne sont pas en reste et menacent davantage encore la santé des habitants d'une ancienne vallée glaciaire au cœur de l'Isère ou des Congolais pris en otages dans une guerre d'influences et de profits et met en péril l'existence même des derniers grands singes qui subsistent encore en Afrique centrale.

## Les maîtres du monde

### *MATIN D'AUTOMNE*

- Comment est-ce possible ? Ainsi, les grands groupes de communication sont les vrais maîtres du monde !

- Ce n'est qu'une vieille lune, Marie, l'argent est toujours gagnant. Mais nous avons quelques contre-pouvoirs qui sont partis avec l'eau du bain de notre démocratie. Mon client est tout seul, tel Robin Wood, Zorro, ou encore Thomas Moore, tout seul, petit David qui s'attaque au grand Goliath.

J'ai accepté le dossier d'Étienne Cendrier, et ce dossier m'a changé. Il a éclairé le regard que je pose sur la société. J'ai choisi mon camp en même temps que ce métier, et qu'on ne vienne pas me parler de la part d'ombre qui se cache dans toute cause lumineuse. Une bonne tactique : « Laissez-vous aller, de toutes les façons, vous êtes déjà contaminés, pourquoi vous défendre ? » Là encore, l'aquoibonisme est triomphant. À quoi bon se battre contre ces immenses groupes puisqu'ils sont les maîtres du monde et peuvent nous écraser d'une pichenette ? À quoi bon dénoncer les nuisances qu'ils entraînent, les injustices qu'ils commettent, à quoi bon s'ériger contre les forts puisqu'ils sont forts ?

## **Le marché de la téléphonie mobile**

Nous ne sommes pas loin désormais de 50 millions, en France, à avoir succombé à la tentation, soit plus de 81 % de la population de l'Hexagone. En trois mois, d'avril à juin 2006, 477.400 d'entre nous sont venir grossir les rangs ! Les départements d'Outre-mer remportent la palme avec près de 95% de la population devenue portablomane...

Le marché de la téléphonie mobile se porte plutôt bien apparemment : il concerne près de deux milliards de Terriens et, toujours au cours du second trimestre 2006, il s'est enrichi de 229 millions de nouveaux adeptes, soit une hausse de 18,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le même laps de temps, en Europe de l'Ouest, quelque 41 millions d'appareils ont été écoulés, soit 9 % de plus qu'en 2005. Et l'institut Gartner table sur 960 millions de portables vendus en 2006 dans le monde... Mais si les ventes de portables continuent à augmenter cette année, le chiffre d'affaires mondial du secteur devrait chuter de 4,7% en 2006 pour atteindre néanmoins 110 milliards de dollars, selon les prévisions du cabinet d'études américain iSuppli, avant de reprendre une croissance lente en 2007. Une diminution due à la baisse du prix des appareils et à une quasi- saturation du marché. Sans parler des services annexes : sonneries, fonds d'écran, jeux... En France, en 2004, le chargement de sonneries musicales a rapporté 8,5 millions d'euros aux sites de téléchargement payant... Les opérateurs

peuvent se frotter les mains, leur chiffre d'affaires en métropole, pour le premier trimestre 2006, était de 5 011 millions d'euros. Orange mène la course avec 22,4 millions de clients (soit 46,2% de parts de marché), suivi par SFR avec 17,3 millions (35,8%) et Bouygues, conservant sa troisième place, avec 8,1 millions (17%). Leur objectif est toujours le même : inciter le consommateur à... consommer. Pour ce faire, ils misent essentiellement sur une formule que l'on décline à tout va: le forfait, plébiscité par les Français

- près de 31 millions d'abonnés au 30 juin 2006 - qui délaissent de plus en plus les mobiles à carte prépayée. Ses avantages pour le fournisseur sont incontestables : il s'accompagne généralement d'un engagement d'une durée de douze mois, parfois le double. Et voilà notre usager fidélisé malgré lui quand l'opérateur, lui, amortit largement, pendant ce temps, le coût de son offre initiale. Avec des périodes phares et fastes qui se succèdent l'année durant : Noël, les fêtes des mères, des pères, la saint Valentin,... sans oublier le nombre non négligeable de personnes qui choisissent d'offrir un portable pour l'anniversaire d'un proche et là c'est tout le calendrier qui s'y colle... Mais, par ailleurs, c'est tout autant lucratif de s'adresser à ses déjà abonnés pour leur faire miroiter le dernier modèle sorti, avec toutes ses nouvelles fonctions formidables, à la pointe de la technologie. Et ce renouvellement de portable conduit de nouveau à un réengagement auprès du même opérateur. C'est ainsi que la plupart d'entre nous changeons de téléphone portable en moyenne tous les deux ans... pour les plus raisonnables.

La bonne santé des trois principaux opérateurs français s'explique en partie par l'absence d'une véritable concurrence, condition nécessaire pour dynamiser et renouveler le marché, malgré l'apparition encore timide des MVNO. Les MVNO, késako ? Ce sont des « opérateurs mobiles virtuels » qui, ne possédant pas leur propre réseau de communication, sous-louent celui de SFR ou Orange, Bouygues préférant adopter une autre politique en lançant, le 1er mars 2006, ses forfaits dits illimités Néo et Expressa. L'Hexagone recense à ce jour une douzaine de MVNO. Parmi les encore rares à avoir pignon sur rue et à faire montre d'une certaine ambition, on trouve Neuf Télécom et surtout Télé 2 qui entendait bien bousculer le monopole du trio de tête en lançant, le 17 juin 2005, son offre de téléphonie mobile après accord avec Orange. On constate, au premier trimestre 2006, qu'un nouvel abonné sur quatre avait choisi un opérateur virtuel et, au 30 juin de la même année, l'ensemble des MVNO comptait 693 800 clients, contre 279 800 au 31 décembre 2005. Une belle progression même si leur part de marché représente pour l'instant à peine 1,5 % du secteur.

L'économie française a su bien profiter de cette manne providentielle. L'Association française des Opérateurs Mobiles (AFOM), regroupant Bouygues Télécom, Orange et SFR depuis 2002, a publié, en juillet 2003, une étude sur ce thème couvrant la période 1992- 2002, quelle nomme, le plus sérieusement du monde, « la décennie glorieuse » !

58,6 milliards d'euros, tel est l'investissement considérable qu'ont consenti les trois opérateurs en dix ans pour bâtir des réseaux de communication étendus à

toute la France, créer puis commercialiser de nouveaux services avec un chiffre d'affaires cumulé entre 1992 et 2002 qui s'élève à 68,8 milliards d'euros avec une valeur ajoutée de 8,3 milliards d'euros.

Et l'offre a créé la demande. En 2002, 64 % de la population possèdent un portable et génèrent plus de 500 communications et 200 SMS à chaque seconde ! Et pour accompagner ce nouveau fait de société qui s'est répandu comme une traînée de poudre, 21 000 salariés, au total, ont été recrutés en 2002 par les trois opérateurs. Conséquence logique, une véritable filière économique, partenaire des opérateurs, s'est constituée très rapidement - fabricants, commerces de gros et de détail (5 000 commerces indépendants) notamment -, suscitant ainsi plus de 100 000 emplois sur 10 ans. Difficile d'envisager, dans ce cas, de réglementer sérieusement le secteur et de faire obstacle à ce formidable vivier créateur de richesses et d'emplois sans faire grincer bien des dents et déclencher une violente réaction...

## Réflexions sur le portable

Mon portable ! Comment m'en passer ? Partout, à tout moment, je dois être joignable. Mon activité ne me laisse pas d'autre alternative et mon fixe ne sonne pratiquement plus. Sa progéniture, elle, est une vraie petite merveille de technologie, polyvalente à souhait, à en faire oublier sa fonction première : c'est mon agenda, mon répertoire, mon réveil, mon appareil et mon album photo, mon logo, ma sonnerie, ce sont mes textos...

Véritable phénomène de société, indissociable du quotidien, le portable est devenu un produit de consommation courant et, avec Internet, un des symboles les plus marquants de notre époque. Il a envahi la sphère privée et surtout publique. Il s'affiche partout, il se montre, on en est même particulièrement fiers, alors on le choisit soigneusement. Il est à notre image, il est notre image. On l'accessoirise, on le bichonne, on le nourrit régulièrement en lui injectant sa dose de courant...

On aime le manipuler pour rien, pour le plaisir, quand on ne sait pas trop quoi faire de ses dix doigts, qu'on attend quelqu'un ou quelque chose.

À l'origine, ce mini-compagnon, léger et discret, s'affichait comme une promesse de liberté, depuis le commensal a pris de l'assurance, s'est mué en parasite et n'est pas loin d'avoir fait de son maître son esclave. Un outil de communication de plus se transformant insidieusement en une nouvelle addiction. On passe son

temps à vérifier qu'il est bien dans son sac ou dans sa poche, qu'il compte suffisamment de petites briques, qu'on n'a pas reçu de nouveaux messages... et s'ajoute de plus en plus l'angoisse de se le faire voler. Le portable générateur de stress supplémentaire... Mais a-t-on vraiment le choix aujourd'hui ?

Bien sûr, on trouvera toujours des nostalgiques du bon vieux temps, pestant contre cette prothèse auditive new-look, pour qui ce phénomène de mode est insupportable et qui refusent de faire comme tout le monde. Des anti qui reconnaissent du bout des lèvres que oui, c'est vrai, il est pratique en cas d'urgence et peut sauver des vies parfois, mais qui énumèrent inlassablement ses inconvénients, sans même imaginer le pire : dangereux au volant, ça c'est acquis pour tout le monde, coût élevé, intimité et confidentialité mises au rancart, conversations interrompues par des sonneries intempestives, accessibilité tous azimuts, obsession du contact - ou plutôt du contrôle - immédiat et permanent, nuisances sonores...

Le portable capable du meilleur comme du pire... Mais comment m'en passer ?

## Réveillons-nous

Comment une technologie peut-elle se développer sans que son impact sur la santé ait été étudié. Je n'en reviens toujours pas ! Je pense, étant d'une nature plutôt optimiste, qu'il n'est malgré tout pas trop tard pour prendre les mesures de précaution nécessaires. Des parades existent déjà à ces dangers, mais elles ne circulent pour le moment que sous le manteau, sont diffusés à peu d'exemplaires. Tant qu'on ne s'avouera pas le danger, ces technologies de parade ne pourront pas être prises au sérieux et mises en application.

Les études se succèdent, les témoins se succèdent, mais non ! Tous bâillonnés. Que les tumeurs au cerveau puissent se multiplier ! Mais voyons ça se saurait ! Que des enquêtes épidémiologiques s'enchaînent qui constatent toutes la dangerosité du portable et que toutes ces enquêtes soient occultées, est renversant.

Et puis, il y a aussi tous ces témoins, ces personnes qui souffrent et qu'on considère comme des malades... mentaux, au nom de la sacro-sainte chape économique.

L'enjeu en question dans cette affaire des portables n'est rien d'autre qu'un enjeu économique.

C'est une démarche qui malheureusement devient classique aujourd'hui : l'argent triomphe de la santé publique. C'est une systématique de notre société. Beaucoup de chose et beaucoup de gens s'achètent dans notre République. Pas seulement d'ailleurs dans notre République, puisque cette façon de voir, qui s'érige à

l'encontre de ce qui fonde notre pays, de ses valeurs, nous vient par vol direct de chez l'Oncle Sam.

Hier encore, lors des commémorations du 11 septembre, on apprenait, incidemment, que chaque jour ou presque meurt une victime des conséquences du drame des Twins Towers. Mais ces pauvres bougres n'ont même pas le droit d'avoir des soins remboursés, victimes, pompiers meurent en silence, sans avoir le droit à la parole alors qu'ils ont été atteints par les déchets insensés qu'ont déversés ces tours en s'écroulant.

Sauf que... Impossible de dire l'origine de leur maladie puisque George W. Bush lui-même a affirmé, au lendemain de la tragédie, que l'air de New York continuait à être très sain !

Je pense à ces années de folie où tout allait bien dans le meilleur des mondes, parce que le Progrès conduisait nos vies. Ce Progrès qui formait avec Madame Croissance le couple idéal au nom duquel on nous a créé des besoins insensés et sans cesse renouvelés. Une spirale infernale...

Mais qui parmi nous est prêt à remettre en cause les facilités qu'a entraînées tout ce progrès dans nos vies ?

J'ai envie de crier « Réveillez-vous ! » Mais non ! Les effets ravageurs sur les neurones sont peut-être déjà effectifs ! Mes concitoyens sont somnolents. Peut-être ne se rendront-ils même pas compte de l'impact lorsqu'on percute le mur... Et si c'était déjà fait ? Si nous étions déjà dans le mur ?

Le monde industriel ne tient plus compte des avertissements des scientifiques. On ne leur donne ni le temps ni les moyens de s'interroger sur les conséquences de leurs recherches.

Moi qui croyais que le droit à la sécurité des personnes constituait l'un des aspects fondamentaux de nos démocraties !

La question que soulève la démarche des grands opérateurs et celle des politiques qui les soutiennent, de l'État qui ne pipe pas mot, est celle de la démocratie elle-même : un citoyen dans une démocratie doit être informé des risques auxquels il peut être exposé.

La collectivité doit impérativement obliger les constructeurs à réduire le danger à la source.

La confiance de la population, ma confiance dans la capacité des autorités de mon pays à prévenir ces risques, à assurer ma sécurité, est trompée. L'attitude des opérateurs est plutôt nette : du profit et encore du profit ! Mais, du côté de l'Etat, ce qui prévaut, c'est un réel laxisme. À moins que - une fois encore - la pression économique induise cette attitude si hasardeuse et si peu responsable qui consiste à nier l'évidence !

L'article 2 de la loi 87.565 du 22 juillet 1987 a introduit une nouveauté importante dans le droit français : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » Un dossier d'information devrait être présent dans toutes les communes selon le décret N° 90.918 du 11 octobre 1990 à disposition de tout un chacun. Quels sont les risques ? Comment s'informer ? Comment se comporter ? Quelles sont les mesures prises par la commune pour éviter ou atténuer les conséquences du risque ?

Les carences existent, le danger est là ! Le dire comme l'a fait Étienne, c'est évidemment prendre un immense risque dans une société où l'opacité des systèmes est érigée en protection pour ceux qui les gèrent.

Ce que je demande, en tant que citoyen, c'est que soit redéfinie la stratégie de protection des populations. Qu'une véritable volonté politique se mobilise pour informer le citoyen des risques de ces technologies qu'on lui donne à consommer sans prévention, de même que certains médicaments sont mis aujourd'hui sur le marché sous prétexte de profit sans être véritablement testés et s'avèrent iatrogènes jusqu'à tuer ! Notre civilisation européenne m'a tout l'air d'avoir amorcé une spirale descendante qui fait de l'homme une simple machine à consommer et à jeter et de la nature un réceptacle souillé et saturé de déchets, de gaz nocifs, d'ondes invisibles...

La pensée pourtant ne peut pas se construire autrement que sur le doute, surtout dans une société où le bon sens devient la chose au monde la moins partagée.

Au secours Descartes, ils sont devenus fous !

## Sommaire

Rencontre avec Etienne cendrier

« J'accuse! »

Mais pourtant ça se saurait !

Du fantasme au principe de réalité

Arrêt sur image

Le portable pour les nuls

Les antennes-relais

SOS – Danger

Rapports scientifiques

Rapports et études, la totale

Sonnettes d'alarmes

On ne franchit pas la ligne Maginot

Nos enfants sont en danger !

L'OMS

Les sites des opérateurs

La désinformation et son organisation

Des politiques sous influence

Etranges similitudes

SOS Danger

Omerta

Ami, entends-tu ...

Le procès

Ma parole, c'est un thriller

Précautions et principe de précaution

Les assureurs ont tout compris

SOS liberté

Conséquences sur l'environnement

Les maîtres du monde

Le marché de la téléphonie mobile

Réflexions sur le portable

Réveillons-nous

Achévé d'imprimer sur les presses de

**BUSSIÈRE  
CROUPE CPI**

à Saint-Amand-Montrond (Cher)  
en novembre 2006

N° d'impression : 064186/1.  
Dépôt légal : novembre 2006.

Imprimé en France

## LE DOSSIER NOIR DU PORTABLE

Richard FORGET

Resteriez-vous les bras croisés si vous saviez que la santé de vos enfants, de vos parents, de vos amis, de tous ceux, que vous côtoyez chaque jour est gravement menacée ?

Des centaines d'études ont mis en évidence les risques importants pour la santé des utilisateurs de téléphone portable et celle des riverains d'antennes relais. Dès 2000, les premiers cas de cancer sont apparus notamment chez des enfants. Chercheurs et médecins ont alerté l'opinion, et demandé l'application du principe de précaution mais les pouvoirs publics trainent des pieds.

Grâce à ce livre, vous allez :

- Voir comment une technologie peut se développer sans que son impact sur la santé ait été étudié.
- Connaître les vrais rapports scientifiques.
- Prendre connaissance de tous les témoignages.
- Vivre en direct le combat des associations.
- Apprendre que les assureurs ne veulent plus assurer les dangers sanitaires liés au téléphone portable.
- Et aussi, bien comprendre comment ça marche...

### LE SCANDALE SANITAIRE DE L'AMIANTE N'AURA-T-IL SERVI À RIEN ?

#### L'AUTEUR

Richard FORGET - Avocat au Barreau de PARIS

Un avocat, spectateur actif de ce nouveau scandale sanitaire, vous révèle pourquoi le principe de précaution est ici ignoré, pourquoi et comment la recherche est manipulée, l'opinion publique orientée, les médias réduits au silence...



9 782756 900667

19 € TTC

ISBN : 2-7569-0066-4